

# RAPPORT DE GESTION

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 OCTOBRE 2015

Le présent rapport de gestion présente une analyse, par la direction, de la situation financière de la Banque Laurentienne du Canada au 31 octobre 2015, ainsi que de sa performance au cours de l'exercice clos à cette date. Le présent rapport de gestion, daté du 9 décembre 2015, doit être lu avec les états financiers consolidés annuels audités pour l'exercice clos le 31 octobre 2015, préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) et présentées dans le *Manuel de CPA Canada*.

Des renseignements additionnels sur la Banque Laurentienne du Canada (la Banque), y compris la notice annuelle pour l'exercice

clos le 31 octobre 2015, sont disponibles sur le site Web de la Banque, à l'adresse [www.banquelaurentienne.ca](http://www.banquelaurentienne.ca), et sur SEDAR, à l'adresse [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

## Mode de présentation

L'information pour les exercices clos les 31 octobre 2015 et 2014 est présentée sur la même base que les états financiers consolidés annuels audités préparés selon les IFRS<sup>1</sup>. Certains chiffres comparatifs ont été reclassés pour les rendre conformes à la présentation de l'exercice considéré.

Tous les montants sont libellés en dollars canadiens.

## TABLE DES MATIÈRES

Sommaire des résultats financiers .....	12	Analyse de la situation financière.....	29
Performance financière 2015.....	13	Arrangements hors bilan .....	31
Mesures financières non conformes aux PCGR.....	14	Gestion du capital .....	33
Modifications à la présentation de l'information financière .....	16	Profil de risque et cadre de gestion des risques .....	37
Perspectives .....	16	Contrôles et procédures de communication de l'information et contrôle interne à l'égard de l'information financière.....	56
Analyse des résultats consolidés .....	17	Méthodes et estimations comptables critiques .....	56
Analyse des résultats trimestriels.....	23	Modifications de méthodes comptables à venir .....	59
Secteurs d'activité.....	25		

## MISE EN GARDE CONCERNANT LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Dans ce document, dans d'autres documents déposés auprès des organismes de réglementation canadiens ou dans d'autres communications, la Banque Laurentienne du Canada peut, à l'occasion, formuler des énoncés prospectifs, écrits ou oraux, au sens des lois applicables en matière de valeurs mobilières. Ces énoncés prospectifs incluent, sans s'y limiter, des énoncés relatifs au plan d'affaires et aux objectifs financiers de la Banque. Les énoncés prospectifs formulés dans ce document sont destinés à aider les actionnaires et les analystes financiers à mieux comprendre la situation financière de la Banque et les résultats de ses activités à la date indiquée et pour les périodes closes à cette date, et pourraient ne pas être adéquats à d'autres fins. Les énoncés prospectifs sont habituellement marqués par l'emploi du conditionnel et l'usage de mots tels que « perspectives », « croire », « estimer », « prévoir », « projeter », « escompter », « anticiper », « planifier », « pourrait », « devrait », « ferait », ou la forme négative ou des variantes de tels termes, ou une terminologie similaire.

Du fait de leur nature, ces énoncés prospectifs reposent sur des hypothèses et comportent un certain nombre de risques et d'incertitudes d'ordre général et spécifique. Il est donc possible que les prévisions, projections et autres énoncés prospectifs ne se matérialisent pas ou soient inexacts. Quoique la Banque soit d'avis que les attentes exprimées dans ces énoncés prospectifs sont raisonnables, elle ne peut garantir que ces attentes s'avéreront exactes.

La Banque déconseille aux lecteurs de se fier indûment aux énoncés prospectifs pour prendre des décisions, étant donné

qu'en raison de divers facteurs significatifs, les résultats réels pourraient différer sensiblement des opinions, plans, objectifs, attentes, prévisions, estimations et intentions exprimés dans ces énoncés prospectifs. Ces facteurs comprennent, entre autres, les changements aux conditions des marchés des capitaux, les changements des politiques monétaire, fiscale et économique des gouvernements, les variations des taux d'intérêt, les niveaux d'inflation et la conjoncture économique en général, l'évolution des lois et de la réglementation, les changements à l'égard de la concurrence, les modifications apportées aux notes de crédit, la rareté des ressources humaines, l'évolution de l'environnement technologique, la capacité de réaliser les avantages anticipés de l'acquisition d'un portefeuille de prêts à l'investissement et la réaction des clients du vendeur à la transaction, ainsi que la capacité de la Banque de mettre en œuvre son plan de transformation. Enfin, la Banque prévient que la liste de facteurs ci-dessus n'est pas exhaustive. Pour de plus amples renseignements sur les risques, incertitudes et hypothèses qui pourraient faire en sorte que les résultats réels de la Banque diffèrent des attentes exprimées, les personnes intéressées sont priées de consulter la rubrique « Profil de risque et cadre de gestion des risques » du rapport annuel de la Banque et les autres documents publics déposés par la Banque et disponibles sur le site [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

La Banque ne s'engage pas à mettre à jour les énoncés prospectifs, écrits ou oraux, formulés par elle ou en son nom, sauf dans la mesure où la réglementation des valeurs mobilières l'exige.

<sup>1</sup> Le 1<sup>er</sup> novembre 2014, la Banque a adopté les modifications apportées à l'IAS 32, *Instruments financiers - Présentation*, qui ont exigé le retraitement de l'information et des mesures financières comparatives de 2014 de la Banque. L'information pour les exercices clos les 31 octobre 2013, 2012 et 2011 a été préparée selon les IFRS, mais n'a pas été retraitée pour refléter l'adoption de ces modifications.

Le 1<sup>er</sup> novembre 2013, la Banque a adopté les modifications à l'IAS 19, *Avantages du personnel*, qui ont exigé le retraitement de l'information et des mesures financières comparatives de 2013 de la Banque. L'information pour les exercices clos les 31 octobre 2012 et 2011 a été préparée selon les IFRS, mais n'a pas été retraitée pour refléter l'adoption de ces modifications.

# SOMMAIRE DES RÉSULTATS FINANCIERS

## FAITS SAILLANTS DE 2015

- Résultat net ajusté de 172,2 millions \$, ou un résultat dilué par action ajusté de 5,62 \$, en hausse respectivement de 5 % et 6 % d'un exercice à l'autre
- Résultat net comme présenté de 102,5 millions \$, ou un résultat dilué par action de 3,21 \$, en baisse respectivement de 27 % et 29 % d'un exercice à l'autre, compte tenu de charges de dépréciation et de restructuration spéciales de 78,4 millions \$
- Qualité du crédit excellente, les pertes sur prêts s'étant établies à 34,9 millions \$, soit 17 % de moins qu'à l'exercice précédent
- Croissance solide de 2,7 milliards \$ des prêts d'un exercice à l'autre
  - Prêts hypothécaires de B2B Banque en hausse de 34 % d'un exercice à l'autre
  - Prêts aux entreprises en hausse de 18 % d'un exercice à l'autre
- Aucune exposition directe au secteur pétrolier et gazier

TABLEAU 1

## FAITS SAILLANTS DE 2015

Pour les exercices clos les 31 octobre [en millions de dollars canadiens, sauf les pourcentages]

	2015	2014	VARIATION 2015 / 2014
Résultat net	102,5 \$	140,4 \$	(27)%
Résultat dilué par action	3,21 \$	4,50 \$	(29)%
Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires	6,8 %	10,1 %	
Résultat net ajusté <sup>(1)</sup>	172,2 \$	163,6 \$	5 %
Résultat dilué par action ajusté <sup>(1)</sup>	5,62 \$	5,31 \$	6 %
Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires ajusté <sup>(1)</sup>	12,0 %	11,9 %	

(1) Certaines analyses présentées dans ce document reposent sur les activités principales de la Banque et ne tiennent donc pas compte de charges désignées comme étant des éléments d'ajustement. Voir les rubriques sur les éléments d'ajustement et les mesures financières non conformes aux PCGR pour plus de précisions.

## SURVOL DE L'EXERCICE 2015

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2015, le résultat net ajusté a totalisé 172,2 millions \$, ou un résultat dilué par action ajusté de 5,62 \$, soit une hausse respective de 5 % et 6 %, comparativement au résultat net ajusté de 163,6 millions \$, ou un résultat dilué par action ajusté de 5,31 \$, pour l'exercice clos le 31 octobre 2014. Le rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires ajusté s'est établi à 12,0 % pour l'exercice clos le 31 octobre 2015, comparativement à 11,9 % en 2014.

Comme présenté, le résultat net s'est établi à 102,5 millions \$, ou un résultat dilué par action de 3,21 \$, pour l'exercice clos le 31 octobre 2015, comparativement à un résultat net de 140,4 millions \$, ou un résultat dilué par action de 4,50 \$, en 2014. Le rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires comme présenté a été de 6,8 % pour l'exercice clos le 31 octobre 2015, par rapport à 10,1 % en 2014. Les résultats comme présentés pour 2015 et 2014 tenaient compte d'éléments d'ajustement, y compris une charge de dépréciation relativement aux activités de détail comptabilisée à la suite d'un examen stratégique complet réalisé au quatrième trimestre 2015. Voir les rubriques « Mesures financières non conformes aux PCGR » et « Frais autres que d'intérêt » aux pages 14 et 20 pour plus de précisions.

Au cours de l'exercice 2015, la Banque a enregistré un résultat des activités principales solide et a atteint ses objectifs de rentabilité. De plus, l'accent mis par la Banque sur ses activités prioritaires a généré des résultats concrets, le volume du portefeuille de prêts hypothécaires de B2B Banque ayant augmenté de 34 % et celui du portefeuille de prêts aux entreprises, de 18 %. L'excellente qualité du crédit des portefeuilles de la Banque a également contribué à sa performance financière robuste pour 2015.

En outre, la Banque a maintenu une solide situation financière en 2015, comme en témoignent les ratios de fonds propres calculés selon l'approche standard qui sont bien au-delà des exigences minimales. Grâce à une saine gestion des liquidités et du capital, la Banque se trouve en position avantageuse pour investir dans ses grandes initiatives et mieux servir sa clientèle.

TABLEAU 2

**RÉSULTATS CONSOLIDÉS**

Pour les exercices clos les 31 octobre (en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action et les pourcentages)

	2015	2014	2013	VARIATION 2015 / 2014
Revenu net d'intérêt	575 083 \$	560 980 \$	568 760 \$	3 %
Autres revenus	322 043	313 085	296 577	3
Revenu total	897 126	874 065	865 337	3
Amortissement de la prime nette sur les instruments financiers acquis et réévaluation de la contrepartie éventuelle	5 999	9 653	4 426	(38)
Provisions pour pertes sur prêts	34 900	42 000	36 000	(17)
Frais autres que d'intérêt	722 824	641 309	674 079	13
Résultat avant impôts sur le résultat	133 403	181 103	150 832	(26)
Impôts sur le résultat	30 933	40 738	31 355	(24)
Résultat net	102 470	140 365	119 477	(27)
Dividendes sur actions privilégiées, y compris les impôts connexes	9 602	10 985	11 749	(13)
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires	92 868 \$	129 380 \$	107 728 \$	(28)%
Nombre moyen d'actions ordinaires en circulation (en milliers)				
de base	28 949	28 724	28 329	
dilué	28 955	28 732	28 338	
Résultat par action				
de base	3,21 \$	4,50 \$	3,80 \$	(29)%
dilué	3,21 \$	4,50 \$	3,80 \$	(29)%
Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires <sup>(2)</sup>	6,8 %	10,1%	9,1%	
Ratio d'efficacité <sup>(2)</sup>	80,6 %	73,4%	77,9%	
Levier d'exploitation <sup>(2)(3)</sup>	(10,1)%	5,9%	n. s.	
<b>Mesures financières ajustées</b>				
Résultat net ajusté <sup>(2)</sup>	172 199 \$	163 582 \$	155 436 \$	5 %
Résultat dilué par action ajusté <sup>(2)</sup>	5,62 \$	5,31 \$	5,07 \$	6 %
Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires ajusté <sup>(2)</sup>	12,0 %	11,9%	12,1%	
Frais autres que d'intérêt ajustés <sup>(2)</sup>	639 560 \$	620 807 \$	629 539 \$	3 %
Ratio d'efficacité ajusté <sup>(2)</sup>	71,3 %	71,0%	72,8%	
Levier d'exploitation ajusté <sup>(2)(3)</sup>	(0,4)%	2,4%	n. s.	

(1) Les frais autres que d'intérêt comprennent certains éléments d'ajustement, comme il est mentionné dans la rubrique qui suit.

(2) Voir la rubrique sur les mesures financières non conformes aux PCGR.

(3) Le levier d'exploitation pour l'exercice 2013 est non significatif, car les résultats de 2012 n'ont pas été retraités pour tenir compte de l'adoption des modifications à l'IAS 19, *Avantages du personnel*.**PERFORMANCE FINANCIÈRE 2015**

Le tableau ci-dessous présente les objectifs financiers définis par la direction et la performance de la Banque pour 2015. La Banque a atteint ses objectifs en matière de rentabilité et de fonds propres pour l'exercice 2015. La croissance appréciable des volumes des portefeuilles de prêts, la hausse des commissions sur la vente de fonds communs de placement et la qualité du crédit toujours solide ont été les principaux inducteurs de la performance

financière de la Banque. La pression continue exercée sur le revenu net d'intérêt attribuable au contexte de très bas taux d'intérêt, ainsi que celle exercée par les coûts liés à la technologie et à la réglementation, a toutefois fait en sorte que la Banque est arrivée tout juste à court de ses objectifs annuels en matière de ratio d'efficacité et de levier d'exploitation.

TABLEAU 3

**INDICATEURS DE PERFORMANCE 2015 <sup>(1)</sup>**

	OBJECTIFS DE 2015	RÉSULTATS DE 2015
Résultat dilué par action ajusté	5 % à 8 %	6 %
Ratio d'efficacité ajusté	< 71,0 %	71,3 %
Levier d'exploitation ajusté	Positif	(0,4)%
Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires ajusté	≥ 12,0%	12,0 %
Ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires – base « tout compris »	> 7,0 %	7,6 %

(1) Voir la rubrique sur les mesures financières non conformes aux PCGR.

# MESURES FINANCIÈRES NON CONFORMES AUX PCGR

La Banque utilise à la fois les PCGR et certaines mesures financières non conformes aux PCGR afin d'évaluer sa performance. Les mesures financières non conformes aux PCGR n'ont pas de définition normalisée selon les PCGR et peuvent difficilement être comparables à des mesures semblables présentées par d'autres émetteurs. La Banque considère que ces mesures financières non conformes aux PCGR fournissent aux investisseurs et aux analystes des renseignements utiles afin de leur permettre de mieux apprécier ses résultats financiers et d'effectuer une analyse plus rigoureuse de son potentiel de rentabilité et de croissance. Les mesures financières non conformes aux PCGR de la Banque sont définies comme suit :

## Mesures financières ajustées

Certaines analyses présentées dans ce document reposent sur les activités principales de la Banque et ne tiennent donc pas compte de l'incidence de certains montants désignés comme étant des éléments d'ajustement, comme il est précisé ci-après. La Banque présente les résultats ajustés pour faciliter la compréhension de la performance sous-jacente de ses activités et des tendances connexes. L'incidence des éléments d'ajustement sur les résultats comme présentés est présentée dans le tableau 4.

### *Éléments d'ajustement*

Les éléments d'ajustement sont liés à la dépréciation, aux plans de restructuration et à une charge de rémunération spéciale liée à un départ à la retraite, ainsi qu'aux regroupements d'entreprises.

La dépréciation du goodwill, des logiciels et immobilisations incorporelles et des immobilisations corporelles fait suite à l'examen stratégique complet des activités de détail de la Banque réalisé au quatrième trimestre 2015. Ces charges ont été désignées comme étant des éléments d'ajustement en raison de leur nature et de l'importance des montants. La dépréciation du goodwill, des logiciels et immobilisations incorporelles et des immobilisations corporelles est incluse dans les résultats comme présentés du secteur d'activité Particuliers et Entreprises.

Les charges de restructuration découlent d'un réalignement des priorités stratégiques et comprennent des indemnités de départ et des charges de dépréciation liées à des projets de TI. Ces charges ont été désignées comme étant des éléments d'ajustement en raison de leur nature et de l'importance des montants. Les charges de restructuration sont incluses dans les résultats comme présentés de tous les secteurs d'activité et du secteur Autres.

La charge de rémunération liée à un départ à la retraite a trait à l'ajustement au contrat d'emploi de l'ancien chef de la direction de la Banque apporté à la suite de l'annonce de son départ à la retraite. Cette charge a été désignée comme un élément d'ajustement en raison de sa nature et de l'importance du montant. La charge de rémunération est incluse dans les résultats comme présentés du secteur Autres.

Les éléments liés aux regroupements d'entreprises ont trait à des profits et à des charges spéciaux découlant des acquisitions. Le profit d'acquisition non récurrent et l'amortissement connexe de la prime nette sur les instruments financiers acquis sont considérés comme des éléments d'ajustement puisque la direction considère qu'ils représentent des ajustements importants non récurrents et sans effet de trésorerie. La réévaluation de la contrepartie éventuelle et les frais liés aux regroupements d'entreprises ont été désignés comme étant des éléments d'ajustement en raison de leur nature et de l'importance des montants. Les éléments liés

aux regroupements d'entreprises sont inclus dans les résultats comme présentés du secteur d'activité B2B Banque.

## Capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires

Les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires de la Banque sont définis comme le total de la valeur des actions ordinaires, des résultats non distribués et du cumul des autres éléments du résultat global, compte non tenu des réserves de couvertures de flux de trésorerie.

## Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires

Le rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires constitue une mesure de rentabilité calculée comme le résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires en pourcentage des capitaux propres moyens attribuables aux actionnaires ordinaires. Le tableau 5 ci-après présente des renseignements additionnels sur le rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires.

## Valeur comptable de l'action ordinaire

La valeur comptable de l'action ordinaire de la Banque est définie comme les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires divisés par le nombre d'actions ordinaires en circulation à la fin de la période.

## Actif productif moyen

Avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> novembre 2014, la Banque a modifié sa définition de l'actif productif moyen, comme il est décrit à la rubrique « Modifications à la présentation de l'information financière » à la page 16. Toutes les mesures financières pour l'exercice clos en 2014 ont été modifiées en conséquence.

L'actif productif moyen comprend les prêts de la Banque, déduction faite des provisions cumulatives, ainsi que les dépôts portant intérêt auprès d'autres banques, les valeurs mobilières, les valeurs acquises en vertu de conventions de revente utilisées dans les activités de trésorerie de la Banque et les dérivés, mais ne tient pas compte de l'actif productif moyen du secteur d'activité Valeurs mobilières Banque Laurentienne et Marchés des capitaux. Les moyennes sont fondées sur les soldes quotidiens pour la période.

## Marge nette d'intérêt

Avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> novembre 2014, la Banque a modifié sa définition de la marge nette d'intérêt, comme il est décrit à la rubrique « Modifications à la présentation de l'information financière » ci-après. Toutes les mesures financières pour l'exercice clos en 2014 ont été modifiées en conséquence.

La marge nette d'intérêt est le ratio du revenu net d'intérêt sur l'actif productif moyen, exprimé en pourcentage ou en points de base.

## Ratio d'efficacité et levier d'exploitation

La Banque utilise le ratio d'efficacité comme mesure de la productivité et du contrôle des coûts. Ce ratio est défini comme les frais autres que d'intérêt en pourcentage du revenu total. La Banque utilise également le levier d'exploitation comme mesure d'efficacité. Le levier d'exploitation est l'écart entre le taux de croissance du revenu total et celui des frais autres que d'intérêt.

### Ratio du dividende versé

Le ratio du dividende versé est défini comme les dividendes déclarés par action ordinaire en pourcentage du résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires.

### Rendement de l'action

Le rendement de l'action est défini comme le quotient obtenu en divisant les dividendes déclarés par action ordinaire par le cours de clôture de l'action ordinaire.

TABLEAU 4

## INCIDENCE DES ÉLÉMENTS D'AJUSTEMENT

Pour les trimestres et les exercices clos les 31 octobre (en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action)

	POUR LES TRIMESTRES CLOS LES 31 OCTOBRE		POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 OCTOBRE		
	2015	2014	2015	2014	2013
<b>Incidence sur le résultat net</b>					
Résultat net (perte nette) comme présenté	<b>(18 719) \$</b>	33 754 \$	<b>102 470 \$</b>	140 365 \$	119 477 \$
<b>Éléments d'ajustement, après impôts sur le résultat</b>					
Dépréciation du goodwill, des logiciels et autres immobilisations incorporelles et des immobilisations corporelles	<b>57 245</b>	—	<b>57 245</b>	—	—
Charges de restructuration					
Indemnités de départ <sup>(1)</sup>	<b>3 372</b>	4 429	<b>3 372</b>	4 429	4 607
Charges de dépréciation liées aux projets de TI <sup>(2)</sup>	<b>1 153</b>	1 162	<b>1 153</b>	1 162	—
	<b>4 525</b>	5 591	<b>4 525</b>	5 591	4 607
Charge de rémunération liée à un départ à la retraite <sup>(1)</sup>	—	—	<b>3 550</b>	—	—
Éléments liés aux regroupements d'entreprises					
Amortissement de la prime nette sur les instruments financiers acquis et réévaluation de la contrepartie éventuelle					
Amortissement de la prime nette sur les instruments financiers acquis	<b>1 076</b>	1 108	<b>4 409</b>	4 079	3 264
Réévaluation de la contrepartie éventuelle	—	—	—	4 100	—
Frais d'intégration liés aux regroupements d'entreprises	—	2 138	—	9 447	28 088
	<b>1 076</b>	3 246	<b>4 409</b>	17 626	31 352
	<b>62 846</b>	8 837	<b>69 729</b>	23 217	35 959
Résultat net ajusté	<b>44 127 \$</b>	42 591 \$	<b>172 199 \$</b>	163 582 \$	155 436 \$
<b>Incidence sur le résultat dilué par action</b>					
Résultat dilué (perte) dilué(e) par action comme présenté	<b>(0,73) \$</b>	1,09 \$	<b>3,21 \$</b>	4,50 \$	3,80 \$
<b>Éléments d'ajustement</b>					
Dépréciation du goodwill, des logiciels et autres immobilisations incorporelles et des immobilisations corporelles	<b>1,98</b>	—	<b>1,98</b>	—	—
Charges de restructuration	<b>0,16</b>	0,19	<b>0,16</b>	0,19	0,16
Charge de rémunération liée à un départ à la retraite	—	—	<b>0,12</b>	—	—
Éléments liés aux regroupements d'entreprises	<b>0,04</b>	0,12	<b>0,15</b>	0,62	1,11
	<b>2,17</b>	0,31	<b>2,41</b>	0,81	1,27
Résultat dilué par action ajusté <sup>(3)</sup>	<b>1,44 \$</b>	1,39 \$	<b>5,62 \$</b>	5,31 \$	5,07 \$

(1) Les indemnités de départ et la charge de rémunération liée à un départ à la retraite sont incluses au poste Salaires et avantages du personnel de l'état du résultat consolidé

(2) Les charges de dépréciation liées aux projets de TI sont incluses au poste Frais d'occupation de locaux et technologie de l'état du résultat consolidé.

(3) L'incidence par action des éléments d'ajustement diffère en raison de l'arrondissement pour les trimestres.

TABLEAU 5

## RENDEMENT DES CAPITAUX PROPRES ATTRIBUABLES AUX ACTIONNAIRES ORDINAIRES

Pour les exercices clos les 31 octobre (en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages)

	2015	2014	2013
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires comme présenté	<b>92 868 \$</b>	129 380 \$	107 728 \$
Éléments d'ajustement	<b>69 729</b>	23 217	35 959
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires ajusté	<b>162 597 \$</b>	152 597 \$	143 687 \$
Capitaux propres moyens attribuables aux actionnaires ordinaires	<b>1 355 991 \$</b>	1 280 595 \$	1 186 977 \$
Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires	<b>6,8 %</b>	10,1 %	9,1 %
Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires ajusté	<b>12,0 %</b>	11,9 %	12,1 %

# MODIFICATIONS À LA PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Le 1<sup>er</sup> novembre 2014, la Banque a adopté les modifications apportées à l'IAS 32, *Instruments financiers : Présentation*, qui clarifiaient les exigences en matière de compensation des instruments financiers. Par conséquent, certaines valeurs acquises en vertu de conventions de revente et d'engagements connexes qui ont été compensés antérieurement au bilan sont désormais présentées selon leur montant brut. Ces retraitements ont entraîné une augmentation de l'actif total et du passif total, mais n'ont pas eu d'incidence sur le résultat global, les capitaux propres ou les flux de trésorerie de la Banque. L'ajustement est présenté dans le tableau 6 ci-dessous.

TABLEAU 6  
**AJUSTEMENT À L'ACTIF TOTAL**

Au 31 octobre (en milliers de dollars canadiens)

	2014
Actif total – Comme présenté antérieurement	34 848 681 \$
Incidence de l'adoption des modifications à l'IAS 32 sur l'actif total	1 634 104
Actif total – Retraité	36 482 785 \$

À la lumière de ces modifications, la Banque a passé en revue l'utilisation qu'elle fait de la marge nette d'intérêt à titre de mesure financière pour présenter un indicateur plus utile qui soit davantage conforme à la pratique de l'industrie. Désormais, la marge nette d'intérêt est définie comme le ratio du revenu net d'intérêt par rapport à l'actif productif moyen, compte tenu de

l'actif productif moyen du secteur d'activité Valeurs mobilières Banque Laurentienne et Marchés des capitaux (VMBL et MC). Cette nouvelle mesure est axée sur les activités bancaires et élimine la volatilité de la marge nette d'intérêt liée à la variation des actifs utilisés dans les activités de courtage et les opérations de négociation. Pour l'exercice clos en 2014, les mesures de la marge nette d'intérêt et de l'actif productif moyen ont été modifiées en conséquence. Le tableau 7 présente les ajustements.

TABLEAU 7  
**AJUSTEMENT À LA MARGE NETTE D'INTÉRÊT ET À L'ACTIF PRODUCTIF MOYEN**

Pour l'exercice clos le 31 octobre (en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages)

	2014
Revenu net d'intérêt (A)	560 980 \$
Actif moyen - Comme présenté antérieurement (B)	34 023 265
Actif productif moyen – Comme présenté antérieurement	32 974 163
Incidence de l'adoption des modifications à l'IAS 32 sur l'actif productif moyen	1 536 926
Actif productif moyen de VMBL et MC	(4 654 654)
Actif productif moyen – Mesure mise à jour (C)	29 856 435 \$
Marge nette d'intérêt – Comme présentée antérieurement (A/B)	1,65 %
Marge nette d'intérêt – Mesure mise à jour (A/C)	1,88 %

## PERSPECTIVES

### PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES

La conjoncture économique américaine a continué de s'améliorer en 2015. Par contre, la croissance de l'économie des pays en développement ralentit, du fait de l'essoufflement de la croissance en Chine. Par conséquent, le Canada s'est graduellement tourné vers un autre moteur de croissance économique. Les secteurs axés sur les exportations autres que de marchandises du centre du Canada et les secteurs des services ont retrouvé un certain dynamisme, soutenus par la faiblesse de la devise et la solidité des dépenses de consommation aux États-Unis, tandis que les secteurs liés aux marchandises, qui se trouvent principalement dans la région des Prairies, souffrent toujours de la baisse des prix. Dans l'ensemble, l'activité économique canadienne a probablement enregistré une croissance de 1,2 % en 2015, la reprise observée au deuxième semestre de l'année ayant contrebalancé la légère contraction subie au premier semestre.

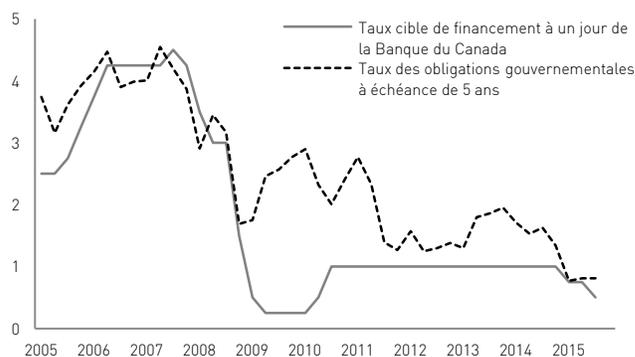
En 2016, le PIB du Canada devrait augmenter modérément de 2 %, sous l'impulsion du raffermissement des exportations, d'une hausse prévue des dépenses en capital dans les secteurs non liés aux marchandises et de mesures de relance budgétaires additionnelles.

Compte tenu du contexte économique actuel aux États-Unis, la Federal Reserve Bank devrait accroître légèrement son taux directeur d'ici la fin de l'année, sinon en 2016. Toutefois, le contexte de taux d'intérêt très bas devrait persister au Canada, les préoccupations suscitées par la croissance dans les marchés

émergents et la diminution des prix des marchandises contribuant à la réduction temporaire des pressions inflationnistes. Ce contexte devrait soutenir l'activité sur le marché de l'habitation au Canada, sauf dans les régions productrices de pétrole de l'Ouest, où l'activité pourrait ralentir.

### TAUX D'INTÉRÊT AU CANADA

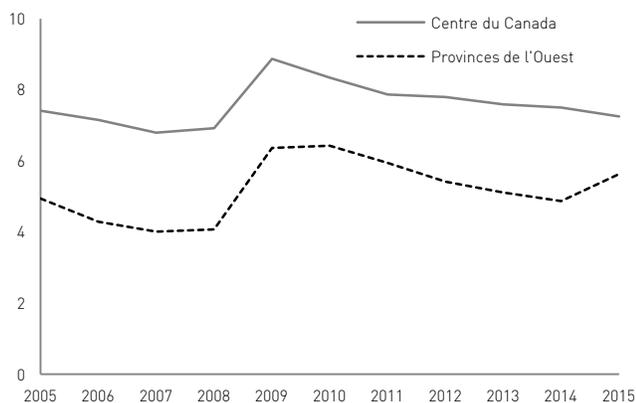
(données trimestrielles, fin de période, en pourcentage)



Source : Banque du Canada

## TAUX DE CHÔMAGE

(données annuelles, en pourcentage)



Source : Statistique Canada

## ÉVALUATION DE LA PERFORMANCE DE LA BANQUE

Dans le cadre de la mise en œuvre du nouveau plan de transformation visant à améliorer la performance, la Banque se concentrera entièrement sur l'atteinte de son objectif stratégique global, qui est de doubler sa taille d'ici 2022 et d'enregistrer une performance comparable à la moyenne du secteur bancaire tout en établissant une base stratégique solide. Compte tenu du plan, le rendement des capitaux propres devrait augmenter pour atteindre un niveau supérieur à 14 % dans quatre ans et, par suite

de la mise en œuvre de l'approche fondée sur les notations internes avancée, un niveau comparable à celui du secteur dans sept ans. Pour réaliser ces objectifs, la Banque devra assurer la mise en œuvre de son plan et s'assurer de maintenir le cap sur ses grandes initiatives.

Ces objectifs stratégiques se traduisent par les objectifs financiers à moyen terme suivants :

- accroître de 5 % à 10 % le résultat par action d'un exercice à l'autre;
- réduire le ratio d'efficacité sous la barre des 68 %;
- générer un levier d'exploitation positif;
- continuer de tirer parti des forces de la Banque et accroître, d'ici 2019 :
  - à 13 milliards \$ les prêts à la clientèle commerciale, soit une croissance de plus de 60 %;
  - à 9 milliards \$ les prêts hypothécaires résidentiels par l'intermédiaire des courtiers et des conseillers indépendants, soit une croissance de plus de 50 %;
  - à 6 milliards \$ les fonds communs de placement aux particuliers, soit une croissance de plus de 80 %;
  - à 4 milliards \$ les actifs sous gestion de Valeurs mobilières Banque Laurentienne, soit une croissance de plus de 25 %.

## ANALYSE DES RÉSULTATS CONSOLIDÉS

Le résultat net s'est établi à 102,5 millions \$, ou un résultat dilué par action de 3,21 \$, pour l'exercice clos le 31 octobre 2015, par rapport au résultat net de 140,4 millions \$, ou un résultat dilué par action de 4,50 \$, pour l'exercice clos le 31 octobre 2014.

Le résultat net ajusté a atteint 172,2 millions \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2015, une hausse de 5 % comparativement au résultat net ajusté de 163,6 millions \$ en 2014, tandis que le résultat dilué par action ajusté a été de 5,62 \$, en hausse de 6 % par rapport à celui de 5,31 \$ en 2014.

### COMPOSITION DU REVENU TOTAL

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2015 (en pourcentage)



(1) Incluant les revenus tirés des activités de courtage et les revenus de trésorerie et de marchés financiers.

### REVENU TOTAL

Le revenu total a augmenté de 23,1 millions \$, pour atteindre 897,1 millions \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2015, par rapport au revenu total de 874,1 millions \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2014. Le revenu net d'intérêt et les autres revenus ont contribué à cette augmentation d'un exercice à l'autre, comme il est précisé ci-après.

### REVENU NET D'INTÉRÊT

Le revenu net d'intérêt a augmenté de 14,1 millions \$, ou 3 %, et a totalisé 575,1 millions \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2015, par rapport à un revenu net d'intérêt de 561,0 millions \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2014. La bonne croissance des prêts depuis l'exercice précédent a eu une incidence positive sur le revenu net d'intérêt, tandis que les marges ont continué de subir des pressions.

Comparativement à l'exercice clos le 31 octobre 2014, la marge nette d'intérêt (en pourcentage de l'actif productif moyen) a diminué de 4 points de base pour s'établir à 1,84 % pour l'exercice clos le 31 octobre 2015, comme il est indiqué au tableau 8. La diminution découle principalement de la persistance des bas taux d'intérêt et de la vive concurrence, principalement dans le segment des prêts hypothécaires résidentiels. La hausse des liquidités à faible rendement détenues au cours de l'exercice, notamment pour financer l'acquisition d'un portefeuille de prêts à l'investissement au quatrième trimestre, a également fait en sorte de réduire les marges nettes d'intérêt comme présentées. La Banque modifie graduellement la composition de son portefeuille de prêts pour atténuer la pression du marché, en misant notamment sur les nouveaux prêts hypothécaires alternatifs et les

activités de financement d'équipement. Néanmoins, les marges d'intérêt devraient continuer d'être entraînées à la baisse au cours des prochains trimestres, étant donné que les taux devraient se maintenir à des niveaux historiquement bas. Le tableau 9 présente un sommaire des variations du revenu net d'intérêt.

La Banque utilise des dérivés pour gérer le risque de taux d'intérêt associé à certains de ses portefeuilles de prêts et de dépôts. Selon

les fluctuations des taux d'intérêt et selon la composition des portefeuilles sur le plan de l'échéance et des types de produits, le rendement réel des portefeuilles peut varier de manière substantielle. La Banque a recours à des modèles pour quantifier l'incidence potentielle de divers scénarios de taux sur les revenus futurs et sur les capitaux propres, comme il est décrit à la rubrique « Activités de gestion de l'actif et du passif » à la page 47 du présent rapport de gestion.

TABLEAU 8  
REVENU NET D'INTÉRÊT

Pour les exercices clos les 31 octobre (en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages)

	2015			2014		
	VOLUME MOYEN	INTÉRÊT	TAUX MOYEN	VOLUME MOYEN	INTÉRÊT	TAUX MOYEN
<b>Actif</b>						
Trésorerie et valeurs mobilières	2 797 155 \$	40 937 \$	1,46 %	2 467 505 \$	41 504 \$	1,68 %
Valeurs acquises en vertu de conventions de revente	728 807	4 637	0,64	702 081	6 794	0,97
Prêts						
Personnels	6 307 812	308 009	4,88	6 574 958	332 862	5,06
Hypothécaires résidentiels	15 239 091	472 438	3,10	14 697 978	491 933	3,35
Hypothécaires commerciaux	2 856 533	125 488	4,39	2 514 397	114 640	4,56
Commerciaux et autres (incluant les acceptations)	3 318 105	123 545	3,72	2 899 516	110 408	3,81
Prêts totaux	27 721 541	1 029 480	3,71	26 686 849	1 049 843	3,93
Dérivés et autres	—	66 104	—	—	47 080	—
<b>Actif total productif d'intérêt</b>	<b>31 247 503</b>	<b>1 141 158</b>	<b>3,65</b>	<b>29 856 435</b>	<b>1 145 221</b>	<b>3,84</b>
Autres actifs non-productifs d'intérêt	6 574 347	—	—	5 703 755	—	—
<b>Actif total</b>	<b>37 821 850 \$</b>	<b>1 141 158 \$</b>	<b>3,02 %</b>	<b>35 560 190 \$</b>	<b>1 145 221 \$</b>	<b>3,22 %</b>
<b>Passif et capitaux propres</b>						
Dépôts à vue et sur préavis	8 332 023 \$	68 536 \$	0,82 %	8 158 528 \$	73 857 \$	0,91 %
Dépôts à terme	16 876 397	366 997	2,17	16 053 412	375 244	2,34
Dettes liées aux activités de titrisation	5 185 686	113 102	2,18	4 862 280	118 269	2,43
Dettes subordonnées	448 487	16 094	3,59	446 410	16 071	3,60
Autres	—	1 346	—	—	800	—
<b>Passif total portant intérêt</b>	<b>30 842 593</b>	<b>566 075</b>	<b>1,84</b>	<b>29 520 630</b>	<b>584 241</b>	<b>1,98</b>
Acceptations	385 769	—	—	330 265	—	—
Autres passifs ne portant pas intérêt	4 996 956	—	—	4 216 179	—	—
<b>Passif total</b>	<b>36 225 318</b>	<b>566 075</b>	<b>1,56</b>	<b>34 067 074</b>	<b>584 241</b>	<b>1,71</b>
Capitaux propres	1 596 532	—	—	1 493 116	—	—
<b>Passif et capitaux propres totaux</b>	<b>37 821 850 \$</b>	<b>566 075 \$</b>	<b>1,50 %</b>	<b>35 560 190 \$</b>	<b>584 241 \$</b>	<b>1,64 %</b>
<b>Revenu net d'intérêt et marge nette d'intérêt (en % de l'actif productif moyen)</b>		<b>575 083 \$</b>	<b>1,84 %</b>		<b>560 980 \$</b>	<b>1,88 %</b>

[1] Les chiffres comparatifs de 2014 ont été retraités pour tenir compte de l'adoption des modifications apportées à l'IAS 32, *Instruments financiers : Présentation* et de la modification de la définition de la marge nette d'intérêt par la Banque. Voir la rubrique sur les mesures financières non conformes aux PCGR et la rubrique sur les modifications à la présentation de l'information financière.

TABLEAU 9  
VARIATION DU REVENU NET D'INTÉRÊT

Pour l'exercice clos le 31 octobre (en milliers de dollars canadiens)

	2015 / 2014		
	Augmentation (diminution) en raison de la variation		
	DU VOLUME MOYEN	DU TAUX MOYEN	VARIATION NETTE
Actif total productif d'intérêt	53 358 \$	(57 421) \$	(4 063) \$
Passif total portant intérêt	(26 163)	44 329	18 166
Revenu net d'intérêt	27 195 \$	(13 092) \$	14 103 \$

## AUTRES REVENUS

Les autres revenus ont augmenté de 9,0 millions \$, ou 3 %, et ont totalisé 322,0 millions \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2015, par rapport à 313,1 millions \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2014. Il importe de noter que les autres revenus de l'exercice clos le 31 octobre 2014 comprenaient un profit de 3,7 millions \$ à la vente d'un portefeuille de prêts hypothécaires commerciaux de 102,4 millions \$.

Les *frais et commissions sur prêts et dépôts* ont totalisé 141,6 millions \$ pour l'exercice 2015, un niveau essentiellement inchangé par rapport à 141,8 millions \$ en 2014. La diminution des frais de service sur les dépôts attribuable à l'optimisation par les clients de leur utilisation des produits de la Banque a été compensée par l'augmentation des revenus tirés des services de cartes en 2015 et par la hausse des commissions sur prêts découlant de l'intensification de l'activité de souscription.

Les *revenus tirés des activités de courtage* sont demeurés relativement inchangés, soit 63,3 millions \$ pour l'exercice 2015, comparativement à 63,6 millions \$ en 2014, la diminution des frais de souscription de la filiale de courtage de la Banque sur le marché des titres de sociétés à petite capitalisation ayant été compensée par les revenus plus élevés découlant de la croissance des activités de souscription dans le marché des titres à revenu fixe.

Les *revenus tirés de la vente de fonds communs de placement* ont augmenté de 33 %, s'établissant à 38,8 millions \$ pour l'exercice 2015, comparativement à 29,2 millions \$ pour 2014. L'augmentation découle de la croissance marquée des ventes de fonds communs de placement et des revenus d'honoraires additionnels liés aux seuils de vente. Depuis janvier 2012, la Banque distribue une série privilégiée de fonds communs de placement BLC-Mackenzie dans son réseau de succursales du

Québec. Au cours des quatre dernières années, ce partenariat a été très avantageux, et a permis de plus que doubler les commissions.

Les *revenus liés aux comptes d'investissement* ont diminué pour s'établir à 30,2 millions \$ pour l'exercice 2015, par rapport à 31,7 millions \$ en 2014, en raison surtout de la diminution des frais de transaction et des frais de service tirés par le secteur B2B Banque Services de courtiers de la Banque. Cette tendance devrait se poursuivre à moyen terme étant donné que les institutions financières internalisent la gestion des comptes autogérés de leurs clients.

Les *revenus de trésorerie et de marchés financiers* ont augmenté pour s'établir à 23,4 millions \$ pour l'exercice 2015, par rapport à 16,1 millions \$ en 2014. Cette augmentation a essentiellement découlé de la contribution plus élevée des activités de négociation et de la hausse des revenus tirés des activités de change, contrebalancées en partie par la baisse des profits nets réalisés sur les valeurs mobilières par rapport à ceux de 2014. Des renseignements additionnels sur le portefeuille de valeurs mobilières de la Banque figurent à la note 5 des états financiers consolidés annuels.

Les *revenus d'assurance* sont générés principalement par les programmes d'assurance liés aux solutions de crédit et aux cartes offertes par la Banque. Les revenus d'assurance sont présentés déduction faite des réclamations et des frais. Les revenus nets ont diminué de 12 %, pour passer de 19,2 millions \$ en 2014 à 16,9 millions \$ à l'exercice 2015, du fait essentiellement du niveau plus élevé de réclamations. Des renseignements additionnels sur les revenus d'assurance de la Banque sont présentés à la note 28 des états financiers consolidés annuels.

TABLEAU 10

### AUTRES REVENUS

Pour les exercices clos les 31 octobre (en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages)

	2015	2014	2013	VARIATION 2015 / 2014
Frais et commissions sur prêts et dépôts				
Frais de service sur les dépôts	59 723 \$	62 665 \$	63 195 \$	(5)%
Commissions sur prêts	50 768	49 682	42 774	2
Revenus tirés des services de cartes	31 098	29 502	27 822	5
	141 589	141 849	133 791	—
Revenus tirés des activités de courtage	63 294	63 640	60 607	(1)
Revenus tirés de la vente de fonds communs de placement	38 811	29 228	22 501	33
Revenus liés aux comptes d'investissement	30 202	31 658	32 694	(5)
Revenus de trésorerie et de marchés financiers	23 365	16 138	17 877	45
Revenus d'assurance, montant net	16 903	19 246	16 881	(12)
Autres	7 879	11 326	12 226	(30)
	180 454	171 236	162 786	5
Autres revenus	322 043 \$	313 085 \$	296 577 \$	3 %

## AMORTISSEMENT DE LA PRIME NETTE SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS ACQUIS ET RÉÉVALUATION DE LA CONTREPARTIE ÉVENTUELLE

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2015, le poste Amortissement de la prime nette sur les instruments financiers acquis et réévaluation de la contrepartie éventuelle s'est élevé à 6,0 millions \$, comparativement à 9,7 millions \$ pour l'exercice

clos le 31 octobre 2014. La charge plus élevée en 2014 découlait principalement d'une charge non déductible d'impôt de 4,1 millions \$ pour régler la contrepartie éventuelle liée à l'acquisition de la Fiducie AGF. L'amortissement de la prime nette sur les instruments financiers acquis a atteint 6,0 millions \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2015, comparativement à 5,6 millions \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2014. Voir la note 30 des états financiers consolidés annuels audités.

## PROVISIONS POUR PERTES SUR PRÊTS

Les provisions pour pertes sur prêts ont diminué de 7,1 millions \$ pour s'établir à 34,9 millions \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2015, par rapport aux provisions de 42,0 millions \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2014. Le niveau actuel des provisions continue de refléter la très bonne qualité de crédit sous-jacente des portefeuilles de prêts de la Banque et le maintien des conditions de prêt favorables sur le marché canadien. De plus, la Banque n'avait aucune exposition directe au secteur pétrolier et gazier et est relativement peu exposée aux provinces productrices de pétrole, ce qui devrait contribuer positivement au maintien d'un niveau relativement bas de pertes.

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2015, les pertes sur prêts personnels ont augmenté de 4,6 millions \$ par rapport à celles de l'exercice précédent, du fait principalement d'un retour à des niveaux normaux de provisions dans les portefeuilles de détail et de B2B Banque. Les pertes sur prêts hypothécaires résidentiels ont augmenté de 0,4 million \$, leur niveau étant demeuré bas en raison des conditions de crédit favorables et des critères de

souscription rigoureux. Les pertes sur prêts hypothécaires commerciaux et prêts commerciaux se sont établies à un montant négatif combiné de 0,5 million \$, par rapport à des pertes de 11,6 millions \$ pour l'exercice 2014. La diminution de 12,1 millions \$ d'un exercice à l'autre reflète la bonne qualité du crédit sous-jacente des portefeuilles et le montant plus élevé qu'à l'exercice précédent des règlements favorables. Les pertes sur prêts de ces portefeuilles ont tendance à être plus volatiles étant donné que ces portefeuilles sont exposés, en partie, à de plus grands risques isolés.

Les pertes globales, en pourcentage des prêts moyens, se sont établies à un niveau très bas de 0,12 % qui reflète l'excellente condition du portefeuille de prêts.

Le tableau qui suit présente les provisions pour pertes sur prêts entre 2013 et 2015. La rubrique « Profil de risque et cadre de gestion des risques » du présent rapport de gestion contient une analyse supplémentaire de la condition globale de crédit du portefeuille de la Banque.

TABLEAU 11

## PROVISIONS POUR PERTES SUR PRÊTS

Pour les exercices clos les 31 octobre (en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages)

	2015	2014	2013
Prêts personnels	29 677 \$	25 062 \$	31 668 \$
Prêts hypothécaires résidentiels	5 694	5 330	8 713
Prêts hypothécaires commerciaux	(460)	4 407	(3 640)
Prêts commerciaux et autres (y compris les acceptations)	(11)	7 201	(741)
Provisions pour pertes sur prêts	34 900 \$	42 000 \$	36 000 \$
En % du portefeuille moyen de prêts et d'acceptations	0,12 %	0,15 %	0,13 %

## FRAIS AUTRES QUE D'INTÉRÊT

Les frais autres que d'intérêt ont totalisé 722,8 millions \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2015, par rapport à 641,3 millions \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2014. En 2015, les frais autres que d'intérêt ont été particulièrement touchés par la charge de dépréciation de l'Unité de détail de 72,2 millions \$, comme il est mentionné ci-après. Les frais de 2014 incluaient des frais de 12,9 millions \$ engagés pour finaliser les activités d'intégration à B2B Banque.

Les frais autres que d'intérêt ajustés sont demeurés sous contrôle, n'augmentant que de 3 %, pour s'établir à 639,6 millions \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2015, comparativement à 620,8 millions \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2014, en raison surtout des frais de technologie, comme il est précisé ci-après.

Les *salaires et avantages du personnel* ont été plus élevés de 6,0 millions \$, ou 2 %, comparativement à ceux de l'exercice clos le 31 octobre 2014, pour s'établir à 346,4 millions \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2015. Comme il a été mentionné ci-dessus, les salaires pour l'exercice clos le 31 octobre 2015 incluaient des indemnités de départ de 4,6 millions \$ versées dans le cadre des initiatives de restructuration, comparativement à une charge similaire de 6,1 millions \$ engagée en 2014. De plus, les salaires tenaient compte d'une charge de rémunération liée au départ à la retraite de 4,9 millions \$ relativement à l'ajustement apporté au contrat d'emploi de l'ancien chef de direction de la Banque au début de 2015.

Sur une base ajustée, les salaires et avantages du personnel ont très légèrement augmenté de 2,6 millions \$, soit moins de 1 %, du fait principalement de la hausse régulière des salaires et de la majoration des taxes sur la masse salariale mise en place en décembre 2014, contrebalancée en partie par la réduction de l'effectif attribuable aux initiatives de restructuration qui ont eu lieu à la fin de 2014.

Les *frais d'occupation de locaux et technologie* ont augmenté de 13,2 millions \$ par rapport à ceux de l'exercice clos le 31 octobre 2014, pour s'établir à 199,8 millions \$. L'augmentation découle principalement de la hausse des dépenses de projet attribuable en partie aux coûts additionnels de 4,0 millions \$ engagés aux fins de l'amélioration des systèmes d'administration des comptes dans les succursales à la lumière des nouvelles normes du Modèle de relation client-conseiller - Phase 2 (MRCC 2) établies par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières.

Les *autres frais autres que d'intérêt* ont légèrement augmenté de 3,0 millions \$ pour s'établir à 104,4 millions \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2015, comparativement à d'autres frais autres que d'intérêt de 101,4 millions \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2014, par suite essentiellement des activités accrues de développement des affaires et des taxes de vente plus élevées.

La *dépréciation du goodwill, des logiciels et immobilisations incorporelles et des immobilisations corporelles* a totalisé 72,2 millions \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2015. Cette charge découle des dépréciations suivantes : 29,2 millions \$ au titre du goodwill, 33,1 millions \$ au titre des logiciels et des immobilisations incorporelles et 9,9 millions \$ au titre des immobilisations corporelles. Voir les notes 8 à 10 des états financiers consolidés annuels audités.

#### Ratio d'efficacité

Le ratio d'efficacité ajusté a été de 71,3 % pour l'exercice clos le 31 octobre 2015, par rapport à 71,0 % pour l'exercice clos le 31 octobre 2014. Le levier d'exploitation ajusté a été légèrement négatif d'un exercice à l'autre, reflet du contexte difficile pour la croissance des revenus et des pressions soutenues exercées par les coûts liés à la technologie et à la réglementation.

Le tableau 12 illustre les variations des frais autres que d'intérêt entre 2013 et 2015.

TABLEAU 12

### FRAIS AUTRES QUE D'INTÉRÊT

Pour les exercices clos les 31 octobre (en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages)

	2015	2014	2013	VARIATION 2015 / 2014
Salaires et avantages du personnel				
Salaires <sup>(1)</sup>	221 371 \$	218 166 \$	233 574 \$	
Avantages du personnel	71 906	71 335	75 009	
Rémunération liée à la performance	53 110	50 893	49 909	
	<b>346 387</b>	340 394	358 492	2 %
Frais d'occupation de locaux et technologie				
Équipements et services informatiques	83 635	69 825	63 288	
Loyers et impôts fonciers	54 539	53 455	51 191	
Amortissement <sup>(2)</sup>	52 451	55 300	49 309	
Entretien et réparation	7 382	6 124	6 036	
Services publics	1 601	1 591	1 552	
Autres	235	376	(101)	
	<b>199 843</b>	186 671	171 275	7 %
Autres				
Publicité et développement des affaires	25 789	22 477	22 484	
Honoraires et commissions	24 358	24 143	24 434	
Communications et frais de déplacement	23 402	22 329	22 767	
Taxes et assurances	18 200	16 529	17 433	
Articles de bureau et publications	6 929	7 095	7 456	
Recrutement et formation	2 675	1 917	2 324	
Autres	3 015	6 893	9 170	
	<b>104 368</b>	101 383	106 068	3 %
Dépréciation du goodwill, des logiciels et immobilisations incorporelles et des immobilisations corporelles	72 226	—	—	n. s.
Frais liés aux regroupements d'entreprises et autres <sup>(3)</sup>	—	12 861	38 244	(100) %
Frais autres que d'intérêt	<b>722 824 \$</b>	641 309 \$	674 079 \$	13 %
En % du revenu total (ratio d'efficacité) <sup>(4)</sup>	<b>80,6 %</b>	73,4 %	77,9 %	
Frais autres que d'intérêt ajustés <sup>(4)</sup>				
Salaires et avantages du personnel ajustés	336 925 \$	334 341 \$	352 196 \$	1 %
Frais d'occupation de locaux et technologie ajustés	198 267	185 083	171 275	7 %
Autres frais autres que d'intérêt ajustés	104 368	101 383	106 068	3 %
	<b>639 560 \$</b>	620 807 \$	629 539 \$	3 %
En % du revenu total (ratio d'efficacité ajusté) <sup>(4)</sup>	<b>71,3 %</b>	71,0 %	72,8 %	

(1) Les salaires pour 2015 incluait des indemnités de départ de 4,6 millions \$ versées dans le cadre des initiatives de restructuration et une charge de rémunération liée au départ à la retraite de 4,9 millions \$ relativement à l'ajustement apporté au contrat d'emploi de l'ancien chef de direction de la Banque (indemnités de départ de 6,1 millions \$ en 2014 et de 6,3 millions \$ en 2013).

(2) L'amortissement pour 2015 incluait des charges de dépréciation de 1,6 million \$ liées aux projets de TI subies dans le cadre des initiatives de restructuration (1,6 million \$ en 2014 et néant en 2013).

(3) Frais liés à l'intégration des sociétés MRS et de la Fiducie AGF.

(4) Voir la rubrique sur les mesures financières non conformes aux PCGR.

## IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2015, la charge d'impôts sur le résultat s'est élevée à 30,9 millions \$ et le taux d'imposition effectif s'est établi à 23,2 %. Ce taux d'imposition inférieur au taux prévu par la loi découle principalement des retombées positives des investissements de la Banque dans des valeurs mobilières canadiennes qui génèrent des revenus de dividendes non imposables et de l'imposition réduite des revenus tirés des activités d'assurance à l'étranger, contrebalancées en partie par le fait que la charge de dépréciation du goodwill comptabilisée en 2015 était majoritairement non déductible d'impôt. Pour l'exercice

clos le 31 octobre 2014, la charge d'impôts sur le résultat s'est élevée à 40,7 millions \$ et le taux d'imposition effectif s'est établi à 22,5 %. Ce taux moins élevé que le taux prévu par la loi découle des mêmes éléments favorables mentionnés précédemment, et comprenait l'incidence du règlement final de la contrepartie éventuelle de 4,1 millions \$, non déductible d'impôt, liée à l'acquisition de la Fiducie AGF.

La note 19 des états financiers consolidés annuels donne de plus amples renseignements sur les impôts sur le résultat.

TABLEAU 13

### RAPPROCHEMENT DES IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT ET DU MONTANT DES IMPÔTS SELON LE TAUX PRÉVU PAR LA LOI

Pour les exercices clos les 31 octobre (en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages)

	2015		2014	
Impôts sur le résultat selon le taux prévu par la loi	35 625 \$	26,7 %	48 476 \$	26,8 %
Variation résultant de ce qui suit :				
Résultat lié à des transactions d'assurance à l'étranger	(5 910)	(4,4)	(5 612)	(3,1)
Dividendes non imposables	(3 926)	(3,0)	(4 354)	(2,4)
Dépréciation du goodwill	4 347	3,3	—	—
Charge non déductible d'impôt liée à la contrepartie éventuelle	—	—	1 088	0,6
Autres	797	0,6	1 140	0,6
Impôts sur le résultat comme présentés à l'état du résultat consolidé	30 933 \$	23,2 %	40 738 \$	22,5 %

## OPÉRATIONS ENTRE PARTIES LIÉES

La Banque consent des prêts à des parties liées, qui comprennent les principaux dirigeants et les membres de leur famille proche, ainsi que leurs entités liées. Les principaux dirigeants sont les membres du comité exécutif ou du conseil d'administration.

Au 31 octobre 2015, ces prêts totalisaient 37,9 millions \$. Les prêts sont consentis aux administrateurs selon les conditions du marché pour des risques similaires et sont initialement évalués à la juste valeur. Les prêts octroyés aux dirigeants comprennent principalement des prêts hypothécaires résidentiels à des taux inférieurs à ceux affichés, ainsi que des prêts personnels et des marges de crédit personnelles à des taux correspondant à ceux du marché moins un escompte variant selon la nature et le montant du prêt. Les prêts accordés aux entités liées aux principaux dirigeants sont consentis à des conditions similaires à celles offertes à des parties sans lien de dépendance. Les intérêts gagnés sur ces prêts sont comptabilisés au poste revenu d'intérêt de l'état du résultat consolidé.

Dans le cours normal des activités, la Banque offre également des services bancaires habituels aux principaux dirigeants, notamment des comptes bancaires (dépôts) à des conditions similaires à celles offertes à des parties sans lien de dépendance. Au 31 octobre 2015, ces dépôts totalisaient 1,9 million \$. La Banque offre également à ses employés un escompte sur les frais annuels de carte de crédit. Également, pour l'exercice clos le 31 octobre 2015, la Banque a versé une charge locative de 2,2 millions \$ à une partie liée. Voir la note 22 des états financiers consolidés annuels pour de plus amples renseignements sur les opérations entre parties liées.

## SURVOL DE L'EXERCICE 2014

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2014, le résultat net ajusté a totalisé 163,6 millions \$, soit un résultat dilué par action ajusté de 5,31 \$, une hausse de 5 %, par rapport à 155,4 millions \$, ou un résultat dilué par action ajusté de 5,07 \$, en 2013. Le rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires ajusté a été de 11,9 % pour l'exercice clos le 31 octobre 2014, par rapport à 12,1 % pour la période correspondante de 2013.

Comme présenté, le résultat net s'est établi à 140,4 millions \$, ou un résultat dilué par action de 4,50 \$, pour l'exercice clos le 31 octobre 2014, comparativement à 119,5 millions \$, ou un résultat dilué par action de 3,80 \$, pour la période correspondante de 2013. Le rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires a été de 10,1 % pour l'exercice clos le 31 octobre 2014, par rapport à 9,1 % pour la période correspondante de 2013. Les résultats comme présentés pour 2014 et 2013 comprenaient des éléments liés aux regroupements d'entreprises et des charges de restructuration, comme il est précisé à la rubrique « Mesures financières non conformes aux PCGR ».

Au cours de l'exercice 2014, la Banque a généré une solide croissance des résultats et a poursuivi ses efforts ciblés pour améliorer l'efficacité et maximiser le levier d'exploitation. La Banque a maintenu l'accent sur le développement des activités commerciales à marge plus élevée et l'accroissement de sa présence à l'échelle du Canada pour favoriser une croissance rentable des revenus, dans un contexte de ralentissement de la demande de prêts à la consommation et de compression des marges. La croissance des activités commerciales ainsi que le contrôle rigoureux des dépenses et la qualité de crédit constante du portefeuille de prêts ont également contribué à la bonne performance financière. Relativement aux sociétés MRS et à la Fiducie AGF, la Banque a complété avec succès l'intégration de leurs activités et a réalisé des synergies de coûts dans son secteur d'activité B2B Banque pour accroître l'efficacité opérationnelle.

# ANALYSE DES RÉSULTATS TRIMESTRIELS

## ANALYSE DES RÉSULTATS DU QUATRIÈME TRIMESTRE 2015

La perte nette s'est établie à 18,7 millions \$, ou une perte diluée par action de 0,73 \$, pour le quatrième trimestre 2015, comparativement à un résultat net de 33,8 millions \$, ou un résultat dilué par action de 1,09 \$, pour le quatrième trimestre 2014. Comme il a été mentionné précédemment, les résultats du quatrième trimestre 2015 ont été touchés négativement par une charge de dépréciation de 72,2 millions \$ (57,2 millions \$ après impôts sur le résultat), ou 1,98 \$ par action sur une base diluée, et des charges de restructuration de 6,2 millions \$ (4,5 millions \$ après impôts sur le résultat), ou 0,16 \$ par action sur une base diluée, engagées dans le contexte du nouveau plan de transformation de la Banque. Le résultat net ajusté s'est établi à 44,1 millions \$ pour le quatrième trimestre clos le 31 octobre 2015, en hausse par rapport à 42,6 millions \$ au trimestre correspondant de 2014, tandis que le résultat dilué par action ajusté a été de 1,44 \$, en hausse de 4 %, par rapport à 1,39 \$ en 2014.

### Revenu total

Le revenu total a augmenté de 10,2 millions \$, ou 5 %, pour atteindre 231,6 millions \$ au quatrième trimestre 2015, comparativement à un revenu total de 221,4 millions \$ au quatrième trimestre 2014, du fait essentiellement de la hausse du revenu net d'intérêt d'un exercice à l'autre.

Le **revenu net d'intérêt** a augmenté de 10,5 millions \$, ou 8 %, pour atteindre 150,7 millions \$ au quatrième trimestre 2015, comparativement à un revenu net d'intérêt de 140,1 millions \$ au quatrième trimestre 2014. L'augmentation est principalement attribuable à la forte croissance des portefeuilles de prêts. La marge nette d'intérêt (en pourcentage de l'actif productif moyen) s'est établie à 1,84 % au quatrième trimestre 2015, un niveau inchangé par rapport à celui du quatrième trimestre 2014, l'incidence des pressions persistantes exercées sur les taux de prêt ayant été contrebalancée par la baisse des coûts de financement.

Les **autres revenus** ont légèrement diminué de 0,3 million \$, pour atteindre 81,0 millions \$ au quatrième trimestre 2015, comparativement à 81,3 millions \$ au quatrième trimestre 2014. Les frais et commissions sur prêts et dépôts ont baissé de 2,9 millions \$, en raison surtout de la diminution des pénalités sur les remboursements anticipés de prêts dans le portefeuille de prêts hypothécaires commerciaux. Ces facteurs ont été contrebalancés en partie par une augmentation de 2,3 millions \$, ou 29 %, des commissions sur la vente de fonds communs de placement par rapport à celles du quatrième trimestre 2014, du fait principalement des nouvelles ventes ainsi que des revenus d'honoraires additionnels tirés des actifs administrés de fonds communs de placement BLC-Mackenzie.

### Amortissement de la prime nette sur les instruments financiers acquis et réévaluation de la contrepartie éventuelle

Au quatrième trimestre 2015, le poste Amortissement de la prime nette sur les instruments financiers acquis s'est établi à 1,5 million \$, un niveau inchangé par rapport à celui du quatrième trimestre 2014. Voir la note 30 des états financiers consolidés annuels audités.

### Provisions pour pertes sur prêts

Les provisions pour pertes sur prêts ont diminué de 10 %, passant de 10,5 millions \$ au quatrième trimestre 2014 à 9,4 millions \$ au quatrième trimestre 2015. Ce bas niveau de pertes sur prêts continue de refléter la bonne qualité globale sous-jacente des portefeuilles de prêts. Les pertes sur prêts personnels ont été de 0,8 million \$ plus élevées que celles du quatrième trimestre 2014, et se sont établies à 8,4 millions \$ au quatrième trimestre 2015, du fait essentiellement de provisions additionnelles liées au portefeuille de prêts à l'investissement de 0,6 milliard \$ acquis au début du mois d'août. Les pertes sur prêts hypothécaires résidentiels ont diminué de 0,6 million \$ par rapport à celles du quatrième trimestre 2014. Les pertes sur prêts hypothécaires commerciaux et sur prêts commerciaux ont totalisé collectivement un montant négatif de 0,6 million \$ au quatrième trimestre 2015, une baisse de 1,3 million \$ par rapport à celles du trimestre correspondant de l'exercice précédent, découlant principalement du montant plus élevé des règlements favorables et des améliorations observées au quatrième trimestre 2015.

### Frais autres que d'intérêt

Les frais autres que d'intérêt ont augmenté de 76,0 millions \$, pour atteindre 242,3 millions \$ au quatrième trimestre 2015, comparativement à des frais autres que d'intérêt de 166,3 millions \$ au quatrième trimestre 2014, par suite essentiellement de la dépréciation du goodwill et d'autres actifs totalisant 72,2 millions \$, contrebalancée en partie par la baisse des charges de restructuration et des frais liés aux regroupements d'entreprises. Les frais autres que d'intérêt ajustés ont augmenté de 8,2 millions \$, ou 5 %, principalement en raison de la hausse de salaires et avantages du personnel et des frais de technologie, comme il est précisé ci-après.

Au quatrième trimestre 2015, les **salaires et avantages du personnel** ont augmenté de 2,3 millions \$, ou 3 %, par rapport à ceux du quatrième trimestre 2014, pour atteindre 89,8 millions \$. Comme il a été mentionné précédemment, au quatrième trimestre 2015, les salaires comprenaient des indemnités de départ de 4,6 millions \$ liées aux initiatives de restructuration, par rapport à des charges de restructuration semblables de 6,1 millions \$ au quatrième trimestre 2014. Sur une base ajustée, les salaires et avantages du personnel ont augmenté de 3,7 millions \$, du fait principalement de la hausse régulière des salaires annuels et des niveaux plus élevés de l'effectif des services aux entreprises, contrebalancés en partie par la réduction de l'effectif découlant de l'optimisation de certaines activités de détail et du siège social au quatrième trimestre 2014. La hausse de la rémunération liée à la performance et la majoration des taxes sur la masse salariale mise en place en décembre 2014 ont également contribué à cette augmentation.

Les **frais d'occupation de locaux et technologie** ont augmenté de 2,9 millions \$ pour s'établir à 52,5 millions \$ par rapport à ceux du quatrième trimestre 2014. L'augmentation découle principalement de la hausse des dépenses de projet attribuable en partie aux coûts additionnels de 1,9 million \$ engagés afin de respecter les nouvelles normes du MRCC 2, comme il a été mentionné précédemment.

Les **frais autres que d'intérêt** ont augmenté de 1,5 million \$ comparativement à ceux du quatrième trimestre 2014, pour atteindre 27,8 millions \$ pour le quatrième trimestre 2015, par suite essentiellement des frais de développement des affaires plus élevés.

La *dépréciation du goodwill, des logiciels et immobilisations incorporelles et des immobilisations corporelles* a totalisé 72,2 millions \$ au quatrième trimestre 2015, comme il est mentionné précédemment. Voir les notes 8 à 10 des états financiers consolidés annuels audités.

#### *Ratio d'efficacité*

Le ratio d'efficacité ajusté a été de 70,8 % au quatrième trimestre 2015, par rapport à 70,3 % au quatrième trimestre 2014.

#### **Impôts sur le résultat**

Pour le trimestre clos le 31 octobre 2015, le recouvrement d'impôts sur le résultat a été de 2,8 millions \$ et le taux d'imposition effectif s'est établi à 13,2 %. La charge de dépréciation du goodwill comptabilisée au cours du trimestre, qui n'était qu'en partie déductible d'impôt, a eu une incidence sur le taux d'imposition effectif par rapport au taux prévu par la loi. Pour le trimestre clos le 31 octobre 2014, la charge d'impôts sur le résultat a été de 9,4 millions \$ et le taux d'imposition effectif, de 21,7 %. Ce taux moins élevé que le taux prévu par la loi s'explique principalement par les retombées positives des investissements de la Banque dans des valeurs mobilières canadiennes qui génèrent des revenus de dividendes non imposables et de l'imposition réduite des revenus tirés des activités d'assurance à l'étranger.

### **ANALYSE DE L'ÉVOLUTION DES RÉSULTATS TRIMESTRIELS**

Les activités d'intermédiation de la Banque représentent une source relativement régulière de revenus, provenant d'importants volumes de prêts, de dépôts et de comptes d'investissement peu susceptibles de subir de fortes fluctuations à court terme. Par contre, les activités de trésorerie et certaines activités liées aux marchés financiers, comme les activités de négociation, peuvent entraîner beaucoup de volatilité. De plus, les variations des taux d'intérêt du marché ou des marchés boursiers ainsi que des conditions de crédit peuvent se répercuter sur les résultats de la Banque. Par ailleurs, d'autres transactions, comme les acquisitions d'entreprises, des événements particuliers ou des changements apportés à la réglementation, sont également susceptibles d'avoir une incidence importante sur les revenus et les dépenses. Compte tenu du fait que le deuxième trimestre ne compte habituellement que 89 jours, comparativement à 92 jours pour les autres trimestres, la rentabilité est, en règle générale, plus faible pendant ce trimestre, surtout en raison de l'incidence de ce facteur sur le revenu net d'intérêt. Le tableau 14 présente un sommaire des résultats trimestriels des exercices 2015 et 2014.

Au cours des huit derniers trimestres, le revenu net ajusté a généralement suivi une tendance à la hausse, par suite principalement de la bonne croissance des volumes des portefeuilles de prêts, de l'augmentation des commissions sur la vente de fonds communs de placement et de la qualité du crédit toujours solide. Par ailleurs, certains facteurs précis, décrits ci-après, ont influé sur les résultats au cours des exercices 2015 et 2014.

#### **2015**

- En 2015, le revenu net d'intérêt a augmenté, l'incidence de la bonne croissance des prêts au cours des douze derniers mois et la hausse des pénalités sur les remboursements anticipés de prêts hypothécaires résidentiels, notamment au troisième trimestre, ayant contribué positivement aux résultats.
- Les autres revenus ont augmenté en 2015, du fait surtout de la solidité des commissions sur la vente de fonds communs de placement et de la hausse des revenus de trésorerie et de marchés financiers.
- Les provisions pour pertes sur prêts ont diminué en 2015, signe de la qualité solide du portefeuille et des conditions de crédit favorables.
- Au premier trimestre, les frais autres que d'intérêt comprenaient une charge de rémunération liée au départ à la retraite de 4,9 millions \$ relativement à l'ajustement apporté au contrat d'emploi de l'ancien chef de direction de la Banque. Les charges du quatrième trimestre englobaient également une charge de dépréciation de 72,2 millions \$ et des charges de restructuration de 6,2 millions \$ engagées dans le contexte du nouveau plan de transformation de la Banque.
- Les frais autres que d'intérêt ajustés ont été légèrement plus élevés en 2015, principalement en raison de la hausse de salaires et avantages du personnel et des frais de technologie.

#### **2014**

- Le revenu net d'intérêt a légèrement diminué en 2014, la compression de la marge et la baisse des pénalités sur les remboursements anticipés des prêts hypothécaires résidentiels n'ayant été contrebalancées qu'en partie par une meilleure composition des prêts.
- Les autres revenus ont augmenté au cours de 2014, la plupart des sources de revenus ayant augmenté par suite principalement de la croissance des activités.
- Le poste Amortissement de la prime nette sur les instruments financiers acquis et réévaluation de la contrepartie éventuelle pour le deuxième trimestre 2014 comprenait une charge non déductible d'impôt de 4,1 millions \$ engagée pour régler la contrepartie éventuelle liée à l'acquisition de la Fiducie AGF.
- Les provisions pour pertes sur prêts sont demeurées très stables au cours de l'exercice, reflétant le contexte excellent du crédit au Canada ainsi que la solidité des activités de souscription de la Banque.
- En 2014, les frais autres que d'intérêt comprenaient des frais liés aux regroupements d'entreprises, qui ont diminué au cours de l'exercice, étant donné que les activités d'intégration du secteur d'activité B2B Banque étaient achevées à la fin de l'exercice. Les charges du quatrième trimestre incluaient également des charges de restructuration de 7,6 millions \$ liées à l'optimisation de certaines activités de détail et du siège social.
- Les frais autres que d'intérêt ajustés ont suivi une tendance à la baisse en 2014, du fait surtout du contrôle rigoureux des coûts, des synergies liées aux acquisitions et de la révision de processus.

TABLEAU 14

**RÉSULTATS TRIMESTRIELS**

Pour les trimestres clos les (en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action et les pourcentages)

	2015				2014			
	31 oct.	31 juil.	30 avril	31 janv.	31 oct.	31 juil.	30 avril	31 janv.
Revenu net d'intérêt	150 667 \$	147 229 \$	137 691 \$	139 496 \$	140 149 \$	141 249 \$	138 726 \$	140 856 \$
Autres revenus	80 982	79 409	82 988	78 664	81 272	78 396	78 164	75 253
Revenu total	231 649	226 638	220 679	218 160	221 421	219 645	216 890	216 109
Amortissement de la prime nette sur les instruments financiers acquis et réévaluation de la contrepartie éventuelle	1 465	1 531	1 531	1 472	1 508	1 511	5 498	1 136
Provisions pour pertes sur prêts	9 400	7 000	8 000	10 500	10 500	10 500	10 500	10 500
Frais autres que d'intérêt	242 340	161 037	158 750	160 697	166 299	155 973	159 904	159 133
Résultat (perte) avant impôts sur le résultat	(21 556)	57 070	52 398	45 491	43 114	51 661	40 988	45 340
Impôts sur le résultat (recouvrement)	(2 837)	12 904	11 210	9 656	9 360	11 564	9 999	9 815
Résultat net (perte nette)	(18 719) \$	44 166 \$	41 188 \$	35 835 \$	33 754 \$	40 097 \$	30 989 \$	35 525 \$
Résultat (perte) par action								
de base	(0,73) \$	1,44 \$	1,34 \$	1,16 \$	1,09 \$	1,27 \$	0,99 \$	1,16 \$
dilué(e)	(0,73) \$	1,44 \$	1,34 \$	1,15 \$	1,09 \$	1,27 \$	0,99 \$	1,16 \$
Marge nette d'intérêt (en pourcentage de l'actif productif moyen) <sup>(1)</sup>	1,84 %	1,85 %	1,84 %	1,83 %	1,84 %	1,89 %	1,93 %	1,86 %
Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires <sup>(1)</sup>	(6,1)%	12,1 %	11,8 %	9,9 %	9,5 %	11,2 %	9,2 %	10,5 %
<b>Résultat (perte) net(te) sectoriel(le)</b>								
Particuliers et Entreprises	(24 627) \$	36 217 \$	32 191 \$	30 700 \$	28 599 \$	29 953 \$	30 282 \$	28 278 \$
B2B Banque	14 832	14 311	10 132	12 423	8 456	13 035	5 082	13 433
Valeurs mobilières Banque Laurentienne et Marchés des capitaux	2 480	2 692	4 113	2 409	2 424	3 037	2 584	2 252
Autres	(11 404)	(9 054)	(5 248)	(9 697)	(5 725)	(5 928)	(6 959)	(8 438)
Résultat net (perte nette)	(18 719) \$	44 166 \$	41 188 \$	35 835 \$	33 754 \$	40 097 \$	30 989 \$	35 525 \$
<b>Mesures financières ajustées</b>								
Résultat net ajusté <sup>(1)</sup>	44 127 \$	45 291 \$	42 313 \$	40 468 \$	42 591 \$	42 355 \$	39 375 \$	39 261 \$
Résultat dilué par action ajusté <sup>(1)</sup>	1,44 \$	1,48 \$	1,38 \$	1,32 \$	1,39 \$	1,35 \$	1,29 \$	1,29 \$
Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires ajusté <sup>(1)</sup>	12,1 %	12,4 %	12,1 %	11,3 %	12,2 %	11,9 %	11,9 %	11,7 %
Frais autres que d'intérêt ajustés <sup>(1)</sup>	163 931 \$	161 037 \$	158 750 \$	155 842 \$	155 747 \$	154 409 \$	155 467 \$	155 184 \$

(1) Voir la rubrique sur les mesures financières non conformes aux PCGR.

**SECTEURS D'ACTIVITÉ**

Cette rubrique présente les activités de la Banque selon sa structure organisationnelle. Les services aux particuliers, aux entreprises, aux intermédiaires financiers et aux clients institutionnels sont offerts par l'intermédiaire des trois secteurs d'activité suivants : Particuliers et Entreprises, qui comprend les

groupes Services aux particuliers et Services aux entreprises, B2B Banque ainsi que Valeurs mobilières Banque Laurentienne et Marché des capitaux. Les autres activités de la Banque sont regroupées dans le secteur Autres.

## PARTICULIERS ET ENTREPRISES

Le secteur Particuliers et Entreprises répond aux besoins financiers des clients d'affaires partout au Canada et à ceux des particuliers au Québec. La Banque sert les particuliers surtout par l'entremise d'un réseau de succursales et de guichets automatiques, et fournit un vaste éventail de produits d'épargne, d'investissement et de financement. Les services électroniques et mobiles, ainsi que les produits transactionnels, les services de cartes et les produits d'assurance renforcent son offre. Elle propose aux petites et moyennes entreprises ainsi qu'aux promoteurs immobiliers une gamme exhaustive de solutions de financement, y compris des solutions de crédit-bail, d'investissement, de gestion de trésorerie et de services internationaux.

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2015, le résultat net comme présenté du secteur d'activité Particuliers et Entreprises a été de 74,5 millions \$, comparativement à un résultat net comme présenté de 117,1 millions \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2014. Les résultats comme présentés du secteur ont été touchés négativement par une charge de dépréciation de 72,2 millions \$ (57,2 millions \$ après impôts sur le résultat) et des charges de restructuration de 0,8 million \$ (0,6 million \$ après impôts sur le résultat).

Le résultat net ajusté a été de 132,3 millions \$, une augmentation de 9 % par rapport à 121,9 millions \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2014.

TABEAU 15

### CONTRIBUTION DU SECTEUR

Pour les exercices clos les 31 octobre (en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages)

	2015	2014	2013
Revenu net d'intérêt	409 868 \$	394 961 \$	386 848 \$
Autres revenus	210 219	202 677	191 261
Revenu total	620 087	597 638	578 109
Provisions pour pertes sur prêts	25 517	33 235	21 438
Frais autres que d'intérêt	493 712	411 040	424 412
Résultat avant impôts sur le résultat	100 858	153 363	132 259
Impôts sur le résultat	26 377	36 251	30 342
Résultat net	74 481 \$	117 112 \$	101 917 \$
Ratio d'efficacité <sup>(1)</sup>	79,6 %	68,8 %	73,4 %
Résultat net ajusté <sup>(1)</sup>	132 293 \$	121 872 \$	105 793 \$
Frais autres que d'intérêt ajustés <sup>(1)</sup>	420 712 \$	404 534 \$	419 115 \$
Ratio d'efficacité ajusté <sup>(1)</sup>	67,8 %	67,7 %	72,5 %
Prêts et acceptations moyens	18 594 524 \$	17 923 035 \$	17 341 392 \$
Dépôts moyens	10 400 023 \$	10 122 211 \$	10 014 583 \$

(1) Voir la rubrique sur les mesures financières non conformes aux PCGR. Les mesures financières ajustées ne tiennent pas compte de la charge de dépréciation et des charges de restructuration désignées comme étant des éléments d'ajustement.

Le revenu total a augmenté de 22,4 millions \$ pour passer de 597,6 millions \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2014 à 620,1 millions \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2015, par suite principalement de la bonne croissance des volumes des portefeuilles de prêts aux entreprises et de la solide augmentation des autres revenus. Le revenu net d'intérêt a augmenté de 14,9 millions \$ pour atteindre 409,9 millions \$, ce qui est attribuable à la meilleure composition du portefeuille de prêts, contrebalancée en partie par la persistance des bas taux d'intérêt qui a entraîné le resserrement des marges. Les autres revenus ont augmenté de 4 %, ou 7,5 millions \$, pour atteindre 210,2 millions \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2015, dû principalement à la hausse des commissions sur la vente de fonds communs de placement.

Les provisions pour pertes sur prêts ont diminué de 7,7 millions \$ pour passer de 33,2 millions \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2014 à 25,5 millions \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2015. Cette diminution d'un exercice à l'autre reflète essentiellement la bonne qualité sous-jacente du crédit des portefeuilles et la baisse des pertes sur les prêts hypothécaires commerciaux et les prêts commerciaux. Cette baisse était surtout attribuable au montant plus élevé qu'à l'exercice précédent des règlements favorables ainsi qu'à l'amélioration continue des portefeuilles sous-jacents. En outre, le secteur Particuliers et Entreprises n'a aucune exposition directe au secteur pétrolier et

gazier et est relativement peu exposé aux provinces productrices de pétrole, ce qui a contribué positivement au maintien d'un niveau relativement bas de pertes.

Les frais autres que d'intérêt ont augmenté de 82,7 millions \$, pour atteindre 493,7 millions \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2015, par rapport à 411,0 millions \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2014. L'augmentation est liée essentiellement à la charge de dépréciation du goodwill et d'autres actifs de l'Unité de détail totalisant 72,2 millions \$. Cette charge de dépréciation découle d'une combinaison de facteurs, y compris la pression continue exercée sur les marges nettes d'intérêt par la faiblesse persistante des taux d'intérêt et le contexte concurrentiel, les changements de comportement des consommateurs au fil de l'évolution de la technologie et du mode de vie, l'arrivée de nouveaux concurrents ainsi que le fardeau administratif plus lourd attribuable aux nouvelles mesures réglementaires.

Les frais autres que d'intérêt ajustés n'ont augmenté que de 16,2 millions \$, l'augmentation continue des frais de technologie et les niveaux plus élevés de l'effectif des services aux entreprises ayant été contrebalancés en partie par la baisse des salaires attribuable à l'optimisation de certaines activités de détail au quatrième trimestre 2014. Le ratio d'efficacité ajusté a été de 67,8 % pour l'exercice clos le 31 octobre 2015, par rapport à 67,7 % pour l'exercice clos le 31 octobre 2014.

## B2B BANQUE

Le secteur B2B Banque fournit des produits bancaires et financiers à des conseillers financiers indépendants et à des institutions financières non bancaires dans tout le Canada.

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2015, le résultat net comme présenté du secteur d'activité B2B Banque a été de 51,7 millions \$, comparativement à un résultat net comme présenté de 40,0 millions \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2014. Pour l'exercice clos le 31 octobre 2015, le résultat net ajusté s'est établi à 56,6 millions \$, légèrement en baisse de 1,1 million \$ par rapport au résultat net ajusté de 57,6 millions \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2014.

TABLEAU 16

### CONTRIBUTION DU SECTEUR

Pour les exercices clos les 31 octobre (en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages)

	2015	2014	2013
Revenu net d'intérêt	179 488 \$	177 567 \$	190 928 \$
Autres revenus	33 707	35 361	36 705
Revenu total	213 195	212 928	227 633
Amortissement de la prime nette sur les instruments financiers acquis et réévaluation de la contrepartie éventuelle	5 999	9 653	4 426
Provisions pour pertes sur prêts	9 383	8 765	14 562
Frais autres que d'intérêt	126 802	138 191	170 432
Résultat avant impôts sur le résultat	71 011	56 319	38 213
Impôts sur le résultat	19 313	16 313	10 290
Résultat net	51 698 \$	40 006 \$	27 923 \$
Ratio d'efficacité <sup>(1)</sup>	59,5 %	64,9 %	74,9 %
Résultat net ajusté <sup>(1)</sup>	56 553 \$	57 632 \$	59 275 \$
Frais autres que d'intérêt ajustés <sup>(1)</sup>	126 190 \$	125 330 \$	132 188 \$
Ratio d'efficacité ajusté <sup>(1)</sup>	59,2 %	58,9 %	58,1 %
Prêts et acceptations moyens	9 216 059 \$	8 748 134 \$	9 218 339 \$
Dépôts moyens	12 167 770 \$	12 553 141 \$	12 973 188 \$

(1) Voir la rubrique sur les mesures financières non conformes aux PCGR. Les mesures financières ajustées ne tiennent pas compte des charges de restructuration et des éléments liés aux regroupements d'entreprises désignés comme étant des éléments d'ajustement.

Le revenu total a légèrement augmenté pour atteindre 213,2 millions \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2015, comparativement à un revenu total de 212,9 millions \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2014. Le revenu net d'intérêt a augmenté de 1,9 million \$ pour s'établir à 179,5 millions \$, ce qui est attribuable à la solide croissance des prêts hypothécaires résidentiels et des prêts à l'investissement par rapport à leur niveau de l'exercice précédent, contrebalancée en partie par le resserrement des marges. Les autres revenus ont totalisé 33,7 millions \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2015, en baisse de 1,7 million \$ par rapport aux autres revenus de 35,4 millions \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2014, ce qui s'explique surtout par la diminution des revenus tirés des comptes autogérés et des frais de service connexes.

Comme il est indiqué ci-dessus, le poste Amortissement de la prime nette sur les instruments financiers acquis et réévaluation de la contrepartie éventuelle s'est élevé à 6,0 millions \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2015, comparativement à 9,7 millions \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2014. L'augmentation de la charge en 2014 découlait principalement d'une charge non déductible d'impôt de 4,1 millions \$ pour régler la contrepartie éventuelle liée à l'acquisition de la Fiducie AGF. L'amortissement de la prime nette sur les instruments financiers

acquis a atteint 6,0 millions \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2015, comparativement à 5,6 millions \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2014. Voir la note 30 des états financiers consolidés annuels audités.

Les pertes sur prêts ont augmenté de 0,6 million \$ par rapport aux pertes sur prêts de l'exercice clos le 31 octobre 2014, et se sont élevées à 9,4 millions \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2015. La légère augmentation reflète un retour à des niveaux plus normaux de provisions dans les portefeuilles de prêts personnels. Dans l'ensemble, les pertes sur prêts sont demeurées faibles, reflétant la solide qualité de crédit du portefeuille.

Les frais autres que d'intérêt ont baissé de 11,4 millions \$, pour s'établir à 126,8 millions \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2015, comparativement à des frais autres que d'intérêt de 138,2 millions \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2014, du fait essentiellement d'une diminution de 12,9 millions \$ des coûts de B2B Banque liés à l'activité d'intégration, qui a pris fin à la fin de l'exercice précédent. L'augmentation des frais autres que d'intérêt ajustés a été limitée à 1 % d'un exercice à l'autre, signe du contrôle rigoureux des coûts. Le ratio d'efficacité ajusté a été de 59,2 % pour l'exercice clos le 31 octobre 2015, par rapport à 58,9 % pour l'exercice clos le 31 octobre 2014.

## VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE ET MARCHÉS DES CAPITAUX

Le secteur Valeurs mobilières Banque Laurentienne et Marchés des capitaux comprend les activités de la filiale Valeurs mobilières Banque Laurentienne inc., un courtier de plein exercice, et les activités de marchés des capitaux de la Banque.

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2015, le résultat net comme présenté du secteur d'activité Valeurs mobilières Banque

Laurentienne et Marchés des capitaux a augmenté, pour s'établir à 11,7 millions \$, comparativement à 10,3 millions \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2014. Le résultat net ajusté a été de 12,1 millions \$, une augmentation de 17 % par rapport au résultat net ajusté de 10,3 millions \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2014.

TABLEAU 17

### CONTRIBUTION DU SECTEUR

Pour les exercices clos les 31 octobre (en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages)

	2015	2014	2013
Revenu total	71 507 \$	68 406 \$	67 831 \$
Frais autres que d'intérêt	56 810	54 332	53 407
Résultat avant impôts sur le résultat	14 697	14 074	14 424
Impôts sur le résultat	3 003	3 777	3 572
Résultat net	11 694 \$	10 297 \$	10 852 \$
Ratio d'efficacité <sup>(1)</sup>	79,4 %	79,4 %	78,7 %
Résultat net ajusté <sup>(1)</sup>	12 088 \$	10 297 \$	10 852 \$
Frais autres que d'intérêt ajustés <sup>(1)</sup>	56 271 \$	54 332 \$	53 407 \$
Ratio d'efficacité ajusté <sup>(1)</sup>	78,7 %	79,4 %	78,7 %
Actifs de courtage de clients	3 122 090 \$	2 848 440 \$	2 465 747 \$

(1) Voir la rubrique sur les mesures financières non conformes aux PCGR. Les mesures financières ajustées ne tiennent pas compte des charges de restructuration désignées comme étant des éléments d'ajustement.

Le revenu total a augmenté de 3,1 millions \$ pour s'établir à 71,5 millions \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2015, les revenus plus élevés découlant de la croissance des activités de souscription dans le marché des titres à revenu fixe et la hausse des revenus de négociation ayant été contrebalancés en partie par la baisse des revenus de souscription dans le marché des titres de capitaux propres de sociétés à petite capitalisation. L'augmentation de 2,5 millions \$ des frais autres que d'intérêt, qui

se sont établis à 56,8 millions \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2015, est principalement attribuable à la hausse de la rémunération liée à la performance, des commissions et des frais de transaction, ce qui est conforme à l'augmentation des revenus liés aux marchés. Les frais autres que d'intérêt pour l'exercice clos le 31 octobre 2015 comprenaient également des éléments d'ajustement liés aux indemnités de départ de 0,5 million \$ versées dans le cadre des initiatives de restructuration.

### AUTRES

Le secteur Autres comprend les services corporatifs de la Banque, y compris les activités de la Trésorerie corporative.

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2015, la contribution du secteur Autres au résultat net comme présenté a été d'un montant négatif de 35,4 millions \$, comparativement à une contribution d'un

montant négatif de 27,1 millions \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2014. Pour l'exercice clos le 31 octobre 2015, le résultat net ajusté a été d'un montant négatif de 28,7 millions \$, comparativement à un montant négatif de 26,2 millions \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2014.

TABLEAU 18

### CONTRIBUTION DU SECTEUR

Pour les exercices clos les 31 octobre (en milliers de dollars canadiens)

	2015	2014	2013
Revenu net d'intérêt	(17 787) \$	(14 872) \$	(13 139) \$
Autres revenus	10 124	9 965	4 903
Revenu total	(7 663)	(4 907)	(8 236)
Frais autres que d'intérêt	45 500	37 746	25 828
Perte avant impôts sur le résultat	(53 163)	(42 653)	(34 064)
Recouvrement d'impôts sur le résultat	(17 760)	(15 603)	(12 849)
Perte nette	(35 403) \$	(27 050) \$	(21 215) \$
Perte nette ajustée <sup>(1)</sup>	(28 735) \$	(26 219) \$	(20 484) \$
Frais autres que d'intérêt ajustés <sup>(1)</sup>	36 387 \$	36 611 \$	24 828 \$

(1) Voir la rubrique sur les mesures financières non conformes aux PCGR. Les mesures financières ajustées ne tiennent pas compte des charges de restructuration et de la charge de rémunération liée à un départ à la retraite désignées comme étant des éléments d'ajustement.

Le revenu net d'intérêt a diminué pour atteindre un montant négatif de 17,8 millions \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2015, comparativement à un montant négatif de 14,9 millions \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2014, du fait principalement du volume plus élevé de liquidités à rendement plus faible détenues au cours de l'exercice, notamment pour financer l'acquisition d'un portefeuille de prêts à l'investissement au quatrième trimestre. Les autres revenus ont augmenté de 0,2 million \$ et ont totalisé 10,1 millions \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2015, les revenus de négociation et de change plus importants ayant été contrebalancés en partie par les profits nets moins élevés sur les valeurs mobilières. Il convient de noter qu'une tranche de 2,5 millions \$ du profit sur la vente de prêts hypothécaires

commerciaux attribuée à la Trésorerie corporative a été présentée dans ce secteur d'activité en 2014.

Les frais autres que d'intérêt ont augmenté de 7,8 millions \$, pour atteindre 45,5 millions \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2015, comparativement à 37,7 millions \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2014. Pour l'exercice clos le 31 octobre 2015, les frais autres que d'intérêt comprenaient une charge de rémunération de 4,9 millions \$ liée à un départ à la retraite et des charges de restructuration totalisant 4,3 millions \$, par rapport à des charges de restructuration totalisant 1,1 million \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2014. Compte non tenu de ces éléments, les frais autres que d'intérêt ajustés ont diminué de 1 %.

## ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIÈRE

La Banque maintient un bilan solide et des fonds propres robustes pour soutenir ses activités. La qualité de crédit globale de son portefeuille de prêts, combinée à une base de financement de détail saine, sert d'assise à une croissance durable et à la mise en œuvre du nouveau plan de transformation.

Au 31 octobre 2015, l'actif total de la Banque s'élevait à 39,7 milliards \$, comparativement à 36,5 milliards \$ au 31 octobre 2014, comme l'indique le tableau 19. Ces changements sont analysés dans les rubriques qui suivent du rapport de gestion.

TABLEAU 19

### ACTIF AU BILAN

Aux 31 octobre (en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages)

	2015	2014	2013 <sup>(1)</sup>	VARIATION 2015 / 2014
Trésorerie et dépôts auprès d'autres banques	200 864 \$	248 855 \$	208 838 \$	(19) %
Valeurs mobilières	4 487 357 \$	4 880 460 \$	4 480 525 \$	(8) %
Valeurs acquises en vertu de conventions de revente	3 911 439	3 196 781	1 218 255	22
Prêts				
Personnels	7 063 229	6 793 078	7 245 474	4
Hypothécaires résidentiels	16 192 009	14 825 541	14 735 211	9
Hypothécaires commerciaux	3 055 619	2 651 271	2 488 826	15
Commerciaux et autres	3 308 144	2 794 232	2 488 137	18
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	473 544	365 457	271 049	30
	30 092 545	27 429 579	27 228 697	10
Provisions cumulatives pour pertes sur prêts	(111 153)	(119 371)	(115 590)	(7)
	29 981 392	27 310 208	27 113 107	10
Autres actifs	1 078 452	846 481	890 301	27
Actif au bilan	39 659 504 \$	36 482 785 \$	33 911 026 \$	9 %
Trésorerie, dépôts auprès d'autres banques, valeurs mobilières et valeurs acquises en vertu de conventions de revente en % de l'actif au bilan	21,7 %	22,8 %	n. s.	

(1) Les chiffres comparatifs de 2013 n'ont pas été retraités pour tenir compte de l'adoption des modifications à l'IAS 32, *Instruments financiers : Présentation*.

### LIQUIDITÉS

Les liquidités se composent de la trésorerie, des dépôts auprès d'autres banques, des valeurs mobilières et des valeurs acquises en vertu de conventions de revente. Au 31 octobre 2015, ces actifs totalisaient 8,6 milliards \$, une hausse de 0,3 milliard \$ par rapport à 8,3 milliards \$ au 31 octobre 2014.

Le niveau plus élevé de liquidités reflète la souscription de dépôts de sources multiples et le financement obtenu au moyen des activités de titrisation, qui servent à financer la croissance prévue des prêts de la Banque. Dans l'ensemble, la Banque continue de gérer avec prudence le niveau de ses liquidités et de détenir des liquidités suffisantes de diverses sources pour respecter ses obligations financières actuelles et futures, dans des conditions

tant normales qu'exceptionnelles. Les liquidités représentaient 22 % des actifs totaux au 31 octobre 2015, comparativement à 23 % au 31 octobre 2014.

Au 31 octobre 2015, les valeurs mobilières utilisées dans les activités de courtage et de trésorerie totalisaient 4,5 milliards \$, y compris un portefeuille de valeurs mobilières disponibles à la vente de 2,4 milliards \$. Au 31 octobre 2015, les pertes latentes nettes de ce portefeuille, incluses dans le cumul des autres éléments du résultat global, s'élevaient à 10,5 millions \$, reflet de la performance relativement peu avantageuse du marché des actions privilégiées canadien au cours de l'année.

Des renseignements additionnels sur la gestion du risque d'illiquidité et de financement sont fournis à la page 49 du rapport de gestion.

## PORTEFEUILLE DE PRÊTS

Les prêts et acceptations bancaires, déduction faite des provisions cumulatives, se sont établis à 30,0 milliards \$ au 31 octobre 2015, une hausse de 10 % par rapport au 31 octobre 2014. Cette hausse reflète principalement la solide croissance interne des portefeuilles de prêts aux entreprises à marge plus élevée de la Banque et du portefeuille de prêts hypothécaires résidentiels de B2B Banque, croissance à laquelle l'acquisition de prêts à l'investissement de 0,6 milliard \$ a également contribué. Misant sur sa stratégie de créneaux, la Banque a accéléré la croissance générale des prêts, concentrant ses efforts sur les possibilités de croissance comme le crédit-bail et les prêts hypothécaires de B2B Banque.

Les prêts personnels ont totalisé 7,1 milliards \$ et ont augmenté de 0,3 milliard \$ depuis le 31 octobre 2014. Cette augmentation tient compte de l'acquisition d'un portefeuille de prêts à l'investissement de 0,6 milliard \$, contrebalancée en partie par des remboursements nets, les investisseurs poursuivant leur désendettement, et, dans une moindre mesure, par la rationalisation continue des prêts accordés dans le cadre du programme Immigrants investisseurs et du financement aux points de vente.

Les prêts hypothécaires résidentiels se sont établis à 16,2 milliards \$ au 31 octobre 2015, une augmentation de

1,4 milliard \$, ou 9 %, d'un exercice à l'autre, ce qui témoigne surtout de la solide croissance des prêts hypothécaires de B2B Banque appuyée par ses solutions hypothécaires conventionnelles élargies et alternatives.

Les prêts aux entreprises comprennent les prêts hypothécaires commerciaux, les prêts commerciaux et les engagements de clients en contrepartie d'acceptations. Au 31 octobre 2015, ces prêts à marge plus élevée totalisaient 6,8 milliards \$, une hausse de 1,0 milliard \$, ou 18 %, d'un exercice à l'autre. En 2015, la Banque a continué de développer ses activités commerciales et a enregistré une solide croissance à l'échelle de tous ses portefeuilles de prêts aux entreprises. Les solutions de financement d'équipement de la Banque lancées en 2014 portent également leurs fruits, le volume de ce portefeuille ayant augmenté de plus de 200 millions \$ au cours de l'exercice.

Des renseignements additionnels sur les pratiques de la Banque en matière de gestion des risques, ainsi que des renseignements détaillés sur les portefeuilles de prêts, figurent à la rubrique « Profil de risque et cadre de gestion des risques ».

## AUTRES ACTIFS

Les autres actifs ont augmenté de 0,2 milliard \$, pour atteindre 1,1 milliard \$ au 31 octobre 2015, compte tenu essentiellement de l'accroissement des instruments financiers dérivés et des chèques et autres effets en transit. Cet accroissement a été contrebalancé en partie par la diminution du goodwill, des immobilisations incorporelles et des immobilisations corporelles attribuable à la charge de dépréciation comptabilisée au quatrième trimestre 2015.

TABLEAU 20  
PASSIF AU BILAN

Aux 31 octobre (en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages)

	2015	2014	2013 <sup>(1)</sup>	VARIATION 2015 / 2014
Dépôts				
Particuliers	19 377 716 \$	18 741 981 \$	19 282 042 \$	3 %
Entreprises, banques et autres	7 226 588	5 781 045	4 645 308	25
	26 604 304	24 523 026	23 927 350	8
Autres passifs	5 524 930	5 103 778	3 129 918	8
Dette liée aux activités de titrisation	5 493 602	4 863 848	4 974 714	13
Dette subordonnée	449 641	447 523	445 473	—
Passif au bilan	38 072 477 \$	34 938 175 \$	32 477 455 \$	9 %
Dépôts de particuliers en % du total des dépôts	72,8 %	76,4 %	80,6 %	
Total des dépôts en % du passif au bilan	69,9 %	70,2 %	73,7 %	

[1] Les chiffres comparatifs de 2013 n'ont pas été retraités pour tenir compte de l'adoption des modifications à l'IAS 32, *Instruments financiers : Présentation*.

## DÉPÔTS

Le portefeuille de dépôts a enregistré une hausse de 2,1 milliards \$, ou 8 %, pour s'établir à 26,6 milliards \$ au 31 octobre 2015, par rapport à 24,5 milliards \$ au 31 octobre 2014. Les dépôts de particuliers étaient de 19,4 milliards \$ au 31 octobre 2015, soit 0,6 milliard \$ de plus qu'au 31 octobre 2014, tandis que les dépôts d'entreprises et autres ont augmenté de 1,4 milliard \$ au cours de la même période, pour s'établir à 7,2 milliards \$. La Banque continue d'optimiser sa stratégie de financement actuelle en se concentrant sur les dépôts de clients souscrits au moyen de son réseau de succursales et de ses relations avec les conseillers par l'entremise de B2B Banque,

contribuant ainsi à la bonne position des liquidités de la Banque. Au cours de l'exercice, la Banque a poursuivi la diversification de ses sources de financement en ayant davantage recours au financement institutionnel et en intensifiant sa présence sur ce marché, à la lumière de la croissance marquée des prêts. Par conséquent, les dépôts de particuliers représentaient 73 % du total des dépôts au 31 octobre 2015, par rapport à 76 % au 31 octobre 2014. Ce ratio reste tout de même bien au-delà de la moyenne canadienne et contribue à répondre aux exigences en matière de liquidités du BSIF mises en œuvre en 2015.

Des renseignements additionnels sur les dépôts et sur les autres sources de financement sont présentés à la rubrique « Gestion du risque d'illiquidité et de financement » de la section « Profil de risque et cadre de gestion des risques » à la page 49 du présent rapport de gestion.

## AUTRES PASSIFS

Les autres passifs ont augmenté, pour s'établir à 5,5 milliards \$ au 31 octobre 2015 par rapport à 5,1 milliards \$ au 31 octobre 2014. L'augmentation d'un exercice à l'autre découlait surtout de la hausse des engagements au titre des valeurs mobilières vendues à découvert, associés aux activités de négociation, et des acceptations.

La dette liée aux activités de titrisation, d'un montant total de 5,5 milliards \$, demeure une source privilégiée de financement à terme, et a augmenté de 0,6 milliard \$, ou 13 %, depuis le 31 octobre 2014. La Banque a optimisé cette source de financement pour les prêts hypothécaires résidentiels au cours de l'exercice, grâce à sa participation au programme des obligations hypothécaires du Canada et à une facilité de titrisation de prêts hypothécaires à vendeurs multiples parrainée par un tiers.

Pour de plus amples renseignements sur les activités de titrisation de la Banque, se reporter aux notes 7 et 14 des états financiers consolidés annuels.

La dette subordonnée s'est établie à 449,6 millions \$ au 31 octobre 2015, un niveau essentiellement inchangé par rapport à celui de 447,5 millions \$ au 31 octobre 2014. Le 2 novembre 2015, la Banque a racheté la totalité de ses billets à moyen terme subordonnés, série 2010-1, échéant en 2020, d'un montant nominal de référence de 250,0 millions \$. Les billets à moyen

terme subordonnés, série 2010-1 ont été rachetés au pair, plus l'intérêt couru et impayé à la date de rachat.

## CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres se sont établis à 1 587,0 millions \$ au 31 octobre 2015, comparativement à 1 544,6 millions \$ au 31 octobre 2014. Cette augmentation de 42,4 millions \$ s'explique principalement par la contribution du résultat net pour l'exercice, déduction faite des dividendes déclarés. Pour plus d'information, voir l'état de la variation des capitaux propres consolidé.

La valeur comptable par action ordinaire de la Banque a augmenté et s'établissait à 46,33 \$ au 31 octobre 2015, comparativement à 45,89 \$ au 31 octobre 2014. Le tableau ci-après présente les éléments du capital-actions.

La rubrique « Gestion du capital » contient des renseignements supplémentaires sur les questions liées aux fonds propres.

TABLEAU 21

### CAPITAL-ACTIONS ÉMIS ET EN CIRCULATION

Au 2 décembre 2015 (en nombre d'actions/options)

Actions privilégiées	
Série 11	4 000 000
Série 13	5 000 000
<hr/>	
Actions ordinaires <sup>(1)</sup>	28 964 619
<hr/>	
Options d'achat d'actions <sup>(1)</sup>	—

(1) Le 2 décembre 2015, 8 000 actions ordinaires ont été émises par suite de l'exercice des options d'achat d'actions restantes.

## ARRANGEMENTS HORS BILAN

Dans le cours normal de ses activités, la Banque conclut de nombreux arrangements qui, selon les IFRS, ne sont pas comptabilisés au bilan de la Banque ou dont les montants comptabilisés diffèrent de leur montant nominal de référence. Plus particulièrement, la Banque gère ou administre, pour des clients, des actifs qui ne sont pas comptabilisés au bilan. Par ailleurs, les éléments hors bilan comprennent des dérivés ainsi que des engagements de crédit et des garanties.

## ACTIFS ADMINISTRÉS ET ACTIFS SOUS GESTION

Les actifs administrés et les actifs sous gestion comprennent principalement les actifs de clients auxquels la Banque fournit divers services administratifs, de même que des prêts hypothécaires commerciaux gérés pour des tiers. Par l'intermédiaire de sa filiale Valeurs mobilières Banque Laurentienne, la Banque gère également des portefeuilles de placements de particuliers et d'institutions. Le tableau 22 ci-dessous présente un sommaire des actifs administrés et des actifs sous gestion. Au 31 octobre 2015, ces éléments s'élevaient à 42,2 milliards \$, en hausse de 0,6 milliard \$, ou 1 %, par rapport à ceux au 31 octobre 2014. Les frais, commissions et autres revenus tirés de ces actifs contribuent considérablement à la rentabilité de la Banque.

TABLEAU 22

### ACTIFS ADMINISTRÉS ET ACTIFS SOUS GESTION

Aux 31 octobre (en milliers de dollars canadiens)

	2015	2014	2013
Comptes d'investissement enregistrés et non enregistrés	35 386 071 \$	35 484 148 \$	32 222 052 \$
Fonds communs de placement	3 299 986	3 009 944	2 568 101
Actifs de courtage de clients	3 122 090	2 848 440	2 465 747
Prêts hypothécaires sous gestion	328 661	224 102	397 864
Actifs institutionnels	78 767	77 095	72 475
Autres	9 610	12 224	13 142
<b>Actifs administrés et actifs sous gestion</b>	<b>42 225 185 \$</b>	<b>41 655 953 \$</b>	<b>37 739 381 \$</b>

Les actifs liés aux comptes d'investissement enregistrés et non enregistrés de B2B Banque Services de courtiers de BLC Services financiers ont diminué légèrement de 0,1 milliard \$ d'un exercice à l'autre, signe de la diminution de la valeur des actifs sous-jacents attribuable au rendement du marché. B2B Banque Services de courtiers, qui regroupe trois entreprises de courtage de fonds communs de placement et de valeurs mobilières, aide les Canadiens à bâtir et à gérer leur patrimoine et offre des services d'administration de compte, de compensation et de règlement, et de présentation de rapports à plus de 300 000 investisseurs, grâce à son association avec des courtiers et conseillers financiers indépendants à l'échelle du Canada. BLC Services financiers est composée d'une équipe de représentants spécialisés en investissement qui accompagnent leurs clients dans la gestion de leurs portefeuilles et la constitution de leur patrimoine.

Les actifs administrés de fonds communs de placement de BLC Services financiers ont considérablement augmenté de 290,0 millions \$, ou 10 %, au cours de l'exercice 2015, sous l'impulsion de l'offre exclusive d'une série privilégiée de fonds communs de placement BLC-Mackenzie, de l'appétit des clients pour les produits à rendement plus élevé et de l'efficacité du réseau de distribution de la Banque.

Les actifs de courtage des clients ont augmenté de 273,7 millions \$, ou 10 %, en raison surtout de l'accélération de l'activité de courtage de plein exercice et de l'accroissement du nombre de conseillers en 2015.

Les prêts hypothécaires administrés ont augmenté de 104,6 millions \$, par suite des nouvelles ententes de gestion de prêts hypothécaires commerciaux octroyés au cours de l'exercice et de l'intensification de l'activité.

## DÉRIVÉS

Dans le cours normal de ses activités, afin de se protéger contre les risques de fluctuation des taux d'intérêt, des taux de change, du cours des actions et des indices sur lesquels est établi le rendement de dépôts indiciaires, ainsi qu'afin de répondre à la demande de ses clients et de dégager un revenu de ses activités de négociation, la Banque conclut divers contrats et prend divers engagements. Ces contrats et engagements constituent des dérivés. La Banque ne conclut pas de swaps de crédit.

Tous les dérivés sont inscrits au bilan à leur juste valeur. La valeur des dérivés est mesurée selon des montants nominaux de référence. Ces montants ne sont toutefois pas inscrits au bilan, car ils ne représentent pas les montants réels échangés. De même, les montants nominaux de référence ne reflètent pas le risque de crédit lié aux dérivés, bien qu'ils servent de base au calcul des montants de flux de trésorerie qui seront échangés. Les montants nominaux de référence des dérivés de la Banque totalisaient 20,0 milliards \$ au 31 octobre 2015, et avaient une juste valeur positive nette de 150,9 millions \$.

Les notes 23 à 26 des états financiers consolidés annuels fournissent de plus amples renseignements sur les divers types de dérivés, ainsi que sur leur comptabilisation.

## ACTIVITÉS DE TITRISATION

La Banque a recours à des entités ad hoc pour la titrisation de prêts hypothécaires résidentiels afin de diversifier son financement, d'optimiser son bilan et d'améliorer ses liquidités.

Dans le cadre d'une opération de titrisation, une entité cède des actifs à une entité ad hoc, généralement constituée sous forme de

fiducie canadienne, contre de la trésorerie. L'entité ad hoc finance ces achats par l'émission d'obligations à terme ou de papier commercial. Les ventes de créances s'accompagnent couramment d'un rehaussement de crédit afin que les obligations ou le papier commercial bénéficient de meilleures notes de crédit. Les comptes de réserve, les actifs excédentaires donnés en garantie et les garanties de liquidités constituent les principales formes de rehaussement de crédit. Les programmes de titrisation incluent généralement des contrats de swaps de titrisation afin de protéger les entités ad hoc contre certains risques de taux d'intérêt et de remboursement anticipé.

La Banque titrise des prêts hypothécaires résidentiels principalement en participant au Programme des Obligations hypothécaires du Canada (OHC) mis en œuvre par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), ainsi qu'au moyen d'un conduit à vendeurs multiples mis en place par une grande banque canadienne. Comme la Banque conserve ultimement certains risques de remboursement anticipé, des risques de taux d'intérêt et des risques de crédit liés aux prêts hypothécaires transférés, ces derniers ne sont pas décomptabilisés et le produit de la titrisation est comptabilisé à titre de passif de titrisation. Dans les faits, les activités de titrisation menées par la Banque, bien que celle-ci ait recours à des entités ad hoc qui ne sont pas en tant que telles consolidées, sont néanmoins comptabilisées au bilan.

Au 31 octobre 2015, la valeur comptable des prêts hypothécaires résidentiels titrisés et vendus légalement dans le cadre du Programme des OHC s'élevait à 3,9 milliards \$ (3,8 milliards \$ au 31 octobre 2014), et la valeur comptable des actifs de remplacement atteignait 0,8 milliard \$ (0,4 milliard \$ au 31 octobre 2014). Au 31 octobre 2015, la valeur comptable des prêts hypothécaires résidentiels titrisés vendus légalement à des conduits à vendeurs multiples était de 0,6 milliard \$ (0,5 milliard \$ au 31 octobre 2014). Le passif de titrisation lié à ces transactions s'établissait à 5,5 milliards \$ au 31 octobre 2015 (4,9 milliards \$ au 31 octobre 2014).

La Banque n'agit pas à titre d'intermédiaire pour des clients qui participent à ce genre d'activité et ne participe à aucune autre activité importante, notamment des facilités de rehaussement de crédit et de liquidité, auprès d'un conduit de titrisation.

Les notes 7 et 14 des états financiers consolidés annuels donnent de plus amples renseignements sur ces transactions.

## ENGAGEMENTS DE CRÉDIT ET GARANTIES

Dans le cours normal de ses activités, la Banque conclut divers instruments de crédit hors bilan pour répondre aux besoins financiers de ses clients et en tirer des frais. En raison de ces instruments, la Banque pourrait être exposée au risque d'illiquidité et au risque de crédit. Ils doivent donc faire l'objet d'une gestion du risque appropriée. Le tableau 23 présente le montant maximal de crédit additionnel que la Banque pourrait être tenue de consentir si les engagements sont entièrement utilisés.

Dans le cours normal de ses activités, la Banque conclut également des ententes de garantie comme des lettres de crédit de soutien et des garanties d'exécution à l'appui de ses clients. Le tableau 23 présente les garanties importantes.

La note 29 des états financiers consolidés annuels fournit de plus amples renseignements.

TABLEAU 23

**ENGAGEMENTS DE CRÉDIT ET GARANTIES**

Aux 31 octobre (en milliers de dollars canadiens)

	2015	2014
Tranches non utilisées des facilités de crédit approuvées <sup>(1)</sup>	3 859 804 \$	3 810 511 \$
Lettres de crédit de soutien et garanties d'exécution	152 779 \$	133 640 \$
Lettres de crédit documentaire	3 344 \$	6 330 \$

(1) Compte non tenu des facilités de crédit révocables au gré de la Banque totalisant 4,3 milliards \$ au 31 octobre 2015 (4,0 milliards \$ au 31 octobre 2014).

**GESTION DU CAPITAL****GOUVERNANCE**

La direction vise à maintenir un niveau de fonds propres adéquat qui : tient compte des objectifs de la Banque en matière de ratio de fonds propres et de l'évaluation interne des fonds propres requis conformément au plan stratégique de la Banque et aux attentes des actionnaires; est conforme aux objectifs de la Banque en matière de notation de crédit; souligne la capacité de la Banque de gérer les risques liés à ses activités commerciales; permet de gagner la confiance des déposants et génère un rendement acceptable pour les actionnaires.

Pour atteindre cet objectif, la Banque s'appuie sur son cadre de gestion du capital qui comprend une politique de gestion et d'adéquation des fonds propres, un plan de capital et un processus interne d'évaluation de l'adéquation des fonds propres (PIEAFP).

Le PIEAFP est un processus intégré qui permet d'évaluer l'adéquation des fonds propres par rapport au profil de risque de la Banque et d'établir le niveau de capital approprié pour la Banque. L'adéquation des fonds propres dépend de divers facteurs internes et externes. Compte tenu de ces facteurs, les objectifs de la Banque en matière d'adéquation des fonds propres évoluent avec le temps. Le niveau de capital de la Banque met en évidence sa solvabilité et sa capacité à couvrir complètement les risques liés à son exploitation, tout en offrant aux déposants et aux créanciers les mesures de protection qu'ils recherchent.

Parallèlement au PIEAFP, la Banque s'appuie également sur un programme intégré de simulations de crise afin d'évaluer l'incidence de divers scénarios économiques sur sa rentabilité et ses niveaux de fonds propres. Ce programme, auquel participent des experts de divers secteurs, notamment Recherche économique, Finances, Trésorerie et Gestion des risques, fournit des données d'entrée au PIEAFP et contribue à déterminer le niveau approprié de capital.

Divers organes au sein de l'organisation participent à l'optimisation des fonds propres de la Banque.

- Chaque année, le **conseil d'administration** approuve la politique de gestion et d'adéquation des fonds propres, le plan de capital ainsi que le plan d'affaires et le plan financier triennal.
- Le **comité de gestion des risques du conseil d'administration** est responsable de l'examen et de l'approbation, chaque année, de plusieurs documents relatifs au capital, dont le PIEAFP et le programme intégré de simulations de crise. En outre, il examine l'adéquation globale des fonds propres de la Banque trimestriellement.
- Le **comité exécutif** surveille les ratios de fonds propres mensuellement par l'entremise du comité de gestion de l'actif, du passif et du capital.

- Le **secteur Gestion des risques** supervise le cadre de gestion du capital de la Banque sur une base continue. Il surveille, entre autres, les limites et l'adéquation des fonds propres, ainsi que l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de gestion et d'adéquation des fonds propres, du PIEAFP et du programme intégré de simulations de crise.
- Le **secteur Trésorerie** est responsable de l'élaboration du plan de capital et de la gestion courante du capital.
- Chaque année, le **secteur Finances** est responsable de l'élaboration du plan d'affaires et du plan financier triennal. Il est aussi responsable de la mise en œuvre du processus d'évaluation des ratios de fonds propres réglementaires.

**FONDS PROPRES RÉGLEMENTAIRES**

Selon le BSIF, les banques doivent respecter les ratios d'exigences minimales de fonds propres en fonction du risque fondés sur le dispositif de fonds propres du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB), que l'on désigne communément sous le nom de Bâle III. Selon la ligne directrice du BSIF, la Banque doit maintenir des niveaux minimums de fonds propres en fonction de divers critères. Les fonds propres de catégorie 1, qui constituent la forme de fonds propres la plus permanente et la plus subordonnée, doivent être composés principalement d'actions ordinaires. Pour assurer que l'exposition au risque est adossée à des fonds propres de grande qualité, les fonds propres de catégorie 1 comportent deux composantes : les fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires et les fonds propres de catégorie 1 supplémentaires. Les fonds propres de catégorie 2 comprennent des instruments de fonds propres complémentaires et contribuent à la solidité globale d'une institution financière sur une base de permanence. Les institutions sont tenues de respecter des normes de fonds propres minimales axées sur le risque en fonction de leur exposition au risque de crédit, de leurs risques opérationnels et, si elles exercent des activités internationales, de leur risque de marché.

La ligne directrice du BSIF établit les ratios minimums des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, des fonds propres de catégorie 1 et du total des fonds propres à respectivement 4,5 %, 6,0 % et 8,0 % pour 2015. Ces ratios tiennent compte de l'application progressive de certains ajustements réglementaires pour la période jusqu'en 2019, comme il est précisé ci-après, et du retrait progressif des instruments de fonds propres non admissibles pour la période jusqu'en 2022 (la base « transitoire »). La ligne directrice prévoit également l'augmentation chaque année des ratios minimums de fonds propres, qui atteindront respectivement 7,0 %, 8,5 % et 10,5 % en 2019, y compris une réserve de conservation des fonds propres.

De plus, le BSIF a indiqué qu'il s'attendait à ce que les institutions de dépôts atteignent des ratios cibles de fonds propres sans prise en compte des dispositions transitoires au moins équivalents à la somme des ratios minimums de 2019 et de la réserve de conservation (la base « tout compris »), y compris un ratio cible minimum de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires de 7,0 %. La base « tout compris » inclut tous les ajustements réglementaires qui seront requis d'ici 2019, tout en maintenant les règles de retrait progressif des instruments de fonds propres non admissibles, comme il précisé ci-après.

Certaines banques canadiennes ont également été désignées banques d'importance systémique intérieure (BISi) par le BSIF. Aux termes de cette désignation, ces banques seront tenues de détenir un supplément de 1 % de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires d'ici le 1<sup>er</sup> janvier 2016. La Banque Laurentienne ne fait toutefois pas partie de ces banques désignées ainsi.

La ligne directrice du BSIF fournit des indications additionnelles concernant le traitement des instruments de fonds propres non admissibles et précise que certains instruments de fonds propres ne sont plus entièrement admissibles comme fonds propres depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013. Les actions privilégiées, série 11 et les billets à moyen terme subordonnés, série 2012-1 de la Banque sont considérés comme des instruments de fonds propres non admissibles selon les règles de Bâle III et sont assujettis au retrait progressif, au rythme de 10 % par année, depuis 2013. Les billets à moyen terme subordonnés, série 2010-1 de la Banque étaient considérés comme des instruments de fonds propres non admissibles selon les règles de Bâle III et étaient assujettis au retrait progressif, au rythme de 10 % par année, avant l'annonce, le 24 septembre 2015, de leur rachat le 2 novembre 2015. Les actions privilégiées, série 13 sont pleinement admissibles à titre de fonds propres de catégorie 1 supplémentaires selon les exigences de Bâle III.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, la Banque comptabilise une charge au titre de l'exigence de fonds propres en regard des ajustements de l'évaluation du crédit (AEC). Afin d'assurer une mise en œuvre semblable à celle d'autres pays, l'exigence de fonds propres en regard de l'AEC entrera en vigueur progressivement sur une période de cinq ans débutant en 2014 et se terminant le 31 décembre 2018. Comme le portefeuille de dérivés de la Banque demeure relativement restreint, cette ligne directrice n'a, ni ne devrait avoir, aucune incidence importante sur les ratios de fonds propres réglementaires.

## **Nouveautés en matière de fonds propres réglementaires**

### *Révisions à la méthode standard*

La Banque a recours à la méthode standard pour évaluer les exigences de fonds propres afférentes au risque de crédit et au

risque opérationnel. À l'heure actuelle, les exigences en matière de fonds propres de la Banque en fonction de son exposition au risque de crédit selon la méthode standard ne sont pas établies sur la même base que celles de ses pairs du secteur, étant donné que les institutions financières canadiennes de plus grande taille utilisent essentiellement l'approche fondée sur les notations internes avancée qui est plus favorable. En novembre 2014, le CBCB a publié un rapport sur des mesures visant à réduire la variabilité excessive des ratios de fonds propres réglementaires des banques. Ce rapport suggère que le CBCB présentera d'ici la fin de 2015 de nouvelles propositions prudentielles visant à améliorer l'approche standard pour le calcul des fonds propres réglementaires. Le rapport indique également que de nouvelles exigences seront instaurées pour l'approche fondée sur les notations internes avancée, notamment en ce qui concerne le plancher de fonds propres et d'autres pratiques de modélisation du risque. La direction surveille de près ces faits nouveaux.

La mise en œuvre de l'approche fondée sur les notations internes avancée en vue de déterminer le risque de crédit est une des grandes initiatives du nouveau plan de transformation de la Banque qui devrait renforcer sa gestion du risque de crédit, optimiser les fonds propres réglementaires et uniformiser les règles du jeu en matière d'évaluation du crédit. À ce titre, la Banque a l'intention de faire la transition à l'approche fondée sur les notations internes avancée d'ici la fin de 2019.

### *Régime de recapitalisation des banques au Canada*

Le 1<sup>er</sup> août 2014, le ministère des Finances du Canada a publié pour commentaires un document de consultation sur la proposition de régime de protection des contribuables et de recapitalisation des banques. Le document de consultation décrit le régime de recapitalisation qui serait applicable aux BISi canadiennes et qui vise à limiter l'exposition des contribuables en cas de défaillance des banques d'importance systémique. Le régime canadien de recapitalisation proposé prévoit que les créances négociables de premier rang non garanties puissent être converties en actions ordinaires si certaines conditions de non-viabilité sont réunies. Étant donné que la Banque n'a pas été désignée comme étant une BISi, le régime proposé ne devrait avoir aucune incidence sur ses fonds propres.

Le gouvernement fédéral canadien a confirmé dans son budget fédéral de 2015 son intention de mettre en œuvre un régime de recapitalisation interne pour les BISi canadiennes. Le sommaire du projet de loi en matière de recapitalisation interne est conforme aux propositions énoncées dans le document de consultation, mais aucun échéancier de mise en œuvre n'a été fourni.

Les tableaux 24 et 25 présentent les fonds propres réglementaires et l'actif pondéré en fonction des risques (APR) qui servent au calcul des ratios des fonds propres réglementaires. La Banque s'est conformée aux exigences en matière de fonds propres du BSIF tout au long de l'exercice.

TABLEAU 24

**FONDS PROPRES RÉGLEMENTAIRES <sup>(1)</sup>**

Aux 31 octobre (en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages)

	2015	2014
<b>Fonds propres réglementaires</b>		
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (A)	1 175 238 \$	1 087 224 \$
Fonds propres de catégorie 1 (B)	1 394 871 \$	1 306 857 \$
Total des fonds propres (C) <sup>(2)</sup>	1 668 416 \$	1 747 526 \$
<b>Total de l'actif pondéré en fonction des risques (D) <sup>(3)</sup></b>	<b>15 422 282 \$</b>	<b>13 844 014 \$</b>
<b>Ratio des fonds propres réglementaires</b>		
Ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (A/D)	7,6 %	7,9 %
Ratio des fonds propres de catégorie 1 (B/D)	9,0 %	9,4 %
Ratio total des fonds propres (C/D)	10,8 %	12,6 %

(1) Les montants sont présentés selon la base « tout compris ».

(2) Compte tenu de l'incidence de l'annonce du rachat des billets à moyen terme subordonnés, série 2010-1.

(3) Calculé au moyen de la méthode standard pour évaluer le risque de crédit et le risque opérationnel.

Comme l'indique le graphique qui suit, le ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires a diminué en 2015, les fonds propres générés en interne n'ayant pas contrebalancé entièrement l'incidence de l'augmentation de l'exposition pondérée en fonction des risques, ainsi que la moins-value des valeurs mobilières disponibles à la vente.

L'incidence de la charge de dépréciation de 72,2 millions \$ (57,2 millions \$ après impôts sur le résultat) comptabilisée en 2015 sur le ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires a été limitée à 4 points de base, étant donné que le goodwill et les logiciels sont déjà déduits des fonds propres réglementaires.

**ÉVOLUTION DU RATIO DES FONDS PROPRES DE CATÉGORIE 1 SOUS FORME D'ACTION ORDINAIRE**

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2015 (en pourcentage)

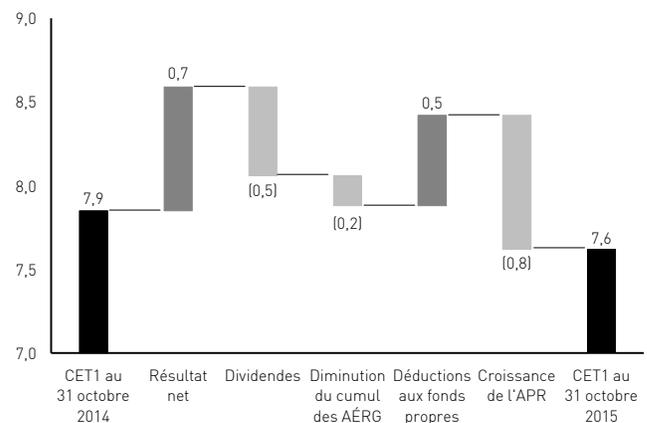


TABLEAU 25

**ACTIF PONDÉRÉ EN FONCTION DES RISQUES**

Aux 31 octobre (en milliers de dollars canadiens)

	2015		2014	
	EXPOSITION TOTALE	ACTIF PONDÉRÉ EN FONCTION DES RISQUES <sup>(1)</sup>	EXPOSITION TOTALE	ACTIF PONDÉRÉ EN FONCTION DES RISQUES <sup>(1)</sup>
<b>Catégorie d'exposition (après atténuation du risque)</b>				
Entreprises	6 611 115 \$	6 583 804 \$	5 622 244 \$	5 581 683 \$
Souverains	5 926 851	27 868	4 129 832	20 909
Banques	234 854	62 354	326 016	72 025
Hypothèques résidentielles sur la clientèle de détail	16 289 250	2 830 032	14 891 735	2 290 905
Autres expositions sur la clientèle de détail	2 717 859	1 693 518	2 918 712	1 777 302
Petites entreprises assimilées aux autres expositions sur la clientèle de détail	1 392 139	980 081	1 434 894	1 003 429
Actions	310 558	310 558	270 227	270 227
Titrisation	70 772	38 729	54 697	123 558
Autres actifs	1 246 997	518 997	1 025 724	505 936
	<b>34 800 395</b>	<b>13 045 941</b>	<b>30 674 081</b>	<b>11 645 974</b>
Dérivés <sup>(2)</sup>	224 492	114 483	124 519	57 258
Engagements de crédit	939 436	860 270	815 180	764 082
Risques opérationnels		1 401 588		1 376 700
	<b>35 964 323 \$</b>	<b>15 422 282 \$</b>	<b>31 613 780 \$</b>	<b>13 844 014 \$</b>
<b>Éléments inscrits au bilan</b>				
Trésorerie et dépôts auprès d'autres banques, valeurs mobilières et opérations de financement par titres		715 097 \$		802 525 \$
Prêts personnels		2 106 529		2 191 425
Prêts hypothécaires résidentiels		3 327 940		2 783 479
Prêts hypothécaires commerciaux, prêts commerciaux et engagements de clients en contrepartie d'acceptations		6 576 289		5 524 436
Autres actifs		320 086		344 109
		<b>13 045 941 \$</b>		<b>11 645 974 \$</b>

(1) Pour déterminer le coefficient de pondération des risques approprié, les évaluations de crédit réalisées par des agences de notation externes reconnues par le BSIF, comme Standard & Poor's, Moody's et DBRS, sont utilisées. Selon la méthode standard, la Banque attribue le coefficient de pondération des risques correspondant au coefficient établi selon le processus de concordance du BSIF. Pour la majorité des expositions de la Banque à des contreparties souveraines ou à des banques, qui ont essentiellement leur siège social au Canada, ces coefficients de pondération des risques sont basés sur la note AAA attribuée au Canada. De plus, la Banque se fonde sur les notations externes pour certaines expositions notées, surtout dans la catégorie d'entreprise. En ce qui concerne les expositions non notées, principalement dans les catégories des expositions sur les clientèles de détail et d'entreprise, la Banque applique généralement les pondérations en fonction du risque prescrites en prenant en compte certains facteurs propres à l'exposition, y compris le type de contrepartie, le type d'exposition et les techniques d'atténuation du risque de crédit utilisées.

(2) Au 31 octobre 2015, l'exigence de fonds propres en regard de l'AEC après l'application progressive des ajustements s'élevait à 39,6 millions \$ pour l'actif pondéré en fonction des risques lié aux fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, à 44,0 millions \$ pour l'actif pondéré en fonction des risques lié aux fonds propres de catégorie 1 et à 47,7 millions \$ pour l'actif pondéré en fonction des risques lié au total des fonds propres (respectivement 20,0 millions \$, 22,8 millions \$ et 27,0 millions \$ au 31 octobre 2014). L'actif pondéré en fonction des risques présenté ci-dessus est basé sur l'approche des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires.

**RATIO DE LEVIER SELON BÂLE III**

Les réformes de Bâle III visant les fonds propres sont venues ajouter une exigence en matière de ratio de levier non fondé sur le risque à titre de mesure supplémentaire aux exigences de fonds propres fondées sur le risque. En date du 1<sup>er</sup> janvier 2015, conformément à la ligne directrice relative aux exigences en matière de ratio de levier du BSIF publiées en octobre 2014, le ratio actif/fonds propres (RAFP) précédent a été remplacé par un nouveau ratio de levier. Les institutions de dépôt fédérales sont tenues de maintenir un ratio de levier selon Bâle III égal ou supérieur à 3 % en tout temps. Le ratio de levier correspond, selon

sa définition actuelle, aux fonds propres de catégorie 1 divisés par l'actif non pondéré au bilan et les engagements hors bilan, les dérivés et les cessions temporaires de titres, comme il est défini dans les exigences. Il diffère du RAFP exigé antérieurement par le BSIF parce qu'il inclut davantage d'expositions hors bilan et que la définition des fonds propres est plus restreinte (fonds propres de catégorie 1 par opposition au total des fonds propres).

Comme il est indiqué dans le tableau qui suit, le ratio de levier s'établissait à 3,5 % au 31 octobre 2015 et dépassait les exigences actuelles.

TABLEAU 26

**RATIO DE LEVIER SELON BÂLE III**

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2015 (en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages)

	2015
Fonds propres de catégorie 1	1 394 871 \$
Total des expositions	39 557 300 \$
Ratio de levier selon Bâle III	3,5 %

**DIVIDENDES**

Le conseil d'administration doit approuver les versements de dividendes sur les actions privilégiées et ordinaires chaque trimestre. La déclaration et le versement de dividendes sont assujettis à certaines restrictions légales, comme il est décrit à la note 16 des états financiers consolidés annuels. Le niveau de dividendes déclarés sur les actions ordinaires reflète les vues de la

direction et du conseil d'administration sur les perspectives financières de la Banque et prend en considération les attentes du marché et les attentes réglementaires, de même que les objectifs de croissance de la Banque, comme ils sont définis dans son plan stratégique. Le tableau suivant présente un sommaire des dividendes déclarés au cours des trois derniers exercices.

TABLEAU 27

**DIVIDENDES SUR ACTIONS ET RATIO DU DIVIDENDE VERSÉ**

Pour les exercices clos les 31 octobre (en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action et les ratios du dividende versé)

	2015	2014	2013
Dividendes déclarés sur les actions privilégiées	9 375 \$	10 750 \$	12 411 \$
Dividendes déclarés par action ordinaire	2,20 \$	2,06 \$	1,98 \$
Dividendes déclarés sur les actions ordinaires	63 691 \$	59 105 \$	56 037 \$
Ratio du dividende versé <sup>(1)</sup>	68,6 %	45,7 %	52,0 %
Ratio du dividende versé ajusté <sup>(1)</sup>	39,2 %	38,7 %	39,0 %

(1) Voir la rubrique sur les mesures financières non conformes aux PCGR.

**PROFIL DE RISQUE ET CADRE DE GESTION DES RISQUES**

Les parties ombragées des rubriques du rapport de gestion qui suivent correspondent à une analyse des politiques et procédures de gestion du risque de crédit, du risque de marché, du risque d'illiquidité et du risque de financement, comme l'exige IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir*, qui autorise l'inclusion de ces informations spécifiques dans le rapport de gestion. Par conséquent, ces parties ombragées font intégralement partie des états financiers consolidés annuels pour les exercices clos les 31 octobre 2015 et 2014.

**CADRE DE GESTION DES RISQUES**

La gestion des risques constitue pour la Banque une activité essentielle pour atteindre ses objectifs financiers et faire en sorte que son profil de risque soit conforme à l'appétit pour le risque qu'elle a défini. Dans ce contexte et pour permettre à la haute direction de s'assurer de l'existence de saines pratiques qui favorisent la gestion efficace et prudente de ses activités et de ses principaux risques, la Banque a élaboré un cadre d'appétit et de gestion des risques (le « cadre »).

Ce cadre définit la structure de gouvernance des risques, les processus de gestion des risques et les principaux risques auxquels la Banque est exposée. Ce cadre présente également la structure de contrôle interne et de gouvernance d'entreprise qui favorise une saine gestion intégrée des risques. Il se compose de mécanismes qui permettent à la Banque de repérer les risques auxquels elle fait face, d'élaborer et d'appliquer des contrôles internes adéquats et efficaces pour garantir une gestion saine et prudente de ces risques, et de mettre en œuvre des systèmes fiables et complets pour surveiller l'efficacité de ces contrôles.

Le cadre a comme principal objectif la création et le maintien d'une culture de gestion des risques dans tous les secteurs d'activité et dans toutes les filiales de la Banque. Il vise également à :

- définir l'appétit pour le risque et le seuil de tolérance aux risques de la Banque;
- mettre en place des processus qui permettent de déceler, de comprendre et d'évaluer de façon continue les principaux risques;
- veiller à ce que la tolérance au risque de la Banque soit en accord avec sa stratégie et ses objectifs;
- établir des limites de risque et des politiques de gestion des risques saines et prudentes;
- élaborer et à appliquer des contrôles internes efficaces;
- définir les rôles et les responsabilités des comités en matière de gestion des risques.

## APPÉTIT POUR LE RISQUE

La prise de risques fait partie intégrante des activités de la Banque. Ainsi, les stratégies d'affaires tiennent compte des décisions concernant l'équilibre rendement/risques visé par la Banque et les moyens qu'elle compte prendre pour gérer et atténuer ces risques. La Banque a établi son appétit pour le risque, lequel est défini dans le cadre, et elle tente continuellement de maintenir un équilibre entre sa tolérance au risque et sa capacité à prendre des risques. Le conseil d'administration est responsable de l'examen annuel et de l'approbation de l'appétit pour le risque de la Banque.

L'appétit pour le risque est défini comme le niveau de risque que l'entreprise est prête à accepter pour atteindre ses objectifs, particulièrement lorsqu'un avantage y est associé. L'appétit pour le risque se définit notamment en termes de types d'activités et de risques, de cibles de rendement, de notes de crédit et de ratios des fonds propres.

La tolérance au risque correspond aux variations implicites et acceptables par rapport aux cibles d'appétit pour le risque de la Banque, mais elle peut aussi refléter le niveau de risque lorsqu'il n'y a pas d'avantage direct associé ou que le risque ne cadre pas avec les avantages qui y sont associés.

La capacité à prendre des risques est fonction de la disponibilité des ressources pour évaluer et atténuer les risques, et de la capacité d'absorption des pertes importantes.

La prise de position de la Banque quant à l'appétit pour le risque pourrait se résumer comme une combinaison des éléments suivants :

- objectifs stratégiques : objectifs financiers, objectifs en matière de ratios de fonds propres, cibles de croissance et types d'activités; et
- un ensemble de limites internes qui définissent la tolérance au risque de la Banque (y compris les contraintes réglementaires).

## PROGRAMME DE SIMULATIONS DE CRISE INTÉGRÉ

Les simulations de crise constituent une technique de gestion des risques utilisée pour évaluer les effets potentiels sur une institution de scénarios précis correspondant à des événements exceptionnels, mais plausibles. La haute direction a recours à cet outil pour prendre des décisions stratégiques, gérer les risques, évaluer l'adéquation des fonds propres et élaborer des plans de contingence. Les simulations de crise comprennent des analyses de scénarios et de sensibilité.

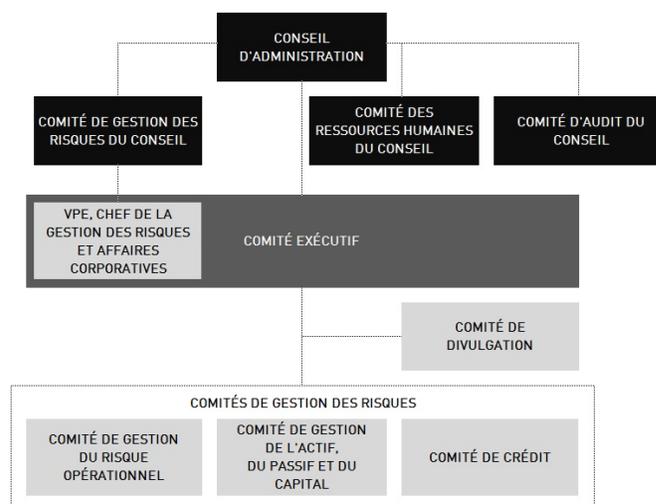
Le programme de simulations de crise intégré de la Banque évalue un éventail de scénarios plus ou moins sévères découlant de la détérioration de la conjoncture économique qui pourrait avoir une incidence négative sur son plan stratégique. L'incidence sur les risques de marché et de crédit est déterminée et agrégée pour permettre de saisir l'effet de ces scénarios sur la rentabilité de la Banque et sa position en matière de fonds propres.

L'exercice fait appel à des experts de divers secteurs, notamment Recherche économique, Finance, Trésorerie et Gestion des risques. Les membres de la haute direction participent à l'élaboration des scénarios, tandis que le comité de gestion des risques du conseil d'administration en assure la supervision. Les résultats sont présentés aux membres du comité exécutif et du comité de gestion des risques du conseil et sont intégrés dans le processus d'adéquation des fonds propres.

Outre le programme de simulations de crise intégré, la direction réalise des analyses de scénarios propres à certains types de risque et de sensibilité à ces risques afin d'évaluer le niveau de risque de différentes activités. Ces analyses sont également régies par les politiques de gestion des risques, et les résultats font l'objet d'un suivi régulier.

## STRUCTURE DE GOUVERNANCE

La responsabilité ultime de la gestion des risques incombe au conseil d'administration. Chaque année, le comité de gestion des risques du conseil révisé le cadre d'appétit et de gestion des risques et approuve les politiques de gestion des risques. Il délègue ensuite à la haute direction la responsabilité d'en élaborer les paramètres, de les communiquer et de les mettre en œuvre. Le comité exécutif prend une part active dans le recensement, l'évaluation et la gestion des risques. Les directeurs des secteurs d'activité ont la responsabilité d'appliquer les politiques et, en collaboration avec le secteur Gestion des risques, de tenir le comité exécutif au courant de tout changement au niveau du profil de risque.



### Rôle et responsabilités des comités du conseil d'administration

Le *conseil d'administration* s'assure que la Banque maintient un processus adéquat de gestion stratégique qui tient compte des risques. De plus, sur la foi des attestations et des rapports consolidés fournis par la direction, il évalue une fois par an si la Banque exerce ses activités dans un environnement propice au contrôle interne.

Le *comité de gestion des risques du conseil d'administration* veille à ce que le cadre d'appétit et de gestion des risques soit appliqué correctement et examine périodiquement son efficacité. Le comité doit également s'assurer que le cadre prévoit un processus adéquat de gestion des risques aux fins de l'identification, de l'évaluation, de la quantification et de la gestion des risques, et de la mise en œuvre de politiques adéquates de gestion des risques.

Le *comité d'audit du conseil* s'assure que l'environnement de contrôle de la Banque favorise la gestion adéquate de ses activités et de ses principaux risques.

## Rôle et responsabilités des autres comités de gestion des risques de la Banque

Le *comité exécutif*, présidé par le président et chef de la direction, agit à titre de principal comité de gestion des risques de la Banque. Elle veille à ce que le cadre soit mis en application de manière efficiente. La haute direction prend une part active dans l'identification, l'évaluation et la gestion des risques, et est responsable de la mise en œuvre du cadre nécessaire à la gestion du risque lié à la réglementation, du risque stratégique, du risque lié à la réputation et du risque d'assurance. En outre, le comité de gestion des risques du conseil, secondé par le comité exécutif, évalue et examine les politiques de gestion des risques relatives aux risques de marché, d'illiquidité et de financement, au risque structurel de taux d'intérêt et aux risques de crédit, de réputation et opérationnel. Le comité exécutif est également responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique de gestion et d'adéquation des fonds propres, du code de conduite et de la politique en matière de conformité.

Le *comité de gestion du risque opérationnel* révisé les politiques de gestion du risque opérationnel, les soumet à l'approbation du comité exécutif et examine les rapports sur les pertes opérationnelles subies. De plus, il examine et approuve les outils de recensement et d'évaluation de la fréquence et de l'incidence des risques opérationnels, révisé les rapports soumis au comité exécutif sur les plans d'action des secteurs d'activité permettant d'atténuer et de mieux gérer le risque opérationnel, et examine les indicateurs de risque opérationnel. Enfin, le comité de gestion du risque opérationnel est responsable du suivi des plans de continuité des affaires et de la prévention de la fraude.

Le *comité de crédit* a pour responsabilité première de s'assurer que des politiques et procédures de crédit adéquates et des systèmes d'information liés à la gestion des risques de crédit courants et potentiels de la Banque ont été mis en œuvre, et d'approuver des prêts dans les limites établies. Il est également responsable d'examiner les arriérés de tous les types de prêts, de superviser le processus de règlement des prêts douteux et de s'assurer de l'adéquation des provisions pour pertes sur prêts.

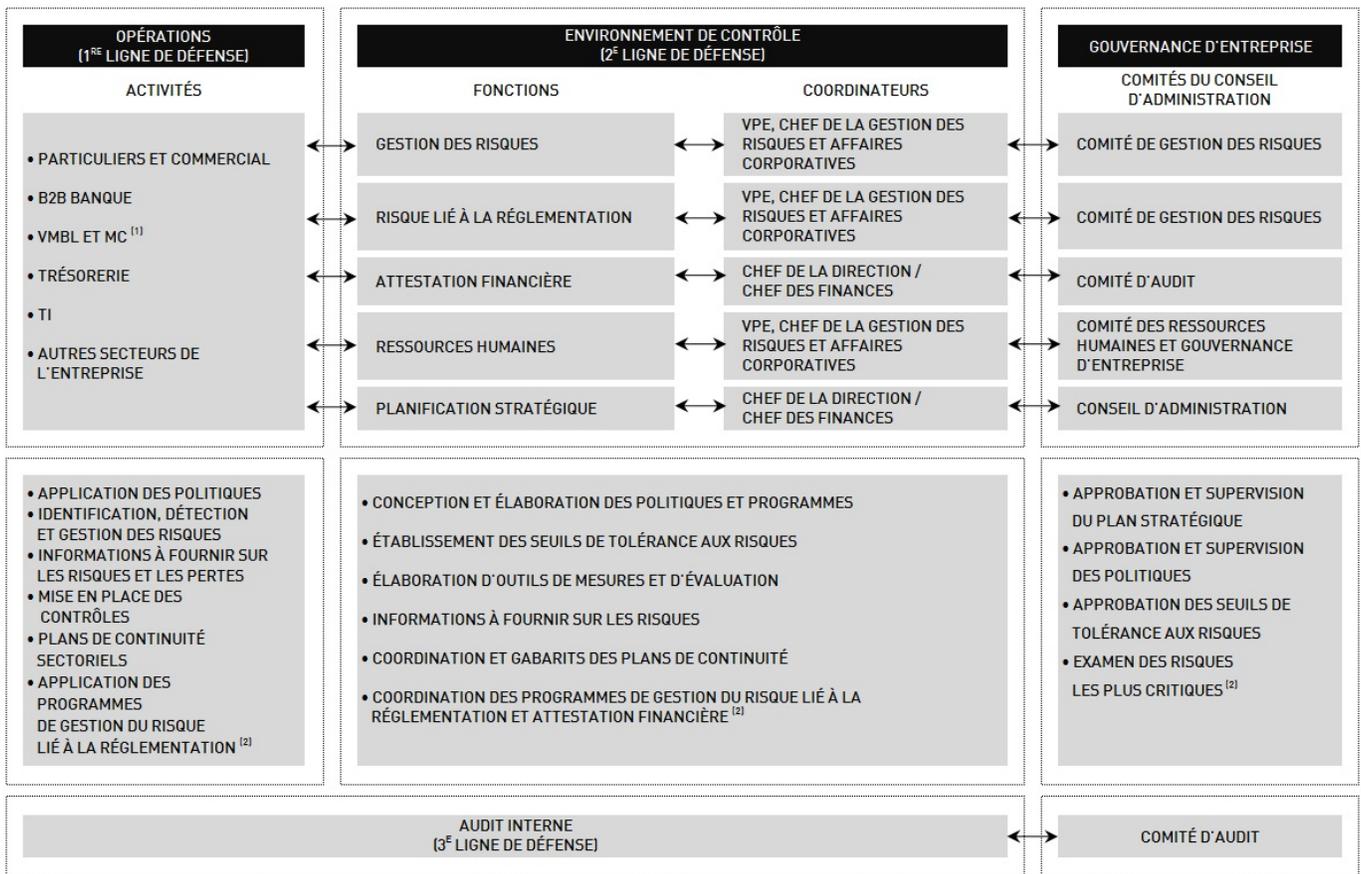
Le *comité de gestion de l'actif, du passif et du capital* est responsable de s'assurer de la conformité aux limites relatives à la gestion du risque structurel de taux d'intérêt. Il recommande des stratégies de couverture afin de maintenir le niveau de risque à l'intérieur des limites approuvées. Il supervise également la gestion des liquidités, et est responsable de la gestion des besoins de financement de la Banque et l'examen du plan d'urgence en matière de liquidités. Le comité doit également veiller à la supervision de la position de la Banque en matière de fonds propres et de sa structure du capital.

Le *comité de divulgation* a pour mandat d'examiner et d'approuver l'information financière de la Banque communiquée au public ou aux organismes de réglementation. Le comité de divulgation élabore également des stratégies de communication connexes.

## FONCTIONS DE GOUVERNANCE SOUTENANT LA GESTION DES RISQUES

Le tableau qui suit présente la structure de contrôle et de gouvernance de la Banque (la « structure »), dans laquelle on retrouve plusieurs fonctions de gouvernance conçues pour améliorer la gestion des risques. La structure comporte trois volets distincts : les opérations, l'environnement de contrôle et la gouvernance d'entreprise. Les opérations sont au cœur de la gestion des risques puisque les directeurs des secteurs d'activité prennent des risques et sont responsables de leur gestion continue. Ils sont aux premières lignes pour recenser les risques et les gérer activement en appliquant les politiques en matière de risques et en mettant en œuvre des contrôles et des mesures d'atténuation des risques. Ils sont la première ligne de défense. L'environnement de contrôle s'articule autour de cinq fonctions : gestion des risques, gestion du risque lié à la réglementation, attestation financière, ressources humaines et planification stratégique. Du fait de ses responsabilités en matière de surveillance et d'information, la fonction de gestion des risques apporte un complément aux activités à risque du secteur d'activité. Elle est responsable de superviser les activités à risque de la Banque et d'évaluer les risques de façon indépendante. La fonction de gestion du risque lié à la réglementation veille systématiquement au respect des lois, des règles de gouvernance d'entreprise, des règlements, des codes et des politiques auxquels la Banque est tenue de se conformer. La responsabilité de chaque fonction est déléguée aux membres du comité exécutif. Les fonctions de gestion des risques et du risque lié à la réglementation de l'environnement de contrôle constituent la deuxième ligne de défense de la Banque. Les comités du conseil d'administration surveillent l'environnement de contrôle. En ce qui a trait à la gouvernance d'entreprise, il incombe au conseil d'administration de s'assurer, dans la mesure du possible, que les objectifs et les stratégies de la Banque sont compatibles avec son degré de tolérance au risque global.

La fonction d'audit interne joue également un rôle clé en tant que troisième ligne de défense. Elle est responsable de la mise en place et du maintien d'un système fiable et complet de surveillance de l'efficacité des contrôles effectués au sein des différentes fonctions du cadre. Par ailleurs, les exigences réglementaires et légales font partie intégrante du cadre de la Banque.

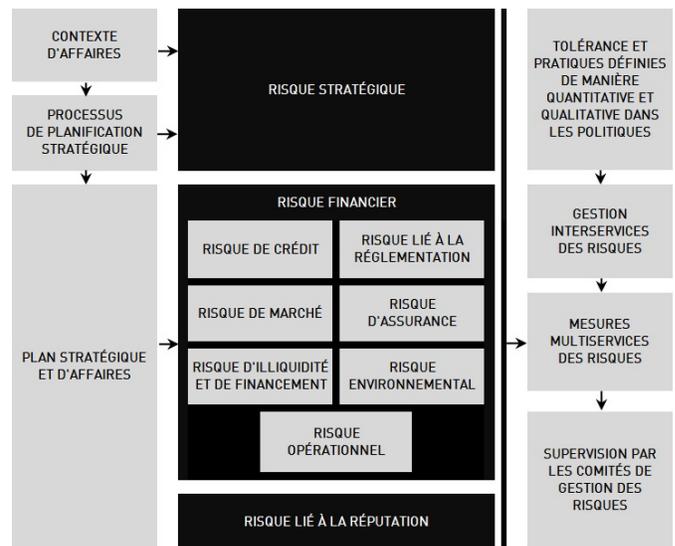


(1) Valeurs mobilières Banque Laurentienne et Marchés des capitaux.  
(2) Cette liste de fonctions n'est pas exhaustive.

## PROCESSUS DE GESTION DES RISQUES

Le processus de gestion des risques de la Banque, présenté ci-contre, est interrelié au processus de planification stratégique à partir duquel le plan stratégique et d'affaires de la Banque est défini. Les politiques approuvées par le conseil d'administration décrivent les tolérances, les mesures et les responsabilités rattachées à chacun des principaux risques. Ces politiques sont mises en œuvre par les secteurs d'activité et leur application est supervisée par les comités de gestion des risques appropriés.

La gestion des risques est effectuée à l'échelle des unités d'affaires par les directeurs des secteurs d'activité qui surveillent activement les risques liés à leurs activités, ainsi que par les professionnels de la gestion des risques et du contrôle interne.



## GESTION DU RISQUE STRATÉGIQUE

Le risque stratégique découle de plans d'affaires, de stratégies, de processus de prise de décisions, d'attribution et d'utilisation des ressources inadéquats de la Banque. Il résulte également de l'incidence défavorable éventuelle de changements dans l'environnement économique, concurrentiel, réglementaire, fiscal ou comptable sur les résultats de la Banque.

Le comité exécutif est responsable de la gestion des risques stratégiques de la Banque. Chaque année, la Banque met en œuvre un processus de planification stratégique dans le but d'analyser les forces, les faiblesses, les menaces et les opportunités et de déterminer la rentabilité et le profil de risque de ses divers secteurs d'activité. La stratégie globale de la Banque est établie par le comité exécutif et soumise à l'approbation du conseil d'administration.

## GESTION DU RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit est le risque qu'une perte financière puisse survenir si une contrepartie (y compris un débiteur, l'émetteur d'un titre ou le garant d'un titre) à une transaction ne respecte pas entièrement ses obligations financières ou contractuelles envers la Banque.

La gestion du risque de crédit est une fonction indépendante des opérations, ce qui préserve l'indépendance et l'intégrité de l'évaluation des risques.

Le comité de crédit a pour mandat de superviser, sur une base opérationnelle, l'ensemble de la gestion du risque de crédit. Le rapport sur la gestion intégrée des risques, présenté chaque trimestre au comité exécutif et au comité de gestion des risques du conseil d'administration, fournit un sommaire de l'information clé relative aux risques de crédit. Les politiques adoptées par la Banque en matière de gestion du risque de crédit assurent une appréciation adéquate des risques. Ces politiques couvrent l'autorisation de crédit par niveau d'autorité, l'attribution de notes de risque, la gestion des prêts douteux, l'établissement de provisions cumulatives individuelles et collectives et la tarification en fonction du risque. Les politiques sont revues et approuvées périodiquement par le comité de gestion des risques du conseil.

Par l'intermédiaire de son département de gestion du risque de crédit, la Banque fait le suivi de ses portefeuilles de crédit, tant sur le plan qualitatif que quantitatif, grâce à : i) des politiques et des mécanismes de révision des divers types de dossiers; ii) des systèmes de cotation des risques; et iii) l'analyse de la tarification.

### Risque de crédit lié aux prêts

La Banque utilise des systèmes experts à l'appui du processus décisionnel pour la souscription de la plupart des prêts à la consommation, des prêts hypothécaires résidentiels et des cartes de crédit, ainsi que des petits prêts commerciaux. En ce qui concerne les prêts commerciaux, les demandes sont également analysées au cas par cas par des équipes spécialisées. Chaque mois, le comité de crédit de la Banque examine les prêts douteux et procède à des analyses sommaires des prêts en défaut depuis au moins 90 jours. Les processus de recouvrement sont centralisés et s'appuient sur une expertise spécialisée.

La Banque utilise divers outils pour gérer ses risques. Parmi ceux-ci, un système de notation des risques comprenant 19 notes est utilisé pour évaluer tous les types de crédit commercial. À partir d'une certaine note, les dossiers sont considérés comme étant sous surveillance et leur gestion suit des procédures spécifiques. Sur le plan de la qualité du portefeuille, un prêt est généralement considéré comme douteux lorsque les paiements d'intérêts accusent trois mois de retard ou plus ou si, de l'avis de la direction, il existe un doute raisonnable quant à la possibilité de recouvrer la totalité du capital à l'échéance.

Les provisions cumulatives individuelles pour pertes sont établies afin d'ajuster la valeur comptable des prêts douteux importants à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs prévus estimatifs. Les provisions cumulatives pour prêts aux entreprises douteux sont révisées sur une base individuelle dans le cadre d'un processus continu.

Outre les provisions cumulatives individuelles, la Banque maintient des provisions cumulatives collectives pour couvrir la perte de valeur de l'ensemble des prêts jugés négligeables lorsque pris individuellement, ainsi que des prêts ayant fait individuellement l'objet d'un test de dépréciation et qui s'avèrent ne pas être dépréciés. Les provisions cumulatives collectives couvrent la perte de valeur découlant d'événements générateurs de pertes survenus mais non répertoriés. Pour établir les provisions cumulatives collectives, la Banque utilise des modèles fondés sur la notation interne des risques des facilités de crédit et sur la probabilité de défaut connexe, ainsi que sur la perte en cas de défaut associée à chaque type de facilité.

Des renseignements supplémentaires sur les prêts douteux et les provisions cumulatives sont fournis aux tableaux 29 et 30.

La diversification est l'un des principes fondamentaux de la gestion des risques. À cette fin, la politique de crédit établit des lignes directrices pour limiter les concentrations de crédit par contrepartie et par secteur d'activité, et identifie certains secteurs jugés trop à risque et donc à éviter. Il y a concentration du risque de crédit si un certain nombre de contreparties exerçant des activités similaires sont situées dans la même région géographique ou possèdent des caractéristiques économiques comparables et si leur capacité de respecter leurs obligations contractuelles pourrait être compromise par l'évolution de la conjoncture économique, de la situation politique ou autre.

La composition des portefeuilles de prêts est présentée dans les pages ci-après.

### Risque de crédit lié aux dérivés

La plus grande partie de la concentration de crédit de la Banque dans des dérivés concerne des institutions financières, principalement des banques canadiennes. Le risque de crédit découlant d'une transaction sur les dérivés résulte de la possibilité qu'une contrepartie manque à ses obligations contractuelles lorsqu'une ou plusieurs transactions ont un coût de remplacement positif pour la Banque. Le coût de remplacement correspond à ce qu'il en coûterait pour remplacer les transactions aux taux du marché en vigueur en cas de manquement. Le montant d'équivalent-crédit découlant d'une transaction sur les dérivés correspond à la somme du coût de remplacement et d'un montant estimatif reflétant la variation éventuelle de la valeur du marché de la transaction jusqu'à l'échéance.

Le risque de crédit lié aux dérivés est généralement géré d'après les mêmes normes en matière d'approbation de crédit, de limite et de surveillance que celles qui sont appliquées aux autres transactions de crédit. De plus, la Banque négocie des conventions-cadres de compensation de dérivés avec les contreparties importantes avec lesquelles elle effectue des transactions sous contrat. Ces conventions réduisent le risque de crédit en cas de défaillance en permettant la compensation simultanée de toutes les transactions avec une contrepartie donnée. Ces contrats permettent également à la Banque de demander que la contrepartie paie ou garantisse la valeur marchande courante de ses positions lorsque la valeur franchit un certain seuil.

### Exposition au risque de crédit

Le montant qui représente le mieux l'exposition maximale au risque de crédit de la Banque aux 31 octobre 2015 et 2014, sans tenir compte d'aucune garantie ni d'aucun rehaussement de crédit, correspond à la somme des actifs financiers au bilan consolidé de la Banque auxquels s'ajoutent les engagements liés au crédit énumérés ci-dessous.

TABLEAU 28

## EXPOSITION MAXIMALE AU RISQUE DE CRÉDIT

Aux 31 octobre (en millions de dollars canadiens)

	2015	2014
Actifs financiers, comme présentés au bilan consolidé <sup>(1)</sup>	39 086 \$	35 854 \$
Engagements liés au crédit <sup>(2)</sup>	3 860	3 811
	42 946 \$	39 665 \$

(1) Excluent les titres de capitaux propres.

(2) Compte non tenu des facilités de crédit révocables au gré de la Banque totalisant 4,3 milliards \$ au 31 octobre 2015 (4,0 milliards \$ au 31 octobre 2014).

### Composition du portefeuille de prêts

Le portefeuille de prêts de la Banque est constitué de prêts personnels, de prêts hypothécaires résidentiels, de prêts hypothécaires commerciaux et de prêts commerciaux, y compris des acceptations bancaires. Dans l'ensemble, la composition du portefeuille de prêts au 31 octobre 2015 avait peu changé par rapport à l'exercice précédent, les prêts aux entreprises ayant considérablement augmenté conformément à l'accent mis par la Banque sur la croissance de ce portefeuille à marge élevée.

Les positions dans des prêts personnels et des prêts hypothécaires résidentiels représentent 77 % de l'ensemble du portefeuille de prêts de la Banque, comparativement à 79 % il y a un an, ce qui reflète la forte présence de la Banque auprès des particuliers par l'intermédiaire de son réseau de détail et de B2B Banque. Les prêts commerciaux et les prêts hypothécaires commerciaux, y compris les acceptations bancaires, représentent maintenant 23 % de l'ensemble des prêts.

### Prêts personnels

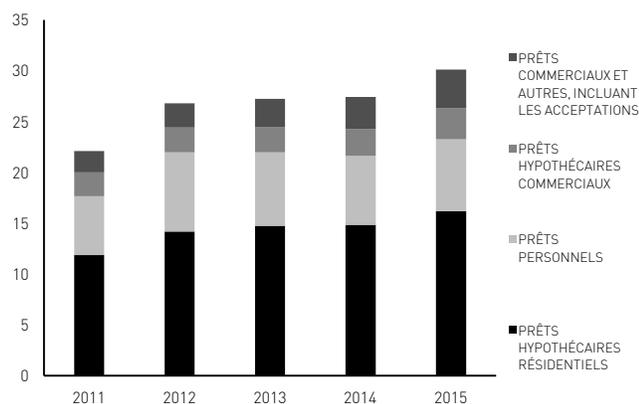
Le portefeuille de prêts personnels comprend un éventail de produits de crédit à la consommation comme les prêts à l'investissement, les marges de crédit hypothécaire, les cartes de crédit, les marges de crédit personnelles et d'autres prêts à la consommation. Au 31 octobre 2015, ce portefeuille totalisait 7,1 milliards \$, une hausse de 0,3 milliard \$ par rapport au 31 octobre 2014. Au quatrième trimestre 2015, B2B Banque a fait l'acquisition d'un portefeuille de prêts à l'investissement de 0,6 milliard \$ pour renforcer sa position de leader sur le marché des prêts à l'investissement, qui a contribué à l'augmentation d'un exercice à l'autre. Cette augmentation a été contrebalancée en partie par les remboursements nets, les investisseurs poursuivant leur désendettement, et, dans une moindre mesure, par la rationalisation continue des prêts octroyés dans le cadre du programme Immigrants investisseurs et du financement aux points de vente.

### Prêts hypothécaires résidentiels

Les prêts hypothécaires résidentiels incluent principalement des prêts hypothécaires de détail garantis par des immeubles résidentiels de un à quatre logements, ainsi qu'un portefeuille d'immeubles résidentiels plus petits à logements multiples d'une valeur de 1,2 milliard \$. L'augmentation de 1,4 milliard \$, ou 9 %, de la valeur du portefeuille au cours de l'exercice 2015 découlait de la croissance soutenue des prêts hypothécaires de B2B Banque appuyée par la bonification de ses solutions hypothécaires alternatives offertes partout au Canada par l'intermédiaire d'un vaste réseau de courtiers et de conseillers indépendants. La croissance du volume de prêts hypothécaires distribués par l'intermédiaire de ce réseau devrait se poursuivre, conformément aux objectifs de croissance à moyen terme de la Banque.

### COMPOSITION DU PORTEFEUILLE DE PRÊTS

Aux 31 octobre (en milliards de dollars canadiens)



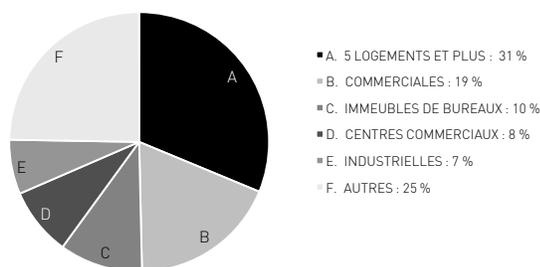
### Prêts hypothécaires commerciaux

Les prêts hypothécaires commerciaux comprennent les prêts hypothécaires garantis par des immeubles résidentiels de cinq logements et plus, des propriétés commerciales, des immeubles de bureaux et des centres commerciaux, et d'autres prêts hypothécaires. En 2015, les prêts hypothécaires commerciaux ont augmenté de 404,3 millions \$, ou 15 %, par rapport à l'exercice 2014, pour s'établir à 3,1 milliards \$ au 31 octobre 2015. Cette croissance marquée reflète les efforts de la Banque d'accroître sa clientèle déjà solide, de mettre l'accent sur le service à une clientèle de longue date sur le marché immobilier intermédiaire canadien et sur l'augmentation de la taille des projets de développement immobilier. La valeur comptable moyenne des prêts s'établissait à 2,0 millions \$ au 31 octobre 2015, par rapport à 1,8 million \$ au 31 octobre 2014.

Le portefeuille de prêts hypothécaires commerciaux contribue également à l'amélioration de la diversification géographique au Canada et, par le fait même, au rehaussement du profil global de la Banque. Au 31 octobre 2015, le portefeuille de prêts hypothécaires commerciaux était réparti comme suit : 67 % du portefeuille total de prêts hypothécaires commerciaux en Ontario et dans l'Ouest canadien et 33 % au Québec (72 % en Ontario et dans l'Ouest canadien et 28 % au Québec au 31 octobre 2014).

### PRÊTS HYPOTHÉCAIRES COMMERCIAUX PAR TYPE DE PROPRIÉTÉ

Au 31 octobre 2015 (en pourcentage)



### Prêts commerciaux

Au 31 octobre 2015, le portefeuille de prêts commerciaux, y compris les acceptations bancaires, totalisait 3,8 milliards \$, en hausse de 0,6 milliard \$, ou 20 %, par rapport à 3,2 milliards \$ au 31 octobre 2014. En 2015, la Banque a continué de développer ses activités commerciales, de sorte que les prêts octroyés sur le marché intermédiaire à l'échelle du Canada et les prêts aux petites et moyennes entreprises du Québec ont enregistré une croissance considérable. L'embauche de nouveaux directeurs de comptes et les solutions de financement d'équipement de la Banque lancées en 2014 améliorent graduellement la présence de la Banque sur ces marchés. L'annonce récente d'un partenariat avec la Banque de développement du Canada qui facilitera l'acquisition

d'équipement pour les entreprises du secteur manufacturier du pays grâce à une offre de financement plus souple devrait également se traduire par la croissance à moyen terme de ce portefeuille stratégique.

Le portefeuille couvre un large éventail de secteurs, et aucun secteur ne représente plus de 3 % (inchangé par rapport à 2014) du total des prêts et acceptations, signe d'une saine gestion des risques liés à ce portefeuille.

Voir le tableau 29 pour de plus amples renseignements.

### Prêts douteux

Les prêts douteux bruts se sont établis à 138,6 millions \$ en 2015, par rapport aux prêts douteux bruts de 102,1 millions \$ en 2014. Cette hausse découlait essentiellement de l'augmentation des prêts hypothécaires commerciaux douteux attribuable principalement à un seul prêt qui a fait l'objet d'un règlement partiel après la fin de l'exercice, en novembre 2015.

Les prêts commerciaux douteux sont demeurés relativement bas au 31 octobre 2015. Ce bas niveau reflète l'excellente qualité du portefeuille qui, étant donné que la Banque n'avait aucune exposition directe au secteur pétrolier et gazier canadien et n'était que très peu exposée à la région productrice de pétrole, a continué d'être avantagée par la conjoncture économique généralement bonne qui prévaut dans le reste du Canada.

De plus, les prêts douteux bruts du portefeuille de prêts personnels et du portefeuille de prêts hypothécaires résidentiels se sont maintenus à un niveau historiquement bas bien que leur volume ait augmenté, étant donné que les emprunteurs continuent de bénéficier du contexte favorable de faibles taux d'intérêt. Voir la note 6 des états financiers consolidés annuels pour de plus amples renseignements à ce sujet.

Les provisions cumulatives individuelles ont augmenté de 1,7 million \$ depuis le 31 octobre 2014 pour s'établir à 23,7 millions \$ au 31 octobre 2015, ce qui correspond à la hausse des prêts hypothécaires commerciaux douteux mentionnée précédemment. Au cours de la même période, les provisions cumulatives collectives sur prêts douteux, notamment sur prêts personnels douteux, ont augmenté de 1,4 million \$ pour s'établir à 18,7 millions \$ au 31 octobre 2015. Les autres provisions cumulatives collectives ont diminué de 11,4 millions \$, par suite des fluctuations dans les portefeuilles de prêts aux entreprises. Les provisions cumulatives collectives reflètent l'estimation par la direction des pertes subies en raison de la détérioration de la qualité du crédit de prêts considérés comme étant négligeables, lorsque pris individuellement, et des prêts ayant fait individuellement l'objet d'un test de dépréciation et qui s'avèrent ne pas être dépréciés. Voir la note 6 des états financiers consolidés annuels pour de plus amples renseignements à ce sujet.

TABLEAU 29

## RÉPARTITION DES PRÊTS PAR PORTEFEUILLE DE CRÉDIT ET PAR INDUSTRIE

Aux 31 octobre ou pour les exercices clos à ces dates (en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages)

	2015						
	MONTANT BRUT DES PRÊTS	MONTANT BRUT DES PRÊTS DOUTEUX	PROVISIONS CUMULATIVES INDIVIDUELLES	PROVISIONS CUMULATIVES COLLECTIVES POUR PRÊTS DOUTEUX	MONTANT NET DES PRÊTS DOUTEUX <sup>(1)</sup>	PROVISIONS CUMULATIVES COLLECTIVES POUR AUTRES PRÊTS	PROVISIONS POUR PERTES SUR PRÊTS <sup>(2)</sup>
Personnels	7 063 229 \$	18 703 \$	— \$	11 156 \$	7 547 \$	27 575 \$	29 677 \$
Hypothécaires résidentiels	16 192 009	33 794	—	4 721	29 073	8 912	5 694
Hypothécaires commerciaux	3 055 619	48 397	9 536	265	38 596	12 435	(460)
	<b>26 310 857</b>	<b>100 894</b>	<b>9 536</b>	<b>16 142</b>	<b>75 216</b>	<b>48 922</b>	<b>34 911</b>
Commerciaux et autres (incluant les acceptations)							
Immobilier, location et location à bail	892 339	6 828	730	1 054	5 044	2 695	667
Commerce de gros et détail	533 205	1 820	1 509	15	296	2 469	(747)
Autres services et administration publique	479 486	1 151	517	96	538	5 948	6 527
Services publics	405 231	—	—	—	—	1 603	(214)
Construction	293 237	5 731	1 514	12	4 205	2 173	877
Fabrication	259 832	4 158	3 055	64	1 039	1 315	(1 605)
Services financiers	249 737	3 509	709	1 275	1 525	904	1 813
Agriculture	236 404	7 582	1 013	8	6 561	365	601
Transport et communications	179 351	145	—	7	138	995	(1 142)
Transformation et ressources naturelles	127 186	6 099	4 397	3	1 699	1 106	(1 895)
Autres	125 680	724	710	—	14	292	(4 893)
	<b>3 781 688</b>	<b>37 747</b>	<b>14 154</b>	<b>2 534</b>	<b>21 059</b>	<b>19 865</b>	<b>(11)</b>
Total	<b>30 092 545 \$</b>	<b>138 641 \$</b>	<b>23 690 \$</b>	<b>18 676 \$</b>	<b>96 275 \$</b>	<b>68 787 \$</b>	<b>34 900 \$</b>
En % du portefeuille de prêts et d'acceptations		0,46 %			0,32 %		

	2014						
	MONTANT BRUT DES PRÊTS	MONTANT BRUT DES PRÊTS DOUTEUX	PROVISIONS CUMULATIVES INDIVIDUELLES	PROVISIONS CUMULATIVES COLLECTIVES POUR PRÊTS DOUTEUX	MONTANT NET DES PRÊTS DOUTEUX <sup>(1)</sup>	PROVISIONS CUMULATIVES COLLECTIVES POUR AUTRES PRÊTS	PROVISIONS POUR PERTES SUR PRÊTS <sup>(2)</sup>
Personnels	6 793 078 \$	22 359 \$	— \$	9 425 \$	12 934 \$	28 986 \$	25 062 \$
Hypothécaires résidentiels	14 825 541	32 843	—	3 964	28 879	7 612	5 330
Hypothécaires commerciaux	2 651 271	16 633	3 917	1 884	10 832	20 736	4 407
	<b>24 269 890</b>	<b>71 835</b>	<b>3 917</b>	<b>15 273</b>	<b>52 645</b>	<b>57 334</b>	<b>34 799</b>
Commerciaux et autres (incluant les acceptations)							
Immobilier, location et location à bail	753 094	2 975	—	367	2 608	3 811	2 652
Commerce de gros et détail	533 842	2 298	1 376	62	860	4 199	2 260
Autres services et administration publique	422 702	2 697	334	958	1 405	3 262	4 859
Services publics	244 147	—	—	—	—	1 880	1 951
Construction	254 758	1 871	345	125	1 401	2 599	1 108
Fabrication	203 961	9 067	7 463	81	1 523	1 813	362
Services financiers	179 126	1 076	217	302	557	976	(407)
Agriculture	253 222	877	101	20	756	731	(2 964)
Transport et communications	126 320	69	—	3	66	1 850	1 084
Transformation et ressources naturelles	131 160	7 622	7 105	—	517	1 391	(2 633)
Autres	57 357	1 693	1 093	47	553	336	(1 071)
	<b>3 159 689</b>	<b>30 245</b>	<b>18 034</b>	<b>1 965</b>	<b>10 246</b>	<b>22 848</b>	<b>7 201</b>
Total	<b>27 429 579 \$</b>	<b>102 080 \$</b>	<b>21 951 \$</b>	<b>17 238 \$</b>	<b>62 891 \$</b>	<b>80 182 \$</b>	<b>42 000 \$</b>
En % du portefeuille de prêts et d'acceptations		0,37 %			0,23 %		

(1) Le montant net des prêts douteux correspond au montant brut des prêts douteux moins les provisions cumulatives individuelles et les provisions cumulatives collectives pour prêts douteux.

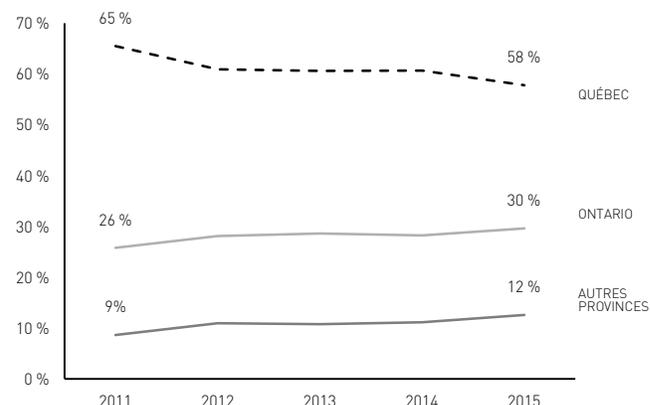
(2) Imputées à l'état du résultat consolidé.

## Répartition géographique des prêts

La Banque exerce ses activités partout au Canada. Au Québec, la majorité des produits de crédit de la Banque sont offerts principalement par l'intermédiaire de son réseau de succursales et de ses centres d'affaires commerciaux. La Banque étend ses activités immobilières et commerciales partout au Canada par l'entremise d'autres centres d'affaires commerciaux en Ontario, en Alberta, en Colombie-Britannique et en Nouvelle-Écosse. Elle offre également ses produits à un vaste réseau d'intermédiaires financiers et de courtiers à l'échelle du Canada par l'entremise de B2B Banque. Au 31 octobre 2015, les prêts octroyés au Québec représentaient 58 % du total des prêts, et les prêts octroyés à des emprunteurs des autres provinces, 42 % (respectivement 61 % et 39 % au 31 octobre 2014).

## RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES PRÊTS

Aux 31 octobre (en pourcentage)



TABEAU 30

## RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES PRÊTS PAR PORTEFEUILLE DE CRÉDIT

Aux 31 octobre (en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages)

	2015		2014		
	MONTANT BRUT DES PRÊTS (EN %)	MONTANT BRUT DES PRÊTS	MONTANT BRUT DES PRÊTS DOUTEUX	MONTANT BRUT DES PRÊTS (EN %)	MONTANT BRUT DES PRÊTS DOUTEUX
<b>Québec</b>					
Personnels	9,5 %	2 870 572 \$	2 721 \$	10,4 %	2 861 858 \$
Hypothécaires résidentiels	35,9	10 793 341	19 004	39,1	10 733 329
Hypothécaires commerciaux	3,3	1 006 979	7 601	2,7	730 314
Commerciaux et autres (incluant les acceptations)	9,0	2 716 644	35 751	8,4	2 302 155
	57,8	17 387 536	65 077	60,6	16 627 656
<b>Ailleurs au Canada</b>					
Personnels	13,9	4 192 657	15 982	14,4	3 931 220
Hypothécaires résidentiels	17,9	5 398 668	14 790	14,9	4 092 212
Hypothécaires commerciaux	6,8	2 048 640	40 796	7,0	1 920 957
Commerciaux et autres (incluant les acceptations)	3,5	1 065 044	1 996	3,1	857 534
	42,2	12 705 009	73 564	39,4	10 801 923
<b>Total</b>	<b>100,0 %</b>	<b>30 092 545 \$</b>	<b>138 641 \$</b>	<b>100,0 %</b>	<b>27 429 579 \$</b>

## Assurances et garanties détenues à l'égard des portefeuilles de prêts

Une part importante du portefeuille de prêts de la Banque est assurée auprès de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) et par Genworth Canada (Genworth) ou garantie par les actifs des emprunteurs.

La SCHL et Genworth offrent des programmes d'assurance prêt hypothécaire qui réduisent le risque global de crédit associé au portefeuille de prêts hypothécaires résidentiels. La Banque assure également des groupes de prêts hypothécaires par l'intermédiaire d'un programme d'assurance de la SCHL. De plus, en maintenant des prêts hypothécaires résidentiels assurés, la Banque conserve sa capacité de mener des activités de titrisation pour financer ses activités à un coût optimal et gérer ses liquidités. À la fin de l'exercice 2015, 53 % des prêts hypothécaires résidentiels garantis par des immeubles résidentiels de un à quatre logements étaient assurés,

comparativement à 60 % au 31 octobre 2014. La Banque détient également des garanties sur les propriétés immobilières pour les autres prêts hypothécaires traditionnels, y compris les marges de crédit hypothécaire. Conformément aux exigences légales, la composante marges de crédit hypothécaire non amortie d'un prêt hypothécaire résidentiel est limitée à un ratio prêt-valeur autorisé de 65 %. Un crédit hypothécaire additionnel (au-delà de la limite de 65 % du ratio prêt-valeur pour les marges de crédit hypothécaire) peut être consenti à un emprunteur. Cependant, la portion du prêt dépassant la limite de 65 % doit être amortie. La valeur totale des prêts hypothécaires traditionnels de la Banque ne dépasse jamais 80 % de la valeur initialement estimée de la propriété, conformément aux exigences légales.

Au 31 octobre 2015, les ratios prêt-valeur moyens des prêts hypothécaires résidentiels assurés et non assurés étaient estimés respectivement à 64 % et 38 %.

Conformément aux politiques de gestion du risque de crédit de la Banque, les portefeuilles de prêts hypothécaires résidentiels et de marges de crédit hypothécaire sont régulièrement passés en revue pour assurer que le niveau de risque associé à ces portefeuilles demeure conforme à l'appétit pour le risque de la Banque et à ses objectifs stratégiques. Dans le cadre de cette surveillance, les portefeuilles sont soumis à des tests pour refléter l'incidence d'une récession économique potentielle qui entraînerait un recul de la valeur des propriétés. En raison du volume élevé de prêts assurés et du niveau relativement bas du ratio prêt-valeur moyen des prêts hypothécaires non assurés, reflétant l'excellente qualité des garanties, la Banque prévoit, selon ce scénario, qu'il serait possible de continuer de gérer efficacement les pertes sur prêts.

Les prêts hypothécaires commerciaux sont garantis par des actifs spécifiques, dont des projets de construction, des propriétés commerciales, des centres commerciaux, des immeubles de bureaux, des usines, des entrepôts et des condominiums industriels. De manière générale, la valeur de ces prêts n'excède pas 60 % à 75 % de la valeur des propriétés initialement estimée, selon la nature du prêt.

Les autres prêts commerciaux sont en général garantis par divers actifs, comme les biens immobiliers, l'équipement, les créances et les stocks, ainsi que, dans certains cas, par des privilèges additionnels sur les biens immobiliers et les autres immobilisations corporelles.

Le portefeuille de prêts à l'investissement de la Banque se compose principalement de prêts sur fonds communs de placement. La souscription des prêts est soumise à un processus rigoureux qui permet d'évaluer le risque de crédit associé aux clients de manière efficiente. Les autorisations sont très largement fondées sur la capacité des clients à rembourser des prêts, de même que sur la solidité de leur situation financière, qui repose principalement sur leur note de crédit. Enfin, les prêts sont garantis par une liste exhaustive de fonds communs de placement et de fonds distincts admissibles. Plus le ratio prêt-valeur augmente, plus les critères imposés sont stricts. Pour les prêts dont les déboursements sont importants, des renseignements additionnels sur les revenus personnels et les actifs nets sont habituellement exigés. En ce qui a trait au portefeuille de prêts à l'investissement acquis en 2012, la souscription de prêts reposait davantage sur les garanties disponibles.

Le processus de souscription de marges de crédit hypothécaire permet d'évaluer le risque de crédit associé aux clients. De plus, ces prêts sont garantis par des actifs immobiliers et d'autres actifs. Enfin, 7 % du portefeuille de prêts personnels de la Banque est composé de prêts étudiants et de prêts accordés dans le cadre du programme Immigrants investisseurs, qui sont garantis par le gouvernement fédéral ou le gouvernement d'une province.

#### Autres garanties détenues

Lorsqu'elle exerce des activités de négociation, telles que les conventions de revente et des transactions sur dérivés, la Banque exige que la contrepartie fournisse une garantie qui la protège contre les pertes en cas de défaut de la contrepartie. Les transactions portant sur des garanties sont effectuées selon des modalités qui sont courantes et habituelles dans les activités de négociation standard. Voici des exemples de modalités concernant des actifs offerts en garantie que la Banque peut vendre, donner en garantie ou affecter de nouveau en garantie :

- les risques et les avantages liés aux actifs donnés en garantie reviennent à l'emprunteur;
- les actifs donnés en garantie sont remis à l'emprunteur lorsque les modalités obligatoires ont été respectées;
- le droit du créancier de vendre les actifs ou de les affecter de nouveau en garantie dépend de l'entente en vertu de laquelle le bien est donné en garantie; et
- s'il n'y a eu aucun manquement, le créancier doit remettre un actif comparable à l'emprunteur lorsque les obligations ont été respectées.

Au 31 octobre 2015, la valeur marchande approximative des biens affectés en garantie auprès de la Banque à l'égard des valeurs acquises en vertu de conventions de revente était de 3,9 milliards \$ (3,2 milliards \$ au 31 octobre 2014).

## GESTION DU RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché correspond aux pertes financières que peut subir la Banque en raison des fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres qui sous-tendent leur évaluation, notamment les taux d'intérêt, les taux de change ou les cours boursiers. Ce risque est inhérent aux activités de financement, de placement, de négociation et de gestion de l'actif et du passif (GAP) de la Banque.

Le **risque de taux d'intérêt** découle de l'incidence négative potentielle des fluctuations des taux d'intérêt. La section portant sur les activités de GAP décrit la gestion globale du risque de taux d'intérêt. Le risque structurel de marché est principalement lié aux différences de dates d'échéance ou de dates de réévaluation des éléments au bilan et hors bilan, ainsi qu'aux options incorporées dans certains produits bancaires, notamment les clauses de remboursement anticipé de prêts et les clauses de rachat de dépôts.

Le **risque de change** est le risque de perte que la Banque pourrait subir en raison de fluctuations défavorables des taux de change. Il découle essentiellement des positions de change détenues par la Banque pour soutenir l'offre de produits et services en devises autres que le dollar canadien, des activités de négociation et, dans une moindre mesure, du non-appariement en devises des actifs et des passifs au bilan ou hors bilan, ainsi que de la non-concordance des entrées et sorties de trésorerie en devises.

Le **risque lié aux actions** correspond au risque de perte financière que la Banque pourrait subir à la suite de fluctuations défavorables du cours des actions ou de l'instabilité du marché boursier en général.

#### Politiques et normes

L'objectif premier d'une gestion efficace des risques de marché est de mesurer adéquatement les principaux risques de marché et de veiller à ce que ces risques ne dépassent pas le seuil de tolérance au risque de la Banque. La Banque s'est donc dotée de politiques et de limites pour surveiller et encadrer l'exposition aux risques de marché découlant de ses activités de négociation, de placement et de GAP et les pratiques de gestion connexes. Ces politiques et limites établissent les pratiques de gestion de la Banque relativement à divers risques associés à ses activités de trésorerie. Ces politiques et limites sont approuvées par le comité exécutif et le comité de gestion des risques du conseil au moins annuellement, afin de s'assurer de leur conformité aux principes, objectifs et stratégies de gestion.

Des rapports détaillés sur le niveau de risque et sur la surveillance des limites sont produits quotidiennement et présentés comme suit :

- quotidiennement aux gestionnaires de portefeuilles et de risques;
- trimestriellement au comité exécutif et au comité de gestion des risques du conseil.

#### Méthodes d'évaluation et de gestion des risques de marché

L'évaluation des risques de marché repose sur les principaux facteurs de risque présents au sein de l'entreprise et peut comprendre, selon la complexité et la nature des activités :

- des limites dites nominales;
- la valeur à risque (VaR);
- des simulations de crise et d'autres mesures de sensibilité.

##### Limites dites nominales

La Banque fixe des limites qui sont conformes à son plan d'affaires et à son profil de risque de marché. En établissant ces limites, la Banque tient compte de la volatilité et de la liquidité du marché, de l'expérience organisationnelle et des stratégies d'affaires. Des limites sont établies au niveau des portefeuilles, des secteurs d'activité, des facteurs de risque et de la Banque dans son ensemble, et sont surveillées quotidiennement.

##### Valeur à risque

La VaR correspond à la perte potentielle que la Banque peut subir sur une période d'une journée, avec un niveau de confiance de 99 %. Par conséquent, les chances que les pertes réelles subies un jour donné soient plus élevées que la VaR sont théoriquement de 1 %. Pour calculer la VaR, des simulations historiques, prenant implicitement en compte les corrélations entre les différents facteurs de risque, sont effectuées. La VaR est basée sur un historique de données de 300 jours. Les VaR sont calculées sur une base quotidienne pour l'ensemble des activités des marchés financiers. La Banque utilise des tests de validité rétroactifs pour comparer les profits et les pertes théoriques aux résultats de la VaR de négociation. Cela permet de valider les hypothèses statistiques du modèle de VaR. Ces tests sont effectués pour chaque unité fonctionnelle spécifique et chaque facteur de risque, ainsi que pour le portefeuille de négociation dans son ensemble. La variation théorique des profits et pertes est générée en utilisant les fluctuations de prix quotidiennes et en formulant l'hypothèse que la composition du portefeuille de négociation est stable.

##### Simulations de crise et d'autres mesures de sensibilité

Parallèlement aux calculs de la VaR, l'incidence des simulations de crise sur les profits et les pertes est estimée pour les portefeuilles de négociation et de placement, et les résultats qui en découlent sont utilisés pour évaluer l'incidence de situations de marché anormales, mais plausibles. Les simulations de crise représentent une mesure de risque complémentaire à la VaR et visent à fournir une estimation des pires pertes que la Banque pourrait subir en présence de scénarios multiples. Le programme de simulations de crise de la Banque combine des scénarios historiques, théoriques et statistiques afin de simuler l'incidence de changements importants des facteurs de risque sur la valeur de marché des portefeuilles. La Banque produit également, sur une base quotidienne, des mesures de sensibilité, incluant des mesures de volatilité et des

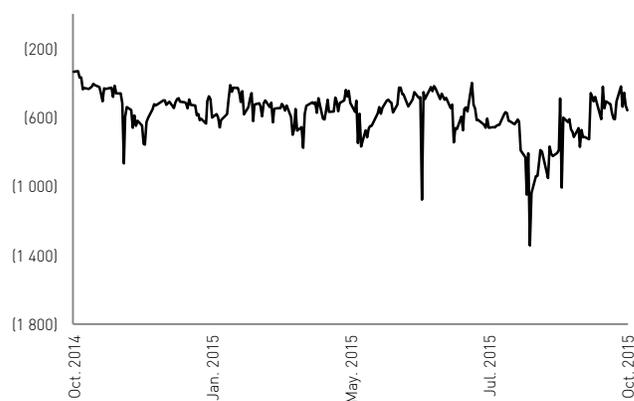
mouvements parallèles de courbes de rendement, sur des unités fonctionnelles spécifiques et sur les activités des marchés des capitaux dans leur ensemble.

#### Activités de négociation

Les activités de négociation se font en fonction des besoins de la Banque et de ses clients. Les risques de marché associés aux activités de négociation découlent des activités pour lesquelles la Banque agit à titre de principal ou d'agent pour le compte de ses clients. Ces activités sont menées principalement par le secteur d'activité Valeurs mobilières Banque Laurentienne et Marchés des capitaux et, dans une moindre mesure, par la Trésorerie corporative de la Banque. Le graphique ci-après présente la VaR totale quotidienne du portefeuille de négociation pour l'exercice 2015.

#### VaR QUOTIDIENNE DU PORTEFEUILLE DE NÉGOCIATION

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2015 (en milliers de dollars canadiens)



#### Activités de gestion de l'actif et du passif

Les activités de GAP visent à contrôler le risque structurel de taux d'intérêt, qui correspond à l'incidence négative potentielle des fluctuations des taux d'intérêt sur le revenu net d'intérêt et la valeur économique du capital de la Banque. Ce risque est attribuable principalement aux différences entre les dates d'échéance ou les dates de réévaluation des éléments au bilan et des éléments hors bilan, ainsi qu'aux options incorporées dans certains produits bancaires, notamment les clauses de remboursement anticipé des prêts, le rachat des dépôts et les engagements hypothécaires.

La gestion du risque structurel nécessite un suivi rigoureux de quatre groupes de portefeuilles distincts :

- les opérations bancaires, qui dépendent des choix des clients, de la disponibilité des produits et des stratégies de tarification selon les termes;
- les activités de placement, qui comprennent les titres négociables et le financement institutionnel;
- les activités de négociation de titres, lesquels sont évalués quotidiennement à leur juste valeur de marché selon l'évolution des taux;
- un portefeuille de couverture qui permet à la Banque de contenir le risque global lié aux taux d'intérêt à l'intérieur de strictes limites internes.

La gestion dynamique du risque structurel vise à maximiser la rentabilité de la Banque, tout en préservant la valeur économique des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires. Pour atteindre ces objectifs, divers instruments de trésorerie et instruments dérivés, dont, principalement, des swaps de taux d'intérêt, sont utilisés pour modifier les caractéristiques de taux d'intérêt des instruments sous-jacents au bilan de la Banque et pour couvrir le risque inhérent aux options incorporées dans les produits de prêts et de dépôts.

Le risque structurel est géré globalement par la Trésorerie corporative de la Banque et surveillé par le comité de gestion de l'actif, du passif et du capital et par le comité exécutif, conformément à la politique de gestion du risque structurel approuvée par le comité de gestion des risques du conseil. Cette politique définit les limites relatives à l'appréciation du risque lié à la valeur économique des capitaux propres et au revenu net d'intérêt. Ces limites de risque sont calculées en simulant l'incidence d'une variation parallèle, soudaine et soutenue de 100 points de base des taux pour toutes les échéances. Le risque lié au revenu net d'intérêt représente l'incidence défavorable des fluctuations des taux d'intérêt sur le revenu net d'intérêt au cours des 12 mois suivants. Le risque lié à la valeur économique des capitaux propres mesure l'incidence défavorable nette sur la valeur actualisée de l'actif et du passif figurant au bilan et hors bilan.

Les positions des portefeuilles sont revues périodiquement par le comité de gestion de l'actif, du passif et du capital qui a la responsabilité de surveiller le positionnement de la Banque en ce qui concerne les fluctuations anticipées de taux d'intérêt et de recommander la couverture de tout risque de taux d'intérêt non désiré. De plus, des rapports de suivi des risques sont présentés périodiquement au comité exécutif et au comité de gestion des risques du conseil.

Dans le cadre d'une saine gestion du risque structurel, un relevé des écarts de retarification hebdomadaire est produit. Ce relevé sert ensuite de base à des analyses de simulation de l'incidence des fluctuations de taux d'intérêt sur le revenu net d'intérêt et sur la valeur économique des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires. L'un des exercices de simulation consiste à soumettre le bilan de la Banque à une hausse et à une baisse parallèle, soudaine et soutenue de 1 % des taux d'intérêt.

Au 31 octobre 2015, pour tous les portefeuilles, une augmentation de 1 % du taux d'intérêt aurait entraîné une augmentation d'environ 17,2 millions \$ du revenu net d'intérêt avant impôts pour les 12 mois suivants, et aurait eu des retombées négatives de 26,3 millions \$ sur la valeur économique des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires. Comme l'indique le tableau 31, la sensibilité à des variations soudaines des taux d'intérêt a légèrement augmenté d'un exercice à l'autre, reflétant les efforts déployés par la Banque pour tirer parti des fluctuations des taux d'intérêt tout en maintenant le risque à l'intérieur des limites approuvées.

En règle générale, à long terme, la Banque demeure à l'abri des fluctuations rapides de taux d'intérêt. Toutefois, le moment où des variations du taux de financement à un jour de la Banque du Canada sont annoncées et les variations du taux préférentiel et des taux des acceptations bancaires à court terme qui en découlent peuvent avoir une incidence temporaire sur les marges. À ce titre, des fluctuations du revenu net d'intérêt peuvent se produire, mais dans la limite des seuils de tolérance. La direction continue de prévoir que les taux à long terme resteront à l'intérieur d'une fourchette étroite pour l'instant.

La position de la Banque en matière de sensibilité aux taux d'intérêt, au 31 octobre 2015, est présentée à la note 25 des états financiers consolidés annuels.

Les estimations reposent sur un certain nombre d'hypothèses et de facteurs, qui correspondent aux lignes directrices approuvées par le comité exécutif, soit :

- les seuils de passif-dépôts;
- en ce qui a trait aux simulations du revenu net d'intérêt, le renouvellement des prêts et des dépôts échus selon les modalités actuelles du marché;
- les taux de remboursement anticipé de certains produits;
- les actifs et les passifs au bilan et hors bilan sont généralement considérés comme venant à échéance à la date la plus rapprochée de l'échéance ou de la réévaluation contractuelle.

TABLEAU 31

## ANALYSE DE SENSIBILITÉ AU RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT STRUCTUREL

Aux 31 octobre (en milliers de dollars canadiens)

	2015		2014	
	INCIDENCE SUR LE REVENU NET D'INTÉRÊT <sup>(1)</sup>	INCIDENCE SUR LA VALEUR ÉCONOMIQUE DES CAPITAUX PROPRES ATTRIBUABLES AUX ACTIONNAIRES ORDINAIRES <sup>(2)</sup>	INCIDENCE SUR LE REVENU NET D'INTÉRÊT <sup>(1)</sup>	INCIDENCE SUR LA VALEUR ÉCONOMIQUE DES CAPITAUX PROPRES ATTRIBUABLES AUX ACTIONNAIRES ORDINAIRES <sup>(2)</sup>
<b>Variation des taux d'intérêt</b>				
Augmentation de 100 points de base	17 222 \$	[26 324] \$	10 297 \$	[21 990] \$
Diminution de 100 points de base	[19 954] \$	22 362 \$	[15 793] \$	22 168 \$

(1) Au cours des 12 prochains mois.

(2) Après impôts sur le résultat.

## Risque de change

Le risque de change est surveillé à l'aide de limites nominales et d'autres analyses de sensibilité pour les activités de négociation, comme il est mentionné précédemment. Au 31 octobre 2015, les actifs et les passifs libellés en dollars américains totalisaient respectivement 454,9 millions \$ (287,4 millions \$ au 31 octobre 2014) et 469,8 millions \$ (292,4 millions \$ au 31 octobre 2014). En outre, le risque relatif aux dérivés en dollars américains est limité étant donné que ces contrats sont acquis et vendus principalement afin de répondre aux besoins précis de clients. Au 31 octobre 2015, l'effet d'une variation soudaine de 5 % des taux de change n'aurait pas eu d'incidence importante sur le résultat net et les capitaux propres.

Les actifs et les dépôts libellés dans d'autres devises, essentiellement en livres sterling et en euros, totalisaient respectivement 34,4 millions \$ (21,4 millions \$ au 31 octobre 2014) et 18,3 millions \$ (16,2 millions \$ au 31 octobre 2014). Les devises autres que le dollar américain ne sont généralement achetées ou vendues que pour satisfaire aux besoins précis de clients. Conséquemment, le risque de change auquel la Banque est exposée à l'égard de ces devises est limité.

## Risque lié aux actions

Les positions de la Banque en titres de participation consistent principalement en des titres négociés sur les marchés boursiers au Canada et aux États-Unis, par conséquent, la sensibilité de ces portefeuilles est essentiellement corrélée aux rendements des marchés boursiers canadien et américain. Une partie des titres de participation de la Banque sert à couvrir des dépôts indexés. De plus, la Banque est exposée aux actions du fait de ses régimes de retraite. Au 31 octobre 2015, une fluctuation de 10 % des marchés boursiers aurait eu une incidence de 18,4 millions \$ sur les capitaux propres de la Banque (23,1 millions \$ au 31 octobre 2014).

## GESTION DU RISQUE D'ILLIQUIDITÉ ET DE FINANCEMENT

Le risque d'illiquidité et de financement correspond à la possibilité que la Banque ne soit pas en mesure de réunir, au moment approprié et à des conditions raisonnables, les fonds nécessaires pour respecter ses obligations financières. Les obligations financières comprennent les obligations envers les déposants et les fournisseurs, de même que les engagements au titre de prêts, les placements et le nantissement.

Le risque d'illiquidité global de la Banque est géré par la Trésorerie corporative et surveillé par le comité de gestion de l'actif, du passif et du capital, et, ultimement, par le comité exécutif, conformément aux politiques régissant le financement et les liquidités, et la gestion du nantissement. Le but principal de ces politiques est de faire en sorte que la Banque dispose de liquidités suffisantes pour respecter ses obligations financières actuelles et futures, dans des conditions tant normales qu'exceptionnelles.

Les simulations de crise de liquidité effectuées quotidiennement permettent à la Banque de définir sa tolérance au risque à l'égard de la liquidité et du financement quant au niveau de liquidité minimal requis qui assurerait la survie de la Banque pendant au moins 90 jours dans l'éventualité d'une crise de liquidité.

La direction effectue un suivi quotidien de ses liquidités et s'assure que les indicateurs de liquidité respectent les limites établies. Elle accorde une attention particulière aux échéances des dépôts et des prêts ainsi qu'à la disponibilité et à la demande de fonds au moment de la planification du financement. Une réserve d'actifs liquides non grevés qui sont immédiatement disponibles est maintenue et constitue la réserve de liquidités de la Banque. Les besoins de liquidités sont déterminés en fonction de scénarios évaluant les actifs liquides nécessaires pour couvrir des taux prédéterminés de retrait de financement de gros et de dépôts de particuliers au cours de périodes précises. La direction s'efforce de maintenir un volume stable de dépôts de base en provenance de la clientèle de particuliers, commerciale et de courtiers de la Banque, de même que des sources de financement de gros diversifiées. Les limites relatives aux sources de financement font l'objet d'une surveillance par le comité exécutif et le conseil d'administration. Les stratégies de financement comprennent aussi la titrisation de prêts et l'émission de titres de participation ou de titres d'emprunt sur les marchés des capitaux. Un plan de contingence en matière de liquidités est préparé et examiné régulièrement. Il guide les mesures prises par la Banque pour réagir aux crises de liquidité.

## Évolution de la réglementation en matière de liquidités

En décembre 2010, le CBCB a publié le document intitulé *Bâle III : Dispositif international de mesure, normalisation et surveillance du risque de liquidité* (le dispositif de Bâle III relatif à la liquidité), qui décrit deux mesures de liquidité minimales : le ratio de liquidité à court terme (LCR) et le ratio structurel de liquidité à long terme (NSFR). Le LCR mesure le caractère suffisant des liquidités de haute qualité disponibles pour satisfaire aux obligations financières à court terme permettant de surmonter une crise grave d'une période de trente jours. Le NSFR mesure la proportion des actifs à long terme qui sont financés au moyen de financement stable à long terme. Le dispositif de Bâle III relatif à la liquidité décrit également d'autres mesures supplémentaires relatives à la présentation. D'autres mises à jour sur le LCR et les outils de suivi du risque de liquidité ont aussi été publiées par le CBCB en 2013 et en 2014.

Le 31 octobre 2014, le CBCB a publié le document intitulé *Bâle III : Ratio structurel de liquidité à long terme (NSFR)*, qui mettait à jour le NSFR de Bâle III et confirmait la date de prise d'effet de janvier 2018.

En mai 2014, le BSIF a publié une ligne directrice exhaustive de portée nationale intitulée *Normes de liquidité (LAR)* et a adopté une exigence de LCR minimal de 100 % pour les banques canadiennes, en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2015. La ligne directrice LAR officialisait également l'utilisation de l'outil de surveillance des flux de trésorerie nets cumulatifs (NCCF).

Le 16 juillet 2014, le BSIF a publié des exigences en matière de divulgation relatives au LCR pour les banques d'importance systémique intérieure (BISi) dans la ligne directrice D-11 - *Divulgation publique du ratio de liquidité à court terme des banques d'importance systémique intérieure*. Ces exigences s'appliquaient à compter du deuxième trimestre 2015. Puisque la Banque n'est pas une BISi, elle n'est pas assujettie à ces exigences en matière de divulgation.

La Banque a complété le développement des systèmes d'information financière requis pour satisfaire à ces exigences et a déposé les rapports LCR mensuels auprès du BSIF en date du 31 janvier 2015 qui respectaient amplement l'exigence minimale. La Banque a également déposé les rapports sur l'outil de surveillance des NCCF.

## Informations détaillées sur les liquidités

Les liquidités de la Banque se composent de la trésorerie, des dépôts non productifs d'intérêts auprès d'autres banques, des dépôts productifs d'intérêts auprès d'autres banques, des valeurs mobilières et des valeurs acquises en vertu de conventions de revente. Elles sont constituées principalement de placements directs dans des valeurs négociables émises ou garanties par le gouvernement, par des provinces ou par des municipalités du Canada, qui présentent un faible risque de crédit, et incluent également des titres de créances à court terme garanties par de telles valeurs. Au 31 octobre 2015, ces actifs totalisaient 8,6 milliards \$, une augmentation de 0,3 milliard \$ comparativement au niveau du 31 octobre 2014.

Le niveau plus élevé de liquidités reflète la souscription de dépôts de sources multiples et les fonds tirés des activités de titrisation, qui servent à financer la croissance prévue des prêts de la Banque. Dans l'ensemble, la Banque continue de gérer avec prudence le niveau de ses liquidités et de détenir des liquidités suffisantes de diverses sources pour respecter ses obligations financières actuelles et futures, dans des conditions tant normales qu'exceptionnelles.

Ces liquidités procurent à la Banque la souplesse nécessaire pour gérer les engagements et les échéances de son portefeuille de prêts et de dépôts, et pour répondre à d'autres besoins opérationnels courants. La gestion des liquidités, sur le plan de l'optimisation de leur niveau et de leur composition, contribue considérablement aux résultats de la Banque.

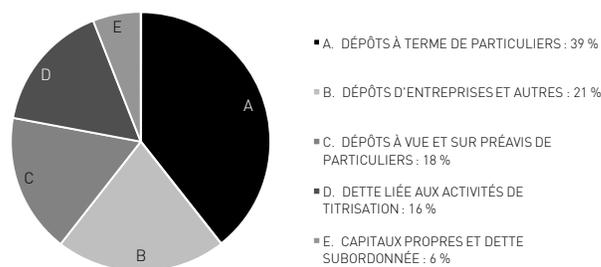
## Financement

Les prêts de la Banque sont principalement financés par l'entremise de dépôts de particuliers, une source particulièrement stable. La stratégie de financement de la Banque repose à la fois sur un réseau de succursales bien établi au Québec et sur un réseau pancanadien très efficace de conseillers et de courtiers indépendants géré par B2B Banque. Cette stratégie de financement est bien adaptée aux exigences réglementaires contenues dans la ligne directrice LAR, qui reconnaît que les dépôts de particuliers sont la source de financement la plus stable.

En outre, la Banque peut avoir accès au marché des dépôts institutionnels comme autre source de financement pour optimiser l'ensemble de son financement. De plus, la Banque utilise la titrisation des prêts hypothécaires résidentiels par l'intermédiaire du Programme des Obligations hypothécaires du Canada (OHC) et, dans une moindre mesure, des conduits à vendeurs multiples. Cette source de liquidités procure la souplesse accrue requise pour faire face aux augmentations spécifiques de besoins en financement.

## SOURCES DE FINANCEMENT

Au 31 octobre 2015 (en pourcentage)



## Dépôts de particuliers

Les dépôts de particuliers comprennent les dépôts à vue et sur préavis et les dépôts à terme obtenus par l'entremise du réseau de succursales de la Banque et du réseau de conseillers financiers et de courtiers indépendants de B2B Banque. Une proportion importante de ces dépôts est assurée par la Société d'assurance-dépôts du Canada, jusqu'à concurrence de 100 000 \$ par client, par institution financière de dépôt réglementée, ce qui contribue à leur stabilité.

La majorité des dépôts de B2B Banque provient de courtiers liés à plusieurs des grandes banques canadiennes.

Le total des dépôts de particuliers a augmenté pour s'établir à 19,4 milliards \$ au 31 octobre 2015, comparativement à 18,7 milliards \$ au 31 octobre 2014. Comme il est indiqué dans le tableau 32, le ratio des dépôts de particuliers par rapport au total des dépôts a diminué légèrement pour s'établir à 73 % au 31 octobre 2015, ce qui s'explique par le recours accru par la Banque au financement institutionnel en réponse à la solide croissance des prêts au cours de l'exercice. Ce ratio demeure toutefois très supérieur à la moyenne canadienne.

## Dépôts d'entreprises, de banques et autres dépôts

Les dépôts d'entreprises, de banques et autres dépôts ont augmenté de 1,4 milliard \$ depuis le 31 octobre 2014 pour s'établir à 7,2 milliards \$ au 31 octobre 2015. Comme il a été mentionné, cette augmentation est principalement attribuable aux nouveaux dépôts obtenus pour soutenir la croissance importante des prêts. Ces dépôts contribuent à la diversification des sources de financement de la Banque et à la gestion active du niveau de ses liquidités. Ils proviennent d'une clientèle institutionnelle et du réseau de directeurs de comptes de la Banque qui servent les clients commerciaux.

TABLEAU 32

**DÉPÔTS**

Aux 31 octobre [en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages]

	2015		2014	
Particuliers				
À vue et sur préavis				
Réseau de succursales	2 748 671 \$	10,3 %	2 626 825 \$	10,7 %
Intermédiaires financiers	3 186 188	12,0	3 150 892	12,8
	5 934 859	22,3	5 777 717	23,5
À terme				
Réseau de succursales	4 955 879	18,6	5 162 115	21,1
Intermédiaires financiers	8 486 978	31,9	7 802 149	31,8
	13 442 857	50,5	12 964 264	52,9
	19 377 716	72,8	18 741 981	76,4
Entreprises, banques et autres				
À vue et sur préavis	2 499 364	9,4	2 451 698	10,0
À terme	4 727 224	17,8	3 329 347	13,6
	7 226 588	27,2	5 781 045	23,6
Dépôts	26 604 304 \$	100,0 %	24 523 026 \$	100,0 %

**Notes de crédit**

Les dépôts de particuliers, levés par le réseau de succursales et d'intermédiaires financiers, constituent la principale source de financement de la Banque. Dans certaines circonstances, toutefois, notamment en période de forte croissance, la Banque doit se tourner vers les marchés de gros afin d'obtenir du financement grâce à la titrisation et au financement non garanti. La capacité de la Banque d'obtenir ce type de financement, ainsi que les conditions connexes, est liée aux notes de crédit attribuées par les agences de notation comme DBRS et Standard & Poor's Rating Services (S&P). Les révisions des notes de crédit de la Banque pourraient donc avoir une incidence sur le financement des activités et sur les exigences en matière de garanties.

La Banque assure une surveillance hebdomadaire de l'incidence d'un déclassement hypothétique de sa note de crédit sur les exigences en matière de garantie. Au 31 octobre 2015, les garanties additionnelles qui seraient requises dans l'éventualité d'une baisse d'un cran à trois crans de la note de crédit sont négligeables.

Le 16 octobre 2015, S&P a confirmé le maintien des notes de crédit de la Banque, ainsi qu'une perspective stable.

Le 29 octobre 2015, DBRS a confirmé le maintien des notes de crédit de la Banque, et que toutes les tendances sont stables.

Le tableau 33 présente les notes de crédit de la Banque attribuées par les agences de notation.

TABLEAU 33

**NOTES DE CRÉDIT <sup>(1)</sup>**

Au 2 décembre 2015

	DBRS	STANDARD & POOR'S
Dépôts et dettes de premier rang	A (bas)	BBB
Instruments à court terme	R-1 (bas)	A-2
Dettes subordonnées	BBB (haut)	BBB-
Actions privilégiées	Pfd-3 (haut)	BB
Actions privilégiées FPUNV	Pfd-3	BB-

(1) Une perspective de notation attribuée par S&P est une évaluation de l'évolution potentielle d'une note de crédit à long terme sur un horizon à moyen terme (en général de six mois à deux ans). Tout changement dans les conditions économiques ou financières est pris en considération dans la détermination d'une perspective de notation. Une perspective ne constitue pas nécessairement un signe avant-coureur d'un changement de note de crédit ou d'une intervention future.

Les perspectives de notation déterminées par S&P et leur signification sont les suivantes :

- « Positive » signifie que la note pourrait être haussée;
- « Négative » signifie que la note pourrait être abaissée;
- « Stable » signifie qu'il est peu probable que la note change;
- « En développement » signifie qu'une note pourrait être haussée ou abaissée.

Chaque catégorie de note de DBRS est accompagnée de l'une des trois tendances - « positive », « stable », « négative » - et de la mention « sous examen ». La tendance qui accompagne la note de crédit donne aux investisseurs des indications relativement à l'avis de DBRS sur les perspectives de la notation en question. Cependant, les investisseurs ne doivent pas présumer qu'une tendance positive ou négative est nécessairement indicative de l'imminence de la modification d'une note.

## Obligations contractuelles

Dans le cours normal de ses activités, la Banque conclut des ententes contractuelles de diverses natures. Ses principales obligations résultent de l'émission de titres d'emprunt, y compris des dépôts de particuliers, d'entreprises et d'autres institutions. Ce financement, combiné aux émissions de capital-actions, sert principalement à financer les opérations de prêts et d'investissement.

En outre, la Banque doit s'assurer qu'elle dispose des liquidités nécessaires pour répondre à ses besoins liés aux dépenses d'exploitation courantes. Par ailleurs, elle doit investir des sommes importantes chaque année dans certains projets d'investissement en infrastructure, notamment l'entretien de son réseau de succursales, la maintenance de ses plateformes informatiques ainsi que des projets liés aux nouveaux produits et

services, aux outils de vente et de gestion ou à la conformité aux exigences en matière de réglementation.

Le tableau 34 présente les échéances contractuelles résiduelles des principaux passifs financiers et des autres obligations contractuelles de la Banque aux 31 octobre 2015 et 2014. La note 29 des états financiers consolidés annuels contient de plus amples renseignements à ce sujet.

La Banque est également exposée au risque d'illiquidité lorsqu'elle contracte des engagements de crédit. Au 31 octobre 2015, ces engagements s'élevaient à environ 3,9 milliards \$ (3,8 milliards \$ au 31 octobre 2014), excluant les facilités de crédit qui sont inconditionnellement révoquées au gré de la Banque.

TABLEAU 34

## OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

Aux 31 octobre (en milliers de dollars canadiens)

	À VUE ET SUR PRÉAVIS	À TERME			TOTAL	2015
		MOINS DE 1 AN	DE 1 À 3 ANS	DE 3 À 5 ANS		PLUS DE 5 ANS
<b>Passifs financiers</b>						
Dépôts	8 434 223 \$	7 664 857 \$	7 270 472 \$	3 077 313 \$	157 439 \$	26 604 304 \$
Engagements au titre des valeurs vendues à découvert	—	1 839 837	—	—	—	1 839 837
Engagements au titre des valeurs vendues en vertu de conventions de rachat	—	2 296 890	—	—	—	2 296 890
Dette liée aux activités de titrisation	—	1 516 157	1 647 173	2 153 914	176 358	5 493 602
Dette subordonnée	—	250 000	200 000	—	—	450 000
Dérivés <sup>(1)</sup>	—	7 149	8 157	524	(389)	15 441
	8 434 223	13 574 890	9 125 802	5 231 751	333 408	36 700 074
<b>Autres obligations contractuelles</b>						
Engagements en vertu de baux, de contrats de services informatiques et autres contrats	—	131 518	182 215	89 760	55 636	459 129
<b>Total</b>	<b>8 434 223 \$</b>	<b>13 706 408 \$</b>	<b>9 308 017 \$</b>	<b>5 321 511 \$</b>	<b>389 044 \$</b>	<b>37 159 203 \$</b>

	À VUE ET SUR PRÉAVIS	À TERME			TOTAL	2014
		MOINS DE 1 AN	DE 1 À 3 ANS	DE 3 À 5 ANS		PLUS DE 5 ANS
<b>Passifs financiers</b>						
Dépôts	8 229 415 \$	8 198 250 \$	5 417 632 \$	2 544 416 \$	133 313 \$	24 523 026 \$
Engagements au titre des valeurs vendues à découvert	—	1 562 477	—	—	—	1 562 477
Engagements au titre des valeurs vendues en vertu de conventions de rachat	—	2 215 965	—	—	—	2 215 965
Dette liée aux activités de titrisation	—	776 776	2 326 453	1 507 142	253 477	4 863 848
Dette subordonnée	—	—	450 000	—	—	450 000
Dérivés <sup>(1)</sup>	—	5 347	4 846	485	(199)	10 479
	8 229 415	12 758 815	8 198 931	4 052 043	386 591	33 625 795
<b>Autres obligations contractuelles</b>						
Engagements en vertu de baux, de contrats de services informatiques et autres contrats	—	124 052	199 143	98 305	78 334	499 834
<b>Total</b>	<b>8 229 415 \$</b>	<b>12 882 867 \$</b>	<b>8 398 074 \$</b>	<b>4 150 348 \$</b>	<b>464 925 \$</b>	<b>34 125 629 \$</b>

(1) Les engagements relatifs à des dérivés ne représentent que les paiements théoriques liés aux dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie et utilisés à des fins de gestion du risque de taux d'intérêt dont la juste valeur nette était négative au 31 octobre. Un sommaire des montants nominaux de référence associés aux dérivés en fonction de leur échéance est présenté à la note 26 des états financiers consolidés annuels.

## GESTION DU RISQUE OPÉRATIONNEL

Le risque opérationnel est inhérent aux activités des institutions financières. Il découle d'une inadéquation ou d'une défaillance attribuable à des processus, à des personnes, à des systèmes ou à des événements extérieurs.

La politique de gestion du risque opérationnel, revue annuellement par le comité de gestion des risques du conseil, définit le cadre de gestion du risque opérationnel ainsi que les rôles et responsabilités de diverses parties prenantes. Il incombe toutefois aux gestionnaires des secteurs d'activité et des filiales de gérer de manière proactive le risque opérationnel inhérent à leurs activités quotidiennes. Le secteur Gestion du risque opérationnel supervise le processus de gestion du risque opérationnel. Le secteur Audit interne de la Banque participe à ce processus en communiquant les conclusions de ses mandats d'audit au secteur Gestion du risque opérationnel, ainsi qu'aux comités de gestion des risques et d'audit du conseil.

Le processus de gestion du risque opérationnel dont s'est dotée la Banque comprend les étapes suivantes :

### *Adoption de politiques par le conseil d'administration*

Le cadre de gestion du risque opérationnel comprend les politiques suivantes : gestion du risque opérationnel, gestion du risque d'impartition, gestion de la continuité des affaires, gestion du risque lié à la sécurité de l'information, protection des renseignements personnels et gestion du risque lié à la réputation.

### *Cueillette des données sur les pertes opérationnelles*

Les données concernant les pertes opérationnelles sont centralisées au sein du secteur Gestion du risque opérationnel.

### *Identification du risque opérationnel*

Les gestionnaires doivent détecter les risques découlant de leurs activités, y compris les risques liés aux nouveaux produits, aux nouvelles activités et aux nouveaux processus selon la méthode élaborée par le secteur Gestion du risque opérationnel. Le secteur Gestion du risque opérationnel viendra en aide aux secteurs d'activité au besoin et examinera l'analyse des risques.

### *Évaluation du risque opérationnel*

Les activités de la Banque sont divisées en processus liés au risque opérationnel qui doivent être évalués sur une base régulière par les secteurs d'activité avec l'appui du secteur Gestion du risque opérationnel, selon le programme d'autoévaluation du risque opérationnel. Des évaluations du risque opérationnel doivent être effectuées avant toute modification importante de ces processus ou de la mise en œuvre d'un nouveau processus. Ces évaluations comprennent l'évaluation de l'incidence et de la probabilité du risque inhérent de même que de l'efficacité des contrôles des risques. Au besoin, les plans d'action conçus par les secteurs d'activité visent l'atténuation de tout risque important recensé, et les mesures d'atténuation des risques qui en découlent sont surveillées par le secteur Gestion du risque opérationnel.

### *Gestion du risque opérationnel*

La gestion du risque opérationnel touche notamment la prise de la décision d'accepter, d'atténuer, d'éviter ou de transférer certains risques, et de mettre en place les procédures et mesures de contrôle appropriées. La Banque utilise plusieurs moyens pour réduire au minimum ou transférer ses risques, y compris la participation à un programme d'assurances corporatives, et l'élaboration d'un plan global et intégré de continuité des affaires.

### *Production de rapports sur le risque opérationnel*

Le secteur Gestion du risque opérationnel produit des rapports qui sont remis aux gestionnaires, au comité exécutif et au comité de gestion des risques du conseil. Ces rapports contiennent des renseignements sur le profil de risque opérationnel de la Banque, notamment des données sur les nouveaux risques, les incidents majeurs et les pertes opérationnelles.

## Assurances corporatives

Dans le but d'atténuer en partie le risque opérationnel, la Banque s'appuie également sur un programme d'assurances corporatives exhaustif.

## Gestion de l'impartition

La Banque s'appuie sur diverses stratégies qui lui permettront de demeurer concurrentielle aussi bien en matière de coûts qu'en matière de diversification économiquement efficace de produits. L'impartition constitue l'une de ces stratégies importantes. Elle permet d'accéder à des technologies de pointe, favorise les économies d'échelle et contribue à l'amélioration de l'efficacité des processus. Une entente d'impartition sera considérée comme acceptable si elle procure à la Banque des avantages à court et à long terme, tout en comportant un niveau de risque acceptable. Une politique de gestion du risque d'impartition pour l'ensemble des activités de la Banque a été mise en place. Cette politique vise à superviser les activités d'impartition et à assurer que les ententes les plus importantes sont gérées avec prudence et que leur surveillance et leur supervision sont adéquates selon leur importance.

## GESTION DU RISQUE LIÉ À LA RÉGLEMENTATION

Le risque lié à la réglementation fait référence au risque que la Banque ne se conforme pas aux lois, aux lignes directrices des organismes de réglementation, à ses engagements publics ou aux codes volontaires applicables. La politique de gestion du risque lié à la réglementation a recours au cadre de gestion du risque lié à la réglementation de la Banque qui comprend les éléments suivants :

- détermination des exigences en matière de réglementation applicables à la Banque et évaluation du risque lié à la réglementation;
- élaboration, documentation, mise en œuvre des mesures d'atténuation du risque et autoévaluation de l'efficacité des contrôles pour assurer la conformité aux exigences en matière de réglementation;
- évaluation indépendante de l'efficacité des contrôles;
- identification et signalement des situations de non-conformité;
- renforcement des contrôles et correction des situations de non-conformité.

La gestion du risque lié à la réglementation tient compte notamment des exigences de la réglementation relative au recyclage des produits de la criminalité et au financement des activités terroristes et à la protection des renseignements personnels, qui sont régies par des politiques précises.

Le comité de gestion du risque opérationnel est responsable :

- d'examiner annuellement la politique de gestion du risque lié à la réglementation et d'en recommander l'approbation au comité exécutif;
- d'examiner et de commenter les différents rapports soumis par la vice-présidente exécutive, chef de la gestion des risques et affaires corporatives;

- d'analyser les nouvelles règles et leur application en collaboration avec les secteurs pertinents;
- d'examiner les différents outils de gestion du risque lié à la réglementation et de formuler des commentaires à cet égard;
- de participer à des échanges sur les observations internes et les tendances sectorielles, ainsi que sur les meilleures pratiques à adopter en matière de gestion du risque à la réglementation.

Un comité de coordination du programme en matière de lutte contre le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes a également été mis sur pied pour surveiller la conformité aux exigences applicables. Ses responsabilités sont similaires à celles du comité de gestion du risque lié à la réglementation.

Les rapports sur la gestion du risque lié à la réglementation sont soumis au moins chaque semestre au comité exécutif et au comité de gestion des risques du conseil. L'efficacité du cadre de gestion du risque lié à la réglementation et du programme de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement d'activités terroristes est évaluée formellement chaque année.

## GESTION DU RISQUE D'ASSURANCE

Le risque d'assurance correspond au risque de pertes qui peuvent être subies lorsque les hypothèses relatives aux produits d'assurance offerts par la Banque, en particulier en ce qui concerne la formulation des hypothèses utilisées pour établir les primes ou pour l'évaluation des réserves, diffèrent des résultats réels en matière d'assurance. La Banque assume certains risques d'assurance, principalement à l'égard des produits d'assurance pour les créanciers. Le risque d'assurance est géré dans le cadre d'un programme indépendant surveillé par des experts du domaine de l'assurance et des représentants de la Banque. La Banque souscrit des protections de réassurance afin d'atténuer les risques découlant de catastrophes ou de réclamations importantes, y compris des actes de terrorisme. En outre, l'élaboration et la tarification des produits d'assurance offerts par la Banque sont revues par des actuaires consultants, sur la base des pratiques reconnues.

## GESTION DU RISQUE ENVIRONNEMENTAL

Le risque environnemental est le risque d'une perte financière qui peut survenir lorsqu'il est nécessaire de remettre les actifs de la Banque ou les actifs saisis de clients de la Banque dans un état environnemental sain, ou qui peut découler de réclamations de tiers relativement à l'impact environnemental de ces actifs. Le risque environnemental lié aux activités de financement est géré dans le cadre du processus d'approbation de prêts, alors que les risques liés aux actifs de la Banque, quoique limités, sont surtout gérés par le secteur Immobilier.

## GESTION DU RISQUE LIÉ À LA RÉPUTATION

Le risque lié à la réputation correspond au risque qu'une décision, un événement ou une série d'événements puisse influencer, directement ou indirectement, sur l'image que les actionnaires, les clients, les employés, le grand public ou toute autre partie prenante ont de la Banque, et ait une incidence négative sur ses revenus, ses activités et, en définitive, sur sa valeur.

Le risque lié à la réputation découle le plus souvent d'une gestion inadéquate des autres risques et peut toucher la quasi-totalité des activités d'une institution financière, même quand les activités sont, d'un point de vue technique, conformes aux exigences légales et aux exigences en matière de comptabilité et de

réglementation. La réputation constitue un actif essentiel qui contribue à la croissance de l'entreprise, au maintien du lien de confiance avec les clients et le grand public et à l'optimisation de la valeur pour les actionnaires. Par conséquent, la réputation constitue un atout stratégique important.

Soucieux de protéger la Banque contre toute atteinte à sa réputation, et compte tenu de l'importance de ce risque, le comité exécutif contrôle et supervise la gestion du risque de réputation au moyen d'une politique sur le risque lié à la réputation. Cette politique fait partie intégrante du cadre d'appétit et de gestion des risques. Tout au long de l'exécution des stratégies de la Banque, les hauts dirigeants, les administrateurs, les directeurs et tous les employés sont responsables de veiller à ce que la réputation de la Banque demeure adéquate. Le code de conduite et d'autres politiques soutiennent également une gestion adéquate des menaces potentielles qui pourraient avoir une incidence directe ou indirecte sur la réputation de la Banque.

## PRINCIPAUX RISQUES SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE SUR LA BANQUE

Comme il est mentionné dans la rubrique qui suit, la Banque est exposée à une variété de risques en constante évolution susceptibles d'avoir une incidence sur ses activités et sa situation financière. Les principaux risques susceptibles de se répercuter sur les résultats futurs sont :

- la conjoncture économique générale au Canada, notamment l'endettement des ménages canadiens.

Les conditions économiques et commerciales générales sont étroitement liées à la performance globale du secteur des services financiers. La Banque est donc très sensible aux fluctuations de la conjoncture canadienne, qui devraient se répercuter, notamment, sur la croissance prévue des revenus et les pertes de crédit.

- l'exécution du plan stratégique.

La capacité de la Banque d'exécuter son plan stratégique au cours des sept prochaines années sera la clé du succès de sa modernisation, ainsi que de sa rentabilité future.

- la technologie, les systèmes d'information et la cybersécurité.

La sécurité de l'infrastructure informatique et technologique de la Banque est cruciale pour le maintien de nos applications et processus bancaires, ainsi que de la confiance des clients. Toutefois, les institutions financières continuent d'être la cible de cyberattaques qui pourraient avoir une incidence sur la Banque.

## AUTRES RISQUES SUSCEPTIBLES D'INFLUENCER LES RÉSULTATS FUTURS

Outre les principaux risques d'affaires décrits ci-dessus, il y a d'autres risques et incertitudes qui pourraient avoir une incidence importante sur les résultats de la Banque et qui pourraient faire en sorte que ceux-ci diffèrent substantiellement des énoncés prospectifs définis au début de ce document. Bien que des processus et des contrôles exhaustifs soient mis en place pour atténuer ces risques, ces derniers pourraient, du fait de leur nature, influencer grandement la performance de la Banque.

### Conjoncture économique au Canada

La Banque exerce ses activités principalement au Québec et en Ontario mais également, dans une moindre mesure, dans le reste du Canada. Ses revenus sont donc particulièrement sensibles à la conjoncture commerciale et économique au Canada. Les

principaux facteurs à surveiller comprennent les taux d'intérêt, l'inflation, les fluctuations des marchés des capitaux, la vigueur de l'économie et les volumes d'affaires de la Banque dans certaines régions clés. Le niveau très bas de pertes sur prêts reflète les conditions de crédit favorables au Canada. Toutefois, une récession économique pourrait entraîner la hausse rapide des pertes sur prêts. Une détérioration prolongée de l'économie canadienne pourrait donc avoir une incidence défavorable sur les activités de la Banque. Depuis 2009, l'endettement des ménages n'a cessé d'augmenter. Par conséquent, une augmentation importante des taux d'intérêt et du chômage peut avoir une incidence négative sur le revenu personnel disponible et la capacité de service de la dette. Ainsi, la Banque pourrait être touchée par une hausse des probabilités de défaut dans certains portefeuilles de prêts. La Banque est également exposée à une certaine concentration de prêts garantis par des biens immobiliers (comme les portefeuilles de prêts hypothécaires résidentiels, de marges de crédit garanties, de prêts immobiliers et certaines parties du portefeuille de prêts commerciaux). Une correction possible du marché immobilier canadien pourrait donc avoir une incidence négative sur ces portefeuilles de prêts.

En outre, des modifications imprévues aux habitudes des consommateurs en matière de dépenses et d'épargne pourraient avoir des conséquences directes sur la conjoncture économique. Les relations d'affaires avec les clients pourraient par conséquent se dégrader, ce qui nécessiterait le développement rapide de nouveaux produits et services.

### **Évolution des lois et de la réglementation**

L'évolution des lois et de la réglementation pourrait avoir une incidence sur la Banque en influant sur son offre de produits et de services et sur la compétitivité du secteur des services financiers. Certaines modifications importantes à la réglementation nationale et internationale apportées récemment pour renforcer les exigences en matière de fonds propres et de liquidités pourraient se répercuter sur les activités de la Banque. Les nouvelles règles applicables aux institutions financières ont considérablement augmenté et évoluent à un rythme rapide. Les règles qui sont déjà en place sont également visées et sont assujetties à des changements soudains auxquels la Banque doit se conformer. Cette situation exige une mobilisation considérable de ressources techniques, humaines et financières dans un délai très court. Par conséquent, la Banque peut avoir à supporter les conséquences d'une mise en place rapide des modifications à la réglementation et le fardeau des coûts connexes.

### **Concurrence**

La concurrence sur le marché des services financiers est très importante. Le niveau de la concurrence dans les différents segments de marché où la Banque exerce ses activités influe sur sa performance. La vive concurrence dans le secteur des services financiers pourrait nuire à la capacité de la Banque d'atteindre ses objectifs. Plusieurs facteurs, dont le prix des produits et des services offerts, leur qualité et leur variété, ainsi que les initiatives des concurrents, pourraient avoir une incidence négative sur le positionnement de la Banque.

### **Cybersécurité**

La Banque a mis en place des processus pour protéger son réseau et ses activités contre les cyberincidents et les cybermenaces émergentes. La Banque est toutefois exposée au risque de cybersécurité et à la complexité accrue des cyberattaques. Les pertes pouvant découler de ces risques en constante évolution sont principalement liées à une atteinte potentielle à la réputation, à l'utilisation inappropriée de renseignements confidentiels et à

l'interruption des activités commerciales. En outre, les cyberattaques peuvent avoir des répercussions négatives, comme des coûts de remise en état, des pertes de revenus, des examens réglementaires additionnels, des litiges et l'atteinte à la réputation.

### **Plan stratégique**

La capacité de la Banque d'atteindre ses objectifs et d'exécuter le plan stratégique dépendra de sa capacité de transformer l'entreprise, dans la foulée de la reconstruction de sa plateforme de gestion des comptes et de la modernisation de son réseau de distribution de produits de détail, ainsi que du maintien d'un niveau élevé de service à la clientèle et de la préservation de la rentabilité.

### **Continuité des affaires**

Des événements externes imprévus, comme les catastrophes naturelles, sont des facteurs qui peuvent avoir une incidence sur la Banque. Les ressources, les processus et les résultats de la Banque pourraient dépendre de sa capacité à mettre en œuvre un plan de continuité des affaires en temps opportun. La planification de l'éventualité de ces événements a été prise en compte dans le cadre de la gestion des risques de la Banque et est gérée conformément à la politique de gestion de la continuité des affaires.

### **Développements technologiques**

La capacité de la Banque de gérer les risques associés aux développements technologiques rapides et à l'innovation pourrait se répercuter sur les résultats prospectifs.

### **Capacité à attirer et à conserver des employés clés**

La performance future de la Banque dépend en grande partie de sa capacité à attirer et à conserver des employés clés. Au sein du secteur des services financiers, la concurrence pour le recrutement d'employés et de cadres est plutôt vive et rien ne garantit que la Banque réussira à attirer et à conserver ces personnes, ce qui pourrait influencer considérablement les opérations et la compétitivité de la Banque.

### **Infrastructure commerciale**

La Banque fait affaire avec des tiers pour s'assurer de disposer des composantes indispensables à son infrastructure commerciale, notamment des connexions Internet et d'autres services de communications et de gestion de bases de données. Une interruption de ces services pourrait nuire à la capacité de la Banque d'offrir ses produits et services à ses diverses clientèles et de poursuivre ses activités.

### **Risque lié aux modèles**

La Banque a recours à divers modèles dans le cadre de la gestion continue de ses risques qui peuvent l'exposer au risque lié aux modèles. Ce risque correspond à la perte potentielle qui pourrait découler du risque qu'un modèle ne fonctionne pas ou ne permette pas de détecter le risque comme prévu. Il découle également de l'utilisation inappropriée d'un modèle. La Banque valide régulièrement ses modèles pour s'assurer qu'ils tiennent compte des tendances actuelles.

### **Autres facteurs**

D'autres facteurs hors du contrôle de la Banque pourraient influencer les résultats, comme il est mentionné dans la « Mise en garde concernant les énoncés prospectifs » au début du présent rapport de gestion. Il convient de noter que la liste de facteurs énoncés ci-dessus n'est pas exhaustive.

# CONTRÔLES ET PROCÉDURES DE COMMUNICATION DE L'INFORMATION ET CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Les contrôles et procédures de communication de l'information (CPCI) de la Banque sont conçus pour fournir une assurance raisonnable que toute l'information pertinente est recueillie et présentée à la haute direction de la Banque, laquelle assure une communication appropriée de cette information. Le contrôle interne à l'égard de l'information financière (CIIF) est un processus conçu pour fournir une assurance raisonnable quant à la fiabilité de l'information financière et à la préparation des états financiers conformément aux PCGR.

Le président et chef de la direction et le vice-président exécutif et chef de la direction financière sont responsables de la mise en place et du maintien des CPCI et du CIIF, conformément aux directives du Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs. Ils sont secondés dans cette tâche par le comité de divulgation, dont les membres sont des hauts dirigeants de la Banque.

Au 31 octobre 2015, le président et chef de la direction et le vice-président exécutif et chef de la direction financière ont fait évaluer, sous leur supervision, l'efficacité des CPCI, conformément au Règlement 52-109, et ont conclu, sur la base de cette évaluation, qu'ils étaient efficaces et bien conçus à cette date.

De même, au 31 octobre 2015, le président et chef de la direction et le vice-président exécutif et chef de la direction financière ont fait évaluer, sous leur supervision, la conception et l'efficacité du

CIIF, conformément au Règlement 52-109, et ont conclu, sur la base de cette évaluation, qu'il était efficace et bien conçu à cette date.

L'évaluation des CPCI a été réalisée selon le cadre de contrôle défini en 2013 par le Committee of Sponsoring Organizations (COSO) de la Treadway Commission. L'évaluation de la conception et de l'efficacité du CIIF a été réalisée en utilisant le cadre de contrôle défini par le COSO en ce qui concerne les contrôles relatifs aux volets Entité et Finances et en utilisant les objectifs de contrôle de l'information et des technologies associées (COBIT) en ce qui concerne les contrôles généraux des technologies de l'information.

Compte tenu des limites inhérentes à tout système de contrôle, l'évaluation des contrôles par la direction ne peut fournir qu'une assurance raisonnable, et non absolue, que tous les problèmes de contrôle interne qui pourraient entraîner des anomalies significatives ont été détectés.

## Modifications apportées au contrôle interne à l'égard de l'information financière

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2015, aucune modification du contrôle interne à l'égard de l'information financière n'a eu une incidence importante ou n'est raisonnablement susceptible d'avoir une incidence importante sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière.

## MÉTHODES ET ESTIMATIONS COMPTABLES CRITIQUES

Les principales méthodes comptables auxquelles se conforme la Banque sont présentées aux notes 2 et 3 des états financiers consolidés annuels. Certaines de ces méthodes comptables sont jugées critiques, étant donné qu'elles exigent de la direction qu'elle exerce son jugement pour formuler des estimations particulièrement importantes qui, du fait de leur nature, soulèvent des incertitudes. Les modifications de ces estimations pourraient avoir une incidence considérable sur les états financiers consolidés de la Banque. Ces méthodes comptables critiques sont décrites ci-dessous.

### DÉPRÉCIATION D'ACTIFS FINANCIERS

#### Provisions cumulatives pour pertes sur prêts

Les provisions cumulatives pour pertes sur prêts permettent d'ajuster la valeur des prêts pour refléter l'estimation par la direction des pertes subies dans les portefeuilles de prêts. La direction revoit régulièrement la qualité du crédit des portefeuilles afin de s'assurer de la suffisance des provisions cumulatives pour pertes sur prêts. Ces provisions dépendent notamment de l'évaluation des montants et des dates de flux de trésorerie futurs, de la juste valeur des garanties et des coûts de réalisation, ainsi que de l'interprétation de l'incidence de la conjoncture économique et des conditions de marché. Pour évaluer le montant et la date des flux de trésorerie futurs, la direction doit faire largement appel au jugement pour formuler les hypothèses clés, y compris à l'égard de la conjoncture économique et des conditions commerciales, des données historiques de la Banque, de la probabilité de défaut, de la perte en cas de défaut et de l'exposition au risque de défaut et, le cas échéant, de la valeur de réalisation des garanties. Compte tenu de l'importance des montants et de

l'incertitude qui leur est propre, des modifications apportées aux estimations et aux hypothèses actuelles utilisées pour établir les provisions cumulatives pour pertes sur prêts pourraient se traduire par des niveaux de provisions sensiblement différents.

Des changements dans les circonstances peuvent faire en sorte que des évaluations futures du risque de crédit diffèrent de manière significative des évaluations courantes et pourraient, par conséquent, entraîner une augmentation ou une réduction substantielle des provisions cumulatives pour pertes sur prêts dans l'état du résultat consolidé pour un exercice donné. Une description détaillée des méthodes utilisées pour déterminer les provisions pour pertes sur prêts se retrouve à la note 3 des états financiers consolidés annuels et à la rubrique « Gestion du risque de crédit » à la page 41 du présent rapport de gestion.

Cette estimation comptable critique a une incidence sur tous les secteurs d'activité.

#### Dépréciation des autres actifs financiers

Les actifs financiers classés comme étant disponibles à la vente et comme détenus jusqu'à l'échéance font l'objet d'un suivi trimestriel afin d'établir s'il existe une indication objective de dépréciation. Pour évaluer une perte de valeur, la direction doit exercer son jugement et prendre en compte de nombreux faits propres à chaque placement et tous les facteurs pouvant indiquer qu'il existe une indication objective de dépréciation, notamment les difficultés financières de l'émetteur ou de la contrepartie, un défaut de paiement des intérêts ou du capital ou la probabilité de faillite ou autre restructuration financière de l'emprunteur, une baisse importante ou prolongée de la juste valeur d'un actif financier en deçà de son coût et un événement générateur de

pertes. La direction doit également affirmer son intention et sa capacité de détenir les titres jusqu'à leur recouvrement. La direction fait aussi appel au jugement pour déterminer à quel moment comptabiliser une perte de valeur. La décision de comptabiliser une perte de valeur, les montants connexes et la période au cours de laquelle elle est comptabilisée pourraient changer si l'évaluation de ces facteurs par la direction différait. Voir la note 3 des états financiers consolidés annuels pour des précisions sur la comptabilisation des actifs financiers disponibles à la vente et détenus jusqu'à l'échéance.

Cette estimation comptable critique touche essentiellement les activités de trésorerie présentées dans le secteur Autres.

## ÉVALUATION DE LA JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La Banque comptabilise une très grande partie de ses instruments financiers, y compris les dérivés, à leur juste valeur. La juste valeur d'un instrument financier correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation dans les conditions actuelles du marché. Les variations de la juste valeur des titres détenus à des fins de transaction de la Banque et des engagements au titre des valeurs vendues à découvert, ainsi que des dérivés qui ne sont pas admissibles à la comptabilité de couverture, sont généralement comptabilisées en résultat au poste « Autres revenus ».

La juste valeur d'un instrument financier au moment de la comptabilisation initiale est généralement le prix de la transaction, c'est-à-dire la juste valeur de la contrepartie donnée ou reçue. Dans certains cas, la juste valeur initiale peut être fondée sur d'autres transactions observables sur les marchés pour le même instrument ou être calculée selon une technique d'évaluation.

Après la comptabilisation initiale, la meilleure indication de la juste valeur des instruments financiers correspond aux cours du marché, lorsque ceux-ci sont disponibles. Cette juste valeur est fondée sur le cours du marché compris dans l'écart acheteur-vendeur qui reflète le mieux la juste valeur dans les circonstances. Sinon, la juste valeur est évaluée au moyen de techniques d'évaluation qui maximisent l'utilisation des données d'entrée observables pertinentes et minimisent celle des données d'entrée non observables. Il faut exercer un jugement pour déterminer la technique d'évaluation et les données d'entrée qu'il faut utiliser. Les techniques d'évaluation comprennent l'actualisation des flux de trésorerie, la comparaison avec les prix de marché actuels d'instruments financiers présentant des caractéristiques et des profils de risque semblables et les modèles d'évaluation des options. Les données d'entrée, entre autres, visent les prix contractuels des instruments sous-jacents, les courbes de rendement et les facteurs de volatilité. Les évaluations peuvent également être ajustées afin de refléter l'incertitude liée à ces paramètres. Notamment, des ajustements de l'évaluation peuvent être apportés à l'égard de la liquidité ou du risque de crédit de la contrepartie liés à des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs. La juste valeur reflète les conditions du marché à une date donnée, si bien qu'elle ne peut pas être représentative des justes valeurs futures.

L'utilisation d'autres hypothèses pourrait se traduire par une comptabilisation des produits considérablement différente.

Ces estimations comptables critiques touchent principalement le secteur d'activité Valeurs mobilières Banque Laurentienne et Marchés des capitaux et le secteur Autres. Des renseignements supplémentaires sur l'évaluation de la juste valeur figurent dans les notes 3 et 23 des états financiers consolidés annuels.

## GOODWILL, AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET AUTRES ACTIFS

### Goodwill

Au 31 octobre 2015, le solde du goodwill s'établissait à 34,9 millions \$, par rapport à 64,1 millions \$ au 31 octobre 2014. Le goodwill est soumis annuellement à un test de dépréciation, comme il est mentionné à la note 3 des états financiers consolidés annuels.

Pour les besoins de la mise en œuvre de tests de dépréciation, le goodwill est alloué aux unités génératrices de trésorerie (UGT) de la Banque, qui représentent le niveau le plus bas auquel le goodwill fait l'objet d'un suivi pour des besoins de gestion interne. Le test exige de comparer la valeur recouvrable de l'UGT avec la valeur comptable de ses actifs nets. Si la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, une perte de valeur est imputée au résultat. La perte de valeur est d'abord allouée pour réduire la valeur comptable du goodwill alloué à l'UGT, puis aux autres actifs, au prorata de la valeur comptable de chaque actif. La direction a recours à un certain nombre d'estimations importantes, y compris les taux de croissance projetés du résultat net, les flux de trésorerie futurs, le nombre d'années utilisé dans le modèle des flux de trésorerie et le taux d'actualisation des flux de trésorerie futurs, pour établir la valeur recouvrable de l'UGT.

La Banque avait alloué le goodwill découlant des regroupements d'entreprises à deux UGT : l'UGT Unité de détail (qui fait partie du secteur Particuliers et Entreprises, qui englobe toutes les activités des succursales et les autres activités bancaires de détail au Québec) et le secteur B2B Banque.

À la suite de l'examen stratégique complet de ses activités de détail réalisé au quatrième trimestre 2015, la direction a revu ses prévisions à l'égard des perspectives de l'Unité de détail, compte tenu de son modèle d'affaires actuel. Il a été déterminé que la modification de ces prévisions constituait un indice de dépréciation; la valeur recouvrable de l'Unité de détail a donc été soumise à un test de dépréciation. D'après les prévisions ajustées, la direction a déterminé que la valeur comptable de l'Unité de détail excédait sa valeur recouvrable estimée. Par conséquent, une charge de dépréciation de 72,2 millions \$ touchant l'Unité de détail a été comptabilisée pour l'exercice clos le 31 octobre 2015 au poste Dépréciation du goodwill, des logiciels et immobilisations incorporelles et des immobilisations corporelles. En raison de cette charge, la valeur comptable du goodwill de l'Unité de détail a été réduite, pour passer de 29,2 millions \$ à néant, et la valeur d'autres actifs a été réduite de 43,0 millions \$.

La valeur recouvrable de l'UGT Unité de détail a été estimée en calculant la valeur d'utilité qui était principalement fondée sur le plan d'affaires triennal. De plus, un taux de croissance du résultat net de 3 % a été appliqué aux données de la dernière année des prévisions et tous les flux de trésorerie prévus ont été actualisés à un taux après impôts de 10 %. La direction considère que ces estimations sont raisonnables. Ces estimations prennent en compte les meilleures estimations de la direction, mais comportent toutefois des incertitudes inhérentes qui sont hors du contrôle de la Banque.

Une diminution de 10 % des taux de croissance du résultat net prévu aurait entraîné une baisse de la valeur recouvrable estimée de l'Unité de détail d'environ 11,9 millions \$ au 31 octobre 2015. De plus, toute augmentation de 25 points de base du taux d'actualisation après impôts aurait entraîné une diminution de la valeur recouvrable estimée d'environ 11,1 millions \$ à la même date. Ces analyses de sensibilité ne sont fournies qu'à titre d'indication et doivent être examinées avec prudence, l'incidence de la variation de chaque hypothèse sur la valeur recouvrable

estimée étant calculée individuellement sans que d'autres hypothèses soient modifiées. Des réductions de la valeur recouvrable estimée de l'Unité de détail pourraient entraîner des charges de dépréciation additionnelles au cours de périodes ultérieures.

Cette charge touche le secteur Particuliers et Entreprises.

Au 31 octobre 2015, un goodwill de 34,9 millions \$ a été alloué au secteur B2B Banque, un niveau inchangé par rapport au niveau au 31 octobre 2014. La valeur recouvrable du secteur B2B Banque a été estimée en calculant la valeur d'utilité qui était fondée sur le plan d'affaires triennal. De plus, un taux de croissance du résultat net de 3 % a été appliqué aux données de la dernière année des prévisions et tous les flux de trésorerie prévus ont été actualisés au moyen d'un taux après impôts de 10 %. La direction considère que ces estimations sont raisonnables. Ces estimations prennent en compte les meilleures estimations de la direction, mais comportent toutefois des incertitudes inhérentes qui sont hors du contrôle de la Banque. La direction a déterminé que, aux fins du test de dépréciation, la valeur recouvrable estimée du secteur B2B Banque excédait sa valeur comptable. Par conséquent, aucune charge de dépréciation n'a été comptabilisée en 2015. Si des changements raisonnablement possibles dans les principales hypothèses avaient été appliqués, l'issue du test de dépréciation n'aurait pas changé.

Aucune charge de dépréciation n'a été comptabilisée au cours de l'exercice 2014.

Voir la note 10 des états financiers consolidés annuels pour de plus amples renseignements.

#### **Autres immobilisations incorporelles et autres actifs**

Les autres immobilisations incorporelles à durée de vie limitée sont aussi soumises à un test de dépréciation lorsque des circonstances indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être pleinement recouvrable. En effectuant ce test, la direction évalue les flux de trésorerie futurs qu'elle prévoit tirer de ces actifs. Lorsque la valeur comptable nette dépasse l'estimation des flux de trésorerie nets futurs actualisés, les immobilisations incorporelles à durée de vie limitée sont considérées comme étant dépréciées et ramenées à leur valeur recouvrable. Les projets de TI et les autres programmes en cours de développement sont soumis à un test semblable au moins une fois l'an. Une modification apportée aux estimations et aux hypothèses pourrait avoir une incidence importante sur les résultats.

Par suite du test de dépréciation de l'UGT Unité de détail, des charges de dépréciation des logiciels et d'autres immobilisations incorporelles de cette UGT respectivement de 30,0 millions \$ et 3,1 millions \$ ont été comptabilisées. D'autres charges de dépréciation des immobilisations incorporelles de 1,5 million \$ ont été comptabilisées en 2015 (3,4 millions \$ en 2014).

Par ailleurs, la direction revoit périodiquement la valeur des autres actifs de la Banque, notamment les immobilisations corporelles et les autres frais différés, afin de déterminer les pertes de valeur possibles et de valider les périodes d'amortissement connexes.

Par suite du test de dépréciation de l'UGT Unité de détail, une charge de dépréciation des immobilisations corporelles de cette UGT de 9,9 millions \$ a été comptabilisée. D'autres charges de dépréciation de 0,3 million \$ ont été comptabilisées en 2015 (0,4 million \$ en 2014).

Voir les notes 8 à 10 des états financiers consolidés annuels pour de plus amples renseignements.

## **RÉGIMES DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES DU PERSONNEL**

Les avantages du personnel pour les régimes de retraite à prestations définies et les autres avantages postérieurs à l'emploi sont calculés par des actuaires indépendants de la Banque selon un certain nombre d'hypothèses, comme les taux d'actualisation, les niveaux de rémunération futurs, l'âge de départ à la retraite, le taux de mortalité et l'augmentation du coût des soins de santé. Le taux d'actualisation est déterminé au moyen d'une courbe de rendement des obligations de sociétés de première catégorie, dont l'élaboration requiert une part importante de jugement. La direction doit exercer une part importante de jugement pour déterminer les autres hypothèses clés. Compte tenu de l'importance des obligations au titre des prestations définies et en raison de la nature à long terme de ces régimes, toute modification apportée aux hypothèses pourrait avoir une incidence considérable sur l'actif (le passif) au titre des prestations définies, ainsi que sur les coûts relatifs aux régimes de retraite et aux autres avantages postérieurs à l'emploi. Les taux d'actualisation étaient de 4,30 % au 31 octobre 2015 et de 4,25 % au 31 octobre 2014. La note 18 des états financiers consolidés annuels fournit des renseignements supplémentaires sur les autres hypothèses clés et l'analyse de sensibilité connexe, ainsi que sur les régimes de retraite et les autres avantages postérieurs à l'emploi de la Banque.

Cette estimation comptable critique a une incidence sur tous les secteurs d'activité.

## **REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES**

À la date d'acquisition, les actifs et les passifs de l'entité acquise ont été pris en compte à la juste valeur dans le bilan consolidé. L'évaluation des actifs et des passifs identifiables de l'entité acquise et de la contrepartie éventuelle au moment de la comptabilisation initiale était fondée sur un certain nombre d'hypothèses formulées par la direction, comme les estimations de flux de trésorerie futurs, les taux d'actualisation et les modalités contractuelles. Pour évaluer le taux d'actualisation, la direction doit faire largement appel au jugement à l'égard des hypothèses clés, y compris le coût pour mobiliser des fonds sur le marché, la prime de risque associée aux prêts et le coût d'administration des portefeuilles. Des changements aux hypothèses auraient pu avoir une incidence importante sur le montant du goodwill, de la contrepartie éventuelle ou des profits d'acquisition comptabilisés.

Cette estimation comptable critique a surtout une incidence sur le secteur B2B Banque. Voir la note 30 des états financiers consolidés annuels pour de plus amples renseignements sur les regroupements d'entreprises.

## **PROVISIONS ET PASSIFS ÉVENTUELS**

La direction exerce son jugement pour déterminer si un événement ou une transaction passé peut entraîner la comptabilisation de provisions ou d'un passif éventuel, par exemple dans le cas d'une action en justice ou de plans de restructuration.

Les provisions sont constituées lorsque la direction détermine qu'il devient probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant peut être estimé de façon fiable, compte tenu de tous les risques et incertitudes pertinents. Quand cela est jugé nécessaire, la direction et des spécialistes internes et externes participent à l'évaluation de la probabilité et à l'estimation de l'obligation.

Des passifs éventuels sont créés lorsqu'il n'est pas possible d'établir si une obligation, découlant d'un événement ou d'une transaction passé, est probable ou de déterminer de façon fiable le montant de la perte, auquel cas aucune provision n'est comptabilisée.

Dans le cours normal des activités, la Banque et ses filiales sont visées par diverses poursuites judiciaires et réclamations, dont certaines avec des organismes de réglementation. Plusieurs de ces différends ont trait à des prêts consentis par la Banque et s'élèvent contre les dispositions prises par celle-ci pour recouvrer des prêts en souffrance et réaliser les garanties consenties aux termes des prêts. La Banque fait également l'objet de certaines poursuites, notamment à l'égard d'activités à titre de fiduciaire dans ses transactions d'administration de portefeuilles et de l'imposition de certains frais bancaires. Ces actions en justice peuvent avoir une incidence défavorable importante sur la situation financière de la Banque même si aucune provision n'a été constituée. En outre, la Banque doit sans cesse évaluer ses obligations fiscales dans divers territoires ce qui, compte tenu de l'évolution des interprétations, peut entraîner des conséquences fiscales différentes.

Toute modification à ces évaluations pourrait entraîner des ajustements aux provisions comptabilisées. De plus, les coûts

réels de la résolution des réclamations, individuellement ou collectivement, pourraient être notablement plus élevés ou plus bas que les montants comptabilisés pour ces réclamations pour une période de présentation de l'information financière donnée.

Voir la note 29 des états financiers consolidés annuels pour de plus amples renseignements.

## IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

La Banque utilise la méthode axée sur le bilan et comptabilise l'actif ou le passif d'impôt différé lié aux reports prospectifs de pertes et autres différences temporaires entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et des passifs, selon les lois fiscales et les taux d'imposition adoptés ou quasi adoptés qui s'appliqueront à la date à laquelle on s'attend à ce que les différences s'inversent. Une provision pour perte de valeur est établie, au besoin, afin de ramener la valeur de l'actif d'impôt différé au montant dont la réalisation est plus probable qu'improbable. Tous les montants découlant des changements de taux d'imposition sont comptabilisés dans le résultat net, sauf s'ils sont liés à des éléments précédemment comptabilisés dans les capitaux propres, auquel cas ils sont comptabilisés dans les capitaux propres.

## MODIFICATIONS DE MÉTHODES COMPTABLES À VENIR

L'International Accounting Standards Board (IASB) a publié de nouvelles normes et des modifications aux normes existantes relatives aux instruments financiers, aux produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients et à la présentation des états financiers, qui n'étaient pas encore en vigueur pour l'exercice clos le 31 octobre 2015. La direction surveille également les modifications proposées à la méthode de comptabilité des contrats de location qui devrait être parachevée en 2015. Ces modifications de normes comptables à venir s'appliqueront pour la Banque à divers exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2016, au plus tôt.

La note 4 des états financiers consolidés annuels contient des renseignements supplémentaires sur les nouvelles normes et les modifications des normes existantes.

La direction évalue à l'heure actuelle l'incidence de l'adoption de l'IFRS 9, *Instruments financiers*, qui s'applique aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Une équipe de projet a été mise sur pied pour coordonner et mettre en œuvre la conversion à l'IFRS 9. Le plan de conversion comprend les phases suivantes :

- Évaluation préliminaire - Cette phase est pratiquement achevée et visait à sensibiliser davantage la direction aux principales questions relatives à la conversion. Elle a également permis d'établir un calendrier qui définissait les priorités de la Banque en termes d'analyses des questions importantes.

- Analyse détaillée - Cette phase est commencée et devrait se poursuivre en 2016. L'analyse détaillée permettra de déterminer l'incidence quantitative, qualitative et technologique des nouvelles exigences de l'IFRS.
- Mise en œuvre - Cette phase commencera graduellement à mesure que les analyses détaillées seront achevées vers la fin de 2016. Elle visera principalement la détermination des nouvelles méthodes comptables, la mise en œuvre des modifications nécessaires aux systèmes d'information et aux processus, la mise en place du contrôle interne à l'égard de l'information financière et l'élaboration de plans de communication à l'intention des parties prenantes.

Selon l'évaluation préliminaire, l'adoption de l'IFRS 9 pourrait avoir une incidence importante sur les systèmes d'information de la Banque, ses processus et sa situation financière, étant donné que la norme contient de nouvelles exigences sur le classement et l'évaluation des instruments financiers, y compris la dépréciation, et sur les relations de couverture.

La direction évalue aussi l'incidence potentielle de l'adoption de l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*, sur le montant et le calendrier des produits comptabilisés par la Banque et sur ses états financiers. L'IFRS 15 entre en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.